



# Chère Allennoise, Cher Allennois,



Il est parfois difficile d'adresser des bons vœux à une personne, encore plus à un groupe de personnes. C'est particulièrement vrai cette année, l'année 2020 laissant une impression, tantôt d'inachevé, tantôt d'inaccomplissement, bref tout sauf une bonne année.

## Coup de rétroviseur sur cette année vraiment spéciale.

Le début d'année a été marqué par la campagne électorale des municipales : je ne reviendrai pas sur celle-ci tant elle me laisse un goût amer ! Les élections ont eu lieu le 15 mars avec les résultats que l'on connaît : la liste « Avec vous pour Allennes » que je menais, a obtenu 18 sièges sur 23, et la liste « Ensemble pour Allennes » 5 sièges. Je profite donc de cet édito pour remercier les électeurs de m'avoir renouvelé leur confiance. Puis, le 17 mars, est arrivé le premier confinement, décrété par le gouvernement pour enrayer l'épidémie de la COVID 19. L'installation du conseil municipal a eu lieu le 26 mai, sans grande publicité, à cause de la période de crise. Parallèlement, la Communauté de Communes de la Haute Deûle n'existait plus et Allennes les Marais entrait dans la Métropole Européenne de Lille. Mais il a fallu attendre le deuxième tour des municipales, pour procéder à l'installation du conseil métropolitain en juin : une intégration très spéciale aussi, faite de réunions en petits groupes en rencontres en visioconférences : Allennes prend sa place petit à petit dans cette grande métropole.

Pendant cette période chaotique, la municipalité n'est pas restée inactive. Durant le premier confinement, les écoles sont restées ouvertes pour accueillir les enfants des aidants : je remercie très chaleureusement le personnel enseignant de leur mobilisation sans faille pour assurer ce service. De même la garderie et la cantine étaient également ouvertes, la police municipale présente tous les jours pour veiller au respect des règles de confinement, la présence au quotidien des agents administratifs et techniques pour assurer le service public malgré ces circonstances difficiles. J'adresse mes plus vifs remerciements à l'ensemble du personnel, sous la responsabilité de leur Directeur Général des Services Thomas VANSPEYBROECK, pour leur implication dans la gestion de la crise : qu'ils trouvent dans ces quelques mots l'expression de ma profonde gratitude.

Afin d'assurer la reprise du travail le 11 mai, après le confinement, la municipalité a décidé, dès le mois d'avril, de commander 7000 masques à l'entreprise WILLMARK d'ANNOEULLIN, pour doter chaque allennois de 2 masques : ceux-ci ont été distribués en porte-à-porte par les élus et une permanence le samedi 9 mai a été mise en place pour les absents. Initiative heureuse puisque les masques promis par la Région sont arrivés un mois plus tard : ils ont été distribués également en mairie à ceux qui le désiraient. Enfin deux cartons de masques ont été

## Sommaire

Édito 02/03

Expression  
Politique 04/05

Infos  
municipales 06/46

Infos  
associatives 47/50

Infos  
sportives 51/53

Dossier  
Histoire 54/58

Etat civil  
2020 59

donnés à l'école élémentaire pour la rentrée de novembre, afin de les offrir aux enfants.

A part celui d'avril, les centres de loisirs ont été maintenus dans le respect des règles sanitaires afin de permettre aux enfants d'avoir des moments de vacances agréables pour oublier ce contexte particulier. Les activités proposées par le service jeunesse et les animateurs ont ravis tous les participants, dont notamment le raid VTT des ados au mois de juillet. Un grand merci à toute l'équipe emmenée par Benjamin pour tous ces moments récréatifs (vous trouverez tous les détails dans la revue).

### Coup de projecteur sur 2021.

Après l'achat d'une parcelle de terre, un verger communal de 3000 m<sup>2</sup> verra le jour, au cœur du village, avec la participation des enfants de l'école élémentaire. Il sera agrémenté de nichoirs pour les oiseaux et d'hôtels à insectes afin de redonner du sens à la biodiversité. Une réflexion sera menée sur le fleurissement des entrées de ville, ainsi que celui des habitations par le biais d'un concours des maisons fleuries. La rue de Verdun fera l'objet de l'aménagement paysager et de l'installation des éléments de sécurité qui clôtureront les travaux de réfection engagés par la CCHD en 2018. Concernant les voiries, un état des lieux est en cours avec les services communautaires afin d'incorporer nos travaux futurs dans le Plan Pluriannuel d'Investissement de la MEL. Il en sera de même pour l'éclairage public, redevenu compétence communale, afin de prévoir un plan communal de rénovation étalé sur plusieurs années. Le Plan Local d'Urbanisme

Intercommunal n'a pu aboutir avant la fusion avec la MEL. En attendant le nouveau P.L.U.I de la MEL qui couvrira les 95 communes, des modifications seront étudiées pour faire évoluer nos zonages qui datent de 2004. En ce qui concerne les bâtiments, les travaux du Relais d'Assistantes Maternelles et de la micro-crèche ont repris après la période du premier confinement, pour se terminer fin février. Ces deux nouvelles structures à destination de la petite enfance seront opérationnelles le 1er avril, complétant l'offre de service existante. 2021 sera l'année de construction d'un nouveau restaurant scolaire. En effet le nombre d'enfants mangeant à la cantine est en constante augmentation : il est devenu impossible de les faire manger dans des conditions satisfaisantes. Le choix de l'architecte est arrêté par la Commission d'Appel d'Offres et sera validé par le conseil municipal du 26 janvier. Les délais de dépôt de permis et d'instruction devraient nous permettre d'envisager un début des travaux en septembre 2021 pour une livraison en août et ouverture en septembre 2022. L'ancien restaurant sera transformé en salles de classes et la cour de récréation sera entièrement refaite. Le but est d'accueillir les enfants, mais aussi les aînés, dans les meilleures conditions possibles dans des locaux répondant aux normes sanitaires qui nous sont imposées. Ces travaux de grande envergure devraient représenter un investissement d'un million et demi d'euros hors taxes environ. Ainsi, l'ensemble des structures accueillant les enfants auront été repensées. Ils constitueront le premier gros investissement du mandat en

matière de bâtiments.

L'année 2020 aura été pour le monde associatif une année blanche. Nous espérons tous que leurs activités pourront reprendre le plus rapidement possible en 2021, afin de recréer du lien social lors de la reprise d'une vie normale. La municipalité sera présente aux côtés des associations pour les aider dans cette reprise. Je remercie tous les bénévoles de leur patience durant cette crise et les assure de notre soutien.

Je vous laisse maintenant à la lecture de votre revue, qui relate l'année écoulée. Vous y trouverez une nouvelle fois un article très intéressant sur l'histoire de notre village pendant la guerre. Je tiens à remercier très sincèrement Julienne DEFIVES, l'auteure de cette page d'histoire, ainsi que toutes les personnes qu'elle contacte pour les anecdotes ou les photographies. Un grand merci Julienne en espérant découvrir d'autres faits dans les prochaines revues.

Je ne peux clore mon propos sans vous présenter mes vœux pour cette nouvelle année. Oublions l'année 2020 un instant et cette crise sanitaire, mais en gardant à l'esprit qu'elle sera toujours d'actualité en 2021. Je vous souhaite donc une meilleure année, empreinte de joie et de bonheur, de quiétude retrouvée, et toute la résilience possible pour la traverser. Je vous adresse tous mes vœux de réussite professionnelle et d'accomplissement dans ce que vous entreprendrez, mes vœux de bonne santé à vous et à toutes les personnes qui vous sont chères.

Excellente année et  
vive Allennes les Marais.



## VOS ELUS 2021

Monsieur le Maire  
Gérard MAYOR



Conseiller Métropolitain  
Vice-Président du SIVU Pour La Gendarmerie d'Annoeullin  
Finances et Administration générale  
Permanences :  
Samedi de 9h30 à 12h ou sur rendez-vous.

**1<sup>er</sup> Adjoint**  
Pascal VERSMESSEN



Urbanisme  
Cadre de Vie  
Permanences :  
Samedi de 9h30 à 12h  
ou sur RDV

**2<sup>ème</sup> Adjointe**  
Carine VANDAELE



Education  
Communication  
Numerique  
Permanences :  
Sur RDV

**3<sup>ème</sup> Adjoint**  
Bruno RIGAUT



Vie associative  
Sports  
Permanences :  
Samedi de 10h à 12h  
ou sur RDV

**4<sup>ème</sup> Adjointe**  
Agnès MARCHE



Action Sociale  
Logement  
Permanences :  
Sur RDV

**5<sup>ème</sup> Adjoint**  
Stéphane DAL MORO



Jeunesse  
Petite enfance  
Permanences :  
Samedi de 9h30 à 12h  
ou sur RDV

**6<sup>ème</sup> Adjointe**  
Véronique WARNIER



Culture  
Animation  
Permanences :  
Sur RDV

**Conseiller Délégué**  
Franck BROUTIN



Travaux  
Permanences :  
Sur RDV.

**Conseiller Délégué**  
Jean-Pierre DELTOUR



Démocratie Participative  
Permanences :  
1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> jeudis du mois de  
14h 30 à 17h30 ou sur RDV

**Conseiller Délégué**  
Alexandre DUMOUTIER



Environnement  
Permanences :  
Sur RDV.

**Conseiller Délégué**  
Jean-Christophe GAILLARD



Conseil Municipal Enfants  
Intergénérationnel  
Permanences :  
Sur RDV.

**Conseillère Municipale**  
Chantal TOMESELLA



**Conseillère Municipale**  
Julie AMUSAN



**Conseillère Municipale**  
Christine HALLUIN



**Conseiller Municipal**  
Jean MESTDAGH



**Conseillère Municipale**  
Ludivine NOUE FIRMIN



**Conseillère Municipale**  
Isabelle MAS



**Conseillère Municipale**  
Isabelle DESCHAMPS



**Conseillère Municipale**  
Mady DORCHIES



**Conseiller Municipal**  
Philippe LECLERCQ



**Conseillère Municipale**  
Marie BOUSSEMART



**Conseiller Municipal**  
Laurent MINNENS



**Conseiller Municipal**  
Maxime STACHOWICZ



« GROUPE « AVEC VOUS POUR ALLENES » »

« GROUPE  
POUR  
ENSEMBLE  
ALLENES » »

## GROUPE MAJORITAIRE « AVEC VOUS POUR ALLENES »

Toute l'équipe tient à vous présenter ses meilleurs vœux de bonheur, de joie et de santé pour 2021. L'année 2020 restera une année singulière à tant d'égards.

En mars dernier, les Allennois ont choisi d'avancer en plaçant notre liste en tête. Une conception apaisée de la démocratie fait que vous vous êtes reconnus dans nos valeurs, dans le travail réalisé depuis 2014 et dans notre programme à l'antipode des discours diviseurs. Le chapitre électoral s'est clos avec la décision du tribunal administratif suite au recours déposé par la liste adverse : il a confirmé notre élection.

Le début de mandat fut marqué par le confinement et la solidarité. La nouvelle équipe municipale s'est mobilisée aux côtés des agents communaux : distribution de masques, de bons alimentaires, accompagnement des personnes âgées et isolées, des familles et des équipes éducatives en faisant en sorte que les écoles et les centres de loisirs restent ouverts.

Nos ambitions pour une ville solidaire, durable où il fait bon vivre se mettent en œuvre. Les délibérations au Conseil Municipal émanant de notre groupe vont dans ce sens.

L'entrée dans la MEL au 15 mars s'est faite à petits pas et nous disposons enfin des boîtes à outils communautaires pour les projets.

Le projet de Relais d'assistantes maternelles et de micro-crèche a été lancé. Il sera opérationnel au printemps 2021. Le besoin existe et cet équipement soutiendra l'action des assistantes maternelles en complétant notre politique jeunesse dans l'axe « petite enfance ».

Le nouveau restaurant pour les scolaires et les aînés sera lui aussi lancé cette année, il n'est plus possible d'avoir 7 services tous les midis.

2021 sera l'année de la citoyenneté à Allennes, l'atelier citoyen sera mis en place, vous serez consultés pour le plan de circulation et le verger pédagogique communal sortira de terre au printemps.

Enfin, nous vous livrons pelle mêle quelques beaux projets autour desquels nous nous retrouverons bientôt, une kermesse avec une rétrospective de 40 ans de jeunesse à Allennes, un dimanche « Allennes en bouche » pour les gourmands, un salon beauté et bien être ainsi qu'un concours de maisons fleuries...en fonction de l'évolution du contexte sanitaire. Soyons optimistes.

## GROUPE « ENSEMBLE POUR ALLENES »

Nous sommes heureux de pouvoir siéger au sein du conseil Municipal et vous écrire dans cette revue annuelle.

2020 restera une année mémorable avec la présence d'une opposition à Allennes.

Nous remercions encore les électeurs et les électrices qui nous ont accordé leur confiance.

Malheureusement, c'est une année marquée aussi par une crise sanitaire inédite qui nous invite à repenser les bases nouvelles du VIVRE ENSEMBLE. Garantir votre santé, renforcer la solidarité, adapter notre ville pour répondre aux contraintes du confinement, cela doit être réfléchi avec Vous. Notre commune, si riche de ses associations, n'a vécu aucun événement. Pourtant vous êtes nostalgiques à vouloir retrouver la convivialité de ces moments. Voyons cette épreuve comme l'occasion d'agir, d'inventer et d'expérimenter de

nouvelles façons de vous associer à l'élaboration des politiques publiques.

En attendant de retrouver une démocratie « de contact », nous devons être inventifs et trouver de nouvelles façons de se voir, s'entendre, s'écouter. D'autres communes y sont parvenues. Allennes ne peut continuer à n'être qu'une ville « dortoir ». Nous serons force de propositions pour bâtir le monde d'après.

Nous restons à votre écoute tous les samedis matin pour vos questions, propositions qui seront les bienvenues. Vous pouvez déjà nous contacter via tous nos vecteurs de communication (06 46 22 06 53).

Nous vous souhaitons une très bonne année 2021. Prenez soin de vous

*Vos élus « Ensemble pour Allennes »*

## Covid

### Merci pour les écoles d'Allennes-les-Marais !

Toute l'équipe éducative se joint à nous pour remercier chaleureusement Monsieur Tony Ducrocq qui a confectionné toutes les visières destinées à la protection des enseignants et du personnels des deux écoles d'Allennes-les-Marais.

### Bravo au Département du Nord et à Madame Marie Cieters, conseillère départementale du Canton d'Annoeullin pour la fourniture de 200 masques à la commune d'Allennes-les-Marais.

Ces masques ont été mis à la disposition de la Maison médicale Patrick Halluin.

### Distribution des masques aux Allenois.

Les 6 et 7 mai, 7000 masques ont été distribués à tous les Allenois en "porte à porte" par les élus de la commune et du CCAS.

Nous avons vraiment été sensibles au bon accueil que vous nous avez réservé et nous vous en remercions. Nous n'avons pas manqué de transmettre à monsieur le Maire et à l'équipe tous vos chaleureux remerciements.

Toutes les personnes absentes de leur domicile ont reçu un coupon leur permettant de recevoir leurs masques directement en mairie.

Les masques sont lavables 10 fois. Prenez soin de vous. Les consignes sanitaires sont toujours d'actualité. Gérard Mayor et les élus municipaux et du CCAS.



**Bravo à Monsieur et Madame Ducrocq** qui viennent de nous mettre à disposition 30 nouvelles visières. Elles ont été fournies à la maison médicale Patrick Halluin, ainsi qu'aux animateurs et aux personnels municipaux en relation avec le public.

Ces visières s'ajoutent aux 40 fournies aux écoles d'Allennes-les-Marais la semaine dernière !

Un grand merci pour votre solidarité et votre très belle initiative.

Portez-vous bien!

### Les écoles d'Allennes-les-Marais accueilleront les enfants à compter du 12 mai.

Face à la date annoncée du déconfinement et de réouverture des écoles, deux choix s'offraient à nous :

- Soit refuser l'ouverture si les garanties sanitaires n'étaient pas réunies tout en ayant l'obligation de proposer un mode de garde aux parents devant regagner leur emploi.
- Soit tout mettre en œuvre avec les équipes d'enseignants, les parents d'élèves, le personnel et les élus pour que nos enfants puissent retrouver en partie le chemin de l'école, lien essentiel de la République et d'égalité sociale pour tous nos enfants.

De concert avec les équipes techniques municipales, les enseignants et l'Association des Parents d'Elèves, en prenant soin de respecter scrupuleusement les consignes données par l'Education Nationale et le Ministère de l'Intérieur, nous avons décidé de procéder à la rentrée de l'ensemble des enfants, sur la base du volontariat des parents, dès le 12 mai.

Cet investissement commun entre les différents protagonistes a abouti à la mise en place des protocoles sanitaires permettant d'affronter cette épreuve ensemble, tout en gardant à l'esprit la menace qui pèse sur nous et qui ne se dissipera malheureusement pas demain.

Prenez soin de vous !

Gérard Mayor

## Un beau moment d'échanges. Les colis de Pâques aux aînés

Tout en respectant les mesures barrières et la distanciation afin de ne pas prendre de risques inutiles, les colis des aînés ont été distribués hier par les élus et membres du CCAS.

350 colis ont été livrés "à domicile". Un plaisir partagé et quelques bons chocolats font un peu de bonheur dans cette actualité maussade.

Portez-vous bien !



## Joyeux Anniversaire !

Grand jour le 23 octobre dernier pour Madame Victoria DESBIENS...

En effet, ce jour là elle fêtait son 100<sup>ème</sup> anniversaire entourée de sa famille.

100 ans passés à Allennes Les Marais.

Madame DESBIENS a travaillé dans la confection de pantalons à Santes, à Allennes les Marais (chez JACQUES et aux 2 Chèvres) mais également à son domicile. Elle s'est également consacrée à son fils, ses 5 petits enfants et 5 arrière-petits-enfants.

Baucoup d'émotions et de plaisir lors de la remise du bouquet de fleurs au nom de M. Le Maire et du Conseil Municipal.



## 8 mai 2020

Ce 8 mai 2020, marque le 75<sup>ème</sup> anniversaire de la Victoire des Alliés et la capitulation de l'Allemagne nazie.

A Allennes-les-Marais, en nombre restreint, conformément aux instructions et tout en respectant les règles de distanciations et gestes barrières, nous avons célébré autour de notre Maire, Gérard Mayor et de notre drapeau la PAIX retrouvée et commémoré nos valeurs de Liberté, d'Égalité et de Fraternité.

Il est important de se souvenir des souffrances immenses qu'ont vécues les populations, de la déportation de millions de Juifs, de tziganes, d'opposants au nazisme ainsi que du sacrifice de millions de soldats alliés et français, troupes de métropole, d'outre-mer et résistants afin de ne jamais revivre l'innommable !



## Installation du Conseil Municipal du 26 mai 2020



Monsieur Gérard MAYOR a été réélu Maire d'Allennes-les-Marais par le Conseil Municipal élu au complet le 15 mars 2020.

6 adjoints au Maire ont été également élus lors de cette Séance.

- Pascal VERSMESSEN
- Carine VANDAELE
- Bruno RIGAUT
- Agnès MARCHÉ
- Stéphane DAL MORO
- Véronique WARNIER

Ce premier Conseil Municipal de la mandature s'est déroulé salle Léo Lagrange dans le respect des mesures de protection et de distanciation physique. Une cinquantaine d'Allennois était présente dans le

public.

Jean-Pierre DELTOUR, doyen de l'assemblée a présidé l'assemblée avant l'élection du Maire.

Une minute de silence en l'honneur de Patrick HALLUIN, Bérengère BLIEZ et Michel-Yves CARON, élus Allennois disparus lors du précédent mandat a été respectée.

Une fois élu, Gérard MAYOR a remercié l'ensemble des Allennois, a félicité les élus nouvellement installés et a souligné l'implication sans faille des agents municipaux au service de la population dans la gestion du COVID19.

Il a également rendu hommage à Martine AERBEYDT, Rolande GAL-

LAND et Francis MARCQ, adjoints au Maire lors des mandats précédents pour leur engagement indéfectible au service de la population.

La feuille de route est tracée, construire l'Allennes-les-Marais de 2026 !

Gérard Mayor a remercié les anciens élus et plus particulièrement Martine AERBEYDT, Rolande GALLAND et Francis MARCQ, adjoints au Maire lors des mandats précédents pour leur engagement indéfectible au service de la population notamment pendant la période de confinement. La feuille de route est tracée, construire l'Allennes-les-Marais de 2026 !

## Le Conseil Municipal Enfants 2019-2020 (CME)

L'année scolaire débute toujours par la mise en place du Conseil Municipal Enfants. Cette cérémonie a eu lieu le samedi 7 novembre en Mairie en présence de Monsieur Gérard Mayor Maire, Madame Carine Vandaele Adjointe Éducation, Communication et Numérique, Monsieur Stéphane Dal Moro Adjoint Jeunesse et Petite Enfance, Jean-Christophe Gaillard Conseiller Délégué au CME et à l'intergénérationnel et Monsieur Pascal Versmessen Adjoint à l'urbanisme.

Elle fait suite aux élections du 9 octobre dernier qui ont eu lieu à l'École le Petit Prince. Cette année, nous accueillons 9 CM1 qui rejoignent 7 CM2 élus en octobre 2019.

Ces nouveaux élus sont : Élyse Delecourt, Méline Demartin, Zoé Hochedez, Iméne Kohen, Cécile Legros, Tom Moncomble, Éva Noue-Firmin, Maé Ruant-Van Der Henst et Alexandre Yamine.

Elus pour un mandat de deux ans (CM1 et CM2), ils rejoignent Gabriel Deroeux, Thibault Desbiens, Lola Des-

molin, Théo Kuczyncki, Lilly Limbach, Emilio Maerten Fresique et Camille Venel.

Les jeunes élus se réunissent une fois par mois en mairie, le samedi matin pour chercher et mettre en route leur projet annuel. Ils participent également, aux côtés des élus adultes, aux diverses manifestations sur la commune (Allennes Propre, Accueil des Nouveaux Allennois, Distribution des colis aux aînés avec le CCAS, Défilés du 11 novembre et du 8 mai et aux Vœux de Monsieur le Maire).

Malgré cette année 2020 très particulière pour tous, nos jeunes conseillers ont vu se concrétiser un de leur projet. La sécurisation de la rue de Verdun qui a évolué au mois de décembre : une nouvelle signalisation horizontale et verticale, des pots de fleurs et devant chaque école sont arrivés Arthur et Zoé (les nouveaux

amis de nos jeunes). Il y a eu également l'achat de nouvelles illuminations de Noël.

Nous remercions également Marie David Duplouich, Jade Debergh, Thibaut Delcroix, Anaé Gaillard, Roxane Kupiec, Corentin Massoutier, Laura Regnier et Gabriel Vandebussche qui nous ont quittés après 2 ans de mandat.

Pour toutes informations concernant le Conseil Municipal Enfants, vous pouvez contacter Monsieur Jean-Christophe Gaillard et Monsieur Dal Moro Stéphane à la Mairie.





## Médiathèque



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, votre réseau des médiathèques est devenu le Réseau des Médiathèques de la Haute Deûle. Une entente a été créée entre les communes d'Allennes-les-Marais, Annoeullin, Carnin et Provin pour maintenir les avantages de l'ancien réseau. Concrètement, cela présente les atouts suivants :

- une seule adhésion pour accéder aux 4 médiathèques (gratuit pour les enfants mineurs, étudiants, demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA, 16 € pour les adultes),
- ouverture d'au moins deux médiathèques chaque jour du lundi au samedi et des horaires tardifs : 19h30 le lundi, 19h le vendredi,
- un large choix de livres, DVD, CD et magazines que vous pouvez réserver de chez vous grâce à votre compte lecteur,
- la possibilité de rapporter où vous voulez vos emprunts quelque soit l'endroit où vous les avez retirés,

- l'accès aux services Multimédia, Salle de cinéma, Jeux vidéo de la médiathèque d'Annoeullin avec ateliers numériques, formations pour les seniors...

En cette année de crise sanitaire où il a fallu s'adapter à de nouvelles contraintes, l'appui de ce réseau a été primordial pour l'équipe de la médiathèque Henri Delacroix composée d'un agent et de bénévoles.

Des animations pour le tout public et pour les groupes (scolaires et centres de loisirs) sont régulièrement organisées. Pour les connaître, n'hésitez pas à consulter notre site et à vous abonner à notre newsletter.



### Cette année à la Médiathèque :

Retrouvez le rendez-vous habituel de La grande lessive en mars à la distillerie, installation artistique éphémère extérieure

Faites des jeux d'assemblages grâce à l'outil créé par Gay Wegerif qui offre un panel d'animaux stylisés et minimalistes comme le chien, le lapin ou l'escargot, ainsi qu'une palette de couleurs franches qui éveilleront le regard du tout-petit

A l'occasion des 400 ans de la naissance de Jean de La Fontaine, redécouvrez ses fables et son fabuleux bestiaire sur une exposition tout-public de 12 panneaux.

Cet été, parcourez les livres de MeMo qui abritent maisons, masures et châteaux pour leurs personnages. Pour les petits et pour les grands, ces maisons de papier suspendues aux murs ont beaucoup d'histoires à raconter.

Ces trois outils nous sont prêtés par notre partenaire la Médiathèque Départementale du Nord.



### Médiathèque Henri Delacroix

37 rue du Général de Gaulle  
03.20.97.66.51

<http://mediatheques-haute-deule.fr>  [bibannoeullin](https://www.facebook.com/bibannoeullin)

Ouvert : lundi : 16h à 19h30  
mercredi : 11h à 12h et 14h à 18h  
vendredi : 16h à 18h

## Ecole maternelle

L'année 2019-2020 avait pour thème « il était une fois les contes ».

Cette année débuta comme toutes les autres avec beaucoup d'entrain et d'enthousiasme par les temps forts habituels ; la journée du sport, la semaine du goût, le goûter de Noël et la galette.

En janvier, le spectacle « Au loup » de Benoit ouvrait une nouvelle année qui devait être ponctuée d'une sortie au Louvre-Lens et d'un spectacle de marionnettes en juin entrecoupés d'un carnaval et d'une chorale en mars sans oublier d'une chasse aux œufs en avril...



## Ecole élémentaire «LE PETIT PRINCE»

Durant cette année 2019-2020, 228 élèves ont été accueillis et répartis parmi les 9 classes de l'école.

Même si cette année scolaire restera bien particulière pour chacun de nous, l'école a vu la réalisation de plusieurs projets et quelques sorties culturelles.

Nous nous sommes associés à la commune lors de la commémoration du 11 novembre.

Les CM1 et CM2 ont pu partir en classe de neige et découvrir les activités à la montagne.

Comme chaque année, une vente de petits pains au chocolat a été organisée au profit du téléthon. (Les bénéfices ont été reversés intégralement à l'association).

Avec l'aide de l'association des parents d'élèves, nous avons également organisé une vente de gâteaux pour contribuer à l'achat d'un fauteuil électrique pour Noa, élève de l'école.

Grâce au partenariat avec la médiathèque, les élèves ont pu emprunter des livres et découvrir des expositions.

Ils ont également participé, pendant le confinement, à l'animation « la grande lessive » dont le thème était « Fleurir ensemble. » Chacun a réalisé un dessin qu'il a affiché à la fenêtre de la maison.

Les classes de CE2 et CM ont participé à divers ateliers pédagogiques préparés par des étudiants en archéologie de l'Université de Lille-Sciences humaines. Ils ont étudié l'écriture cunéiforme, les mystères de la momification, les hiéroglyphes et les différentes formes du langage.

Les animatrices du Symidème de Thumeries sont venues, une dernière fois, sensibiliser les élèves au tri, au recyclage des déchets et apprendre à « consommer autrement ».

Une classe de CM2 a pu participer au concours Calculatice avec une classe de sixième du collège Albert Ball. Toutefois, tous les CM2 ont été accueillis par le collège pour une visite ce qui permet aux élèves de se familiariser avec l'établissement et ainsi faciliter leur rentrée au collège.

Les élèves de CP, CP/CE1 et CE1/CE2 ont assisté à la projection de deux films : « Le chant de la mer » et « en sortant de l'école » à la médiathèque d'Annœullin.

Les CE2, CM1 et CM2 se sont rendus à la salle de spectacle de Salomé pour voir une pièce de théâtre « Complot dans l'dico » proposée par la MAIF.

Enfin, et parce qu'une année commencée devait avoir une fin, l'association de parents d'élèves a organisé un événement de clôture où chaque classe a pu participer à



des activités ludiques dans la cour tout en respectant les conditions sanitaires imposées. Les enfants ont présenté une danse et réalisé une toile en souvenir de cette journée.

Nous avons pu donner à chacun, le livre de prix offert par l'amicale laïque et la mairie. Les élus de la commune ont également remis des livres aux enfants pour cette fin d'année et l'APE a récompensé les enfants en leur offrant un petit cadeau.

Une pensée particulière pour Madame Fouquemberg qui a été mise à l'honneur pour sa dernière année. Un départ à la retraite méritée n'est que l'aboutissement d'une belle carrière professionnelle. Bonne continuité pour la suite et merci pour tous les enfants !

Un grand MERCI à tous (parents, mairie, enseignants) pour votre soutien et votre implication durant cette période difficile que nous avons vécue !

## Classe de neige

Le 14 janvier à 20 h, 96 élèves et 4 enseignantes de l'école Le Petit Prince d'Allennes-les-Marais ainsi que leurs animateurs sont partis en classe de neige à Châtel en Haute Savoie pour 10 jours.

Ils ont pu découvrir une culture, une région, des traditions et les sports d'hiver pour certains.

Nous étions nombreux, parents, grands-parents, frères et sœurs, enseignants et élus pour leur souhaiter un bon voyage en attendant de se retrouver le 24 janvier vers 7 h autour d'un bon petit déjeuner offert par la ville d'Allennes avec l'aide de l'Association des Parents d'Elèves.



## Fête de l'école

### Retour en image sur une belle journée.

Cette année scolaire ne pouvait pas se terminer sans un au revoir et sans les traditionnelles remises de prix à l'école élémentaire « le Petit Prince ». L'Association des Parents d'Elèves d'Allennes-les-Marais a relevé le défi dans la joie et la bonne humeur, à grands renforts de masques, de gel hydroalcoolique pour les mains et de désinfectant pour les activités.

Les enfants de l'école ont pu profiter ce beau samedi 27 juin des activités organisées par la belle équipe de l'APE. Parcours de trottinette, fresque,



marelle, distribution des lots sans oublier le Flash mob.

Un créneau horaire avait été dévolu à chaque classe.

Ce fut pour les parents et les enfants l'occasion de revoir les enseignants avant de profiter de bonnes vacances bien méritées et de souhaiter une bonne retraite à Madame Fouquemberg après 14 ans de bons et loyaux services à Allennes-les-Marais. Merci Christine, merci pour tout ce que tu as fait pour nos enfants.

Les distributions des prix ont pu, elles aussi, se faire classe par classe.

Tous les enfants ont reçu le traditionnel livre proposé conjointement par l'Amicale Laïque et la Municipalité.

Les élèves de CM2 ont quant à eux reçu les dictionnaires offerts par l'APE et les fables de la Fontaine de l'Education Nationale.

Et en bonus pour tous les 2 BD de la municipalité et les nombreux lots de l'APE.

L'été se fera sous le signe de la lecture !

Ce post est aussi l'occasion pour nous, de remercier en cette fin d'année scolaire les enseignants, tout le personnel éducatif, les services de la ville et les animateurs qui n'ont pas compté leurs heures dans ce contexte difficile, toujours au service des autres, grâce à vous nous avons pu accueillir tous les enfants allennois, dans le respect des mesures sanitaires. Vous êtes formidables !

Oui, Allennes-les-Marais est une ville où il fait bon vivre.



## Centres de loisirs

Dès le lundi 6 juillet, des activités de loisirs ont été proposées pour que tous les jeunes puissent passer de bonnes vacances et tout cela dans un contexte Covid.

Notre belle équipe d'animation a accueilli cette année en juillet un effectif de 120 jeunes et, pour la seconde fois en août 55 participants. Rappelons-nous que nous proposons 10 semaines de centres de loisirs depuis 2017, où il n'y en avait que 4 auparavant.

Les directrices, Virginie et Céline, et tous les animateurs avaient tout préparé pour passer un bel été sur le thème de l'Amérique !!

Les enfants ont pu croiser Marilyn Monroe, la Statue de la Liberté, les cowboys...et voyager en passant par Hollywood, Las Vegas et New York.

Ils ont pu participer à de nombreuses activités : gym, lecture, cinéma, théâtre de marionnettes Mariska, spectacle de magie, balade en poneys, une journée à la mer, un défilé suivi d'une danse sur le stade le 13 juillet, le Zoo de Maubeuge, au cam-

ping au parc d'Ohlain ou sur le stade. Les animateurs ont fait un magnifique spectacle de fin de centre pour nos jeunes.

Pour couronner le tout, une magnifique fresque a été peinte par nos pré-ados sur un mur extérieur de la salle Sicot-Coulon.

Les centres de loisirs d'octobre sur le thème des Pirates se sont terminés et ce n'est pas sans nostalgie pour nos enfants comme pour l'équipe d'animation.

Les enfants ont pu croiser Jack Sparrow, Barberousse, Mary Read ....

Ils ont pu participer à de nombreuses activités : Salle de gym, City stade, Salle Léo Lagrange, rallye photos sur la commune, Ferme éducative et des

grands jeux par tranches d'âge.

Merci aux enfants, à notre superbe équipe d'animation et bien sûr aux services municipaux qui ont assuré toute la logistique des centres.



## Espace Jeunesse

L'Espace Jeunesse est ouvert

- Pour les 9-12 ans, les mercredis de 13h30 à 15h, (Basket, Badminton, Ultimate, Rugby Flag, Tennis de table, Hockey, Handball, VTT, Patinoire, Acrobranche.....)
- Pour les 13-17 ans, les mardis et vendredis de 17h à 19h et les mercredis de 15h à 18h : animation, création de projets, auto-financements, sorties, soirées, séjours, aide aux devoirs... sont au programme.

Avec notamment cette année :

- Aide à l'aménagement du local jeune, peinture...
- Autofinancement (lavage de voiture, ...)
- Bowling, Bubble foot, Escape time, Escape game, Karting, Lazer game
- Tournoi de pétanque : le 4 juillet, 22 équipes (un adulte et un enfant) se sont rencontrées lors de la 2<sup>ème</sup> édition de ce tournoi organisé par E.J.A. Bravo à Grégory et Matthys pour cette première place.
- Soirée halloween
- Tournoi de Footsal à la salle Léo Lagrange
- Fête de la chandeleur

Les Ados d'Allennes-les-Marais après avoir fait le choix de la destination et des activités avec l'aide des animateurs du local ont pu participer au 2<sup>ème</sup> Raid VTT. Cette année destination les Vosges dans le secteur de Gérardmer. Ils ont fait pas moins de 271 km en vtt et 5 campings durant ce séjour du 13 au 22 juillet.

Après une première étape Lille - Epinal en TGV, nos jeunes ont pu enfourcher leurs vélos avant de s'installer au premier camping. Au programme de ce super séjour, Aquafty, Acrosphère, Escalade, Wam Park, visites culturelles de Gérardmer et La Bresse. Des belles soirées au camping et petits restaurants.



# Tarifs location des salles communales et du C.C.A.S.

Locations des salles et du petit matériel à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

## Salle Polyvalente

Salle Polyvalente petite Salle Annexe	MONTANT	
	ALLENNOIS	EXTERIEURS
a) SANS CUISINE		
- 1 journée.....	270.00 €	305.00 €
- 2 jours.....	375.00 €	430.00 €
b) AVEC CUISINE		
- 1 journée.....	335.00 €	390.00 €
- 2 jours.....	470.00 €	520.00 €

Location vaisselle et couverts : 1 € par participant.  
Les arrhes seront de : 100.00 €

Vin d'Honneur	MONTANT	
Petite Salle.....	190.00 €	205.00 €
1/2 salle polyvalente....	295.00 €	315.00 €

L'utilisation des verres et plats est incluse dans cette location.  
Les arrhes pour un vin d'honneur seront de : 40.00 €

## Salle Pierre Prévost

Location de la salle	ALLENNOIS	EXTERIEURS
Salle à caractère culturel - 2 jours	200.00 €	225.00 €

Arrhes à la réservation : 50.00 €  
En cas de désistement pour quelque utilisation que ce soit, les arrhes resteront acquises à la Commune, sauf décision contraire du Conseil Municipal dans le délai de 3 mois suivant la date prévue de l'utilisation. Le versement du solde tiendra compte du montant de la location au jour de l'utilisation. Il en sera de même pour les couverts. Le remboursement du matériel détérioré, cassé ou manquant se fera sur la base du coût payé à l'achat avec un minimum forfaitaire de 8.00 €.

## Salle Coluche

Vin d'Honneur	150.00 €
---------------	----------

Arrhes à la réservation : 40.00 €  
Capacité d'accueil : environ 40 personnes  
Dépôt de garantie à la réservation pour l'ensemble des salles : 450.00 €

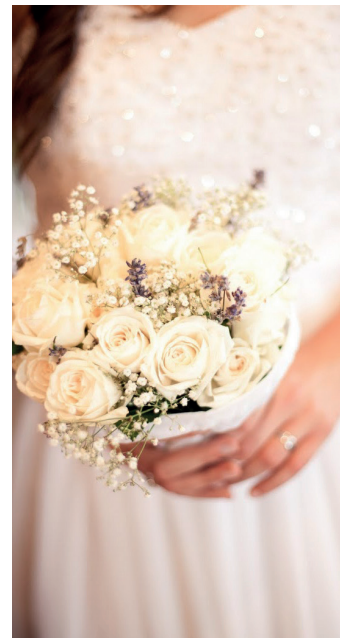
## Salle Henri et Rémy Marchand

Montant de la location	200.00 €
Arrhes	100.00 €

(délibération du 08.09.2015)

## Location tables et chaises

Chaises (minimum 20)	1.00 € par chaise
Tables	10.00 € par table



## Salle Henri Bernard

Tarif de location de salle à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021

Location de la salle	ALLENNOIS	EXTERIEURS
Pour le week-end	395.00 €	450.00 €
Arrhes	100.00 €	100.00 €
La location des couverts est comprise dans le prix		
Location pour vin d'honneur	220.00 €	250.00 €
Arrhes	40.00 €	40.00 €

Dépôt de garantie :

Dépôt d'un chèque de 450.00 € (restitué à l'issue de l'état des lieux de fin de location). Le dépôt de garantie s'impose tant aux particuliers qu'aux associations.

En cas de désistement, les arrhes seront acquises au C.C.A.S, sauf décision contraire de la Commission Administrative prise dans le délai de trois mois suivant la date prévue de l'utilisation.

Le versement du solde tiendra compte du montant de la location au jour de l'utilisation. Il en sera de même pour les couverts.

En fin de location, le matériel manquant ou détérioré sera facturé avec un minimum forfaitaire de 8.00 €.

## Budget de la commune

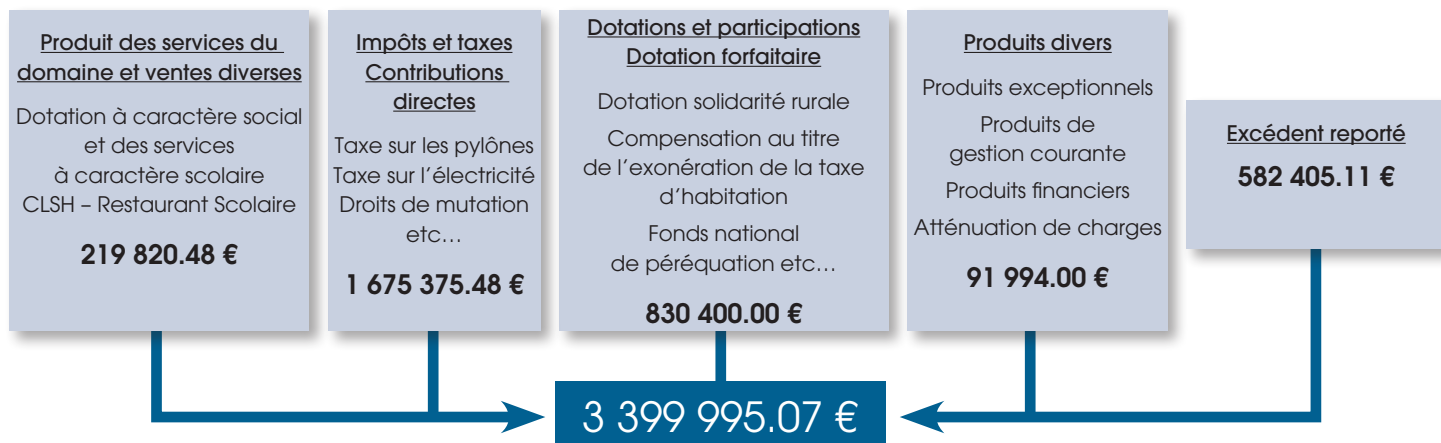
### LE BUDGET PRIMITIF 2020 DE LA COMMUNE

Il se divise en 2 sections :

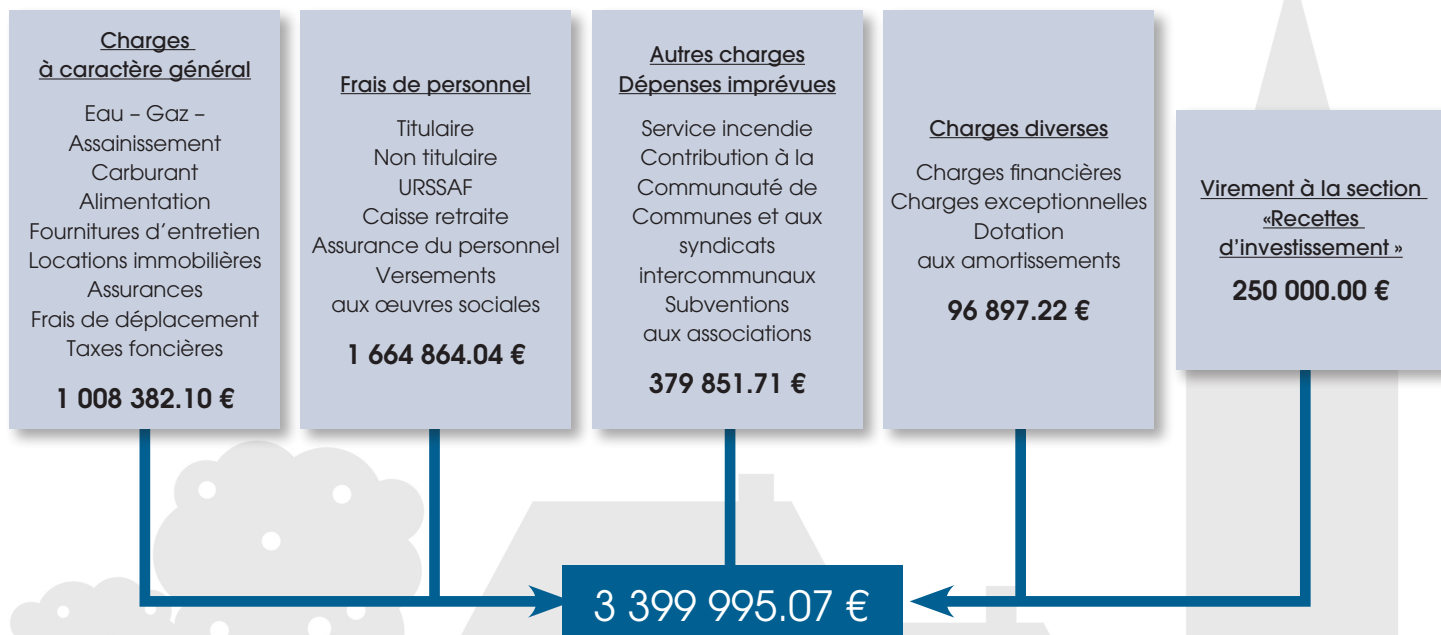
A – La section de « FONCTIONNEMENT » où sont inscrits :

- en dépenses : les crédits affectés à la « marche normale des services » et à la « gestion du patrimoine et ses activités »
- en recettes : les ressources ordinaires servant à assurer cette marche et cette gestion, avec dégagement d'un surplus d'autofinancement affecté aux dépenses d'investissement

#### RECETTES



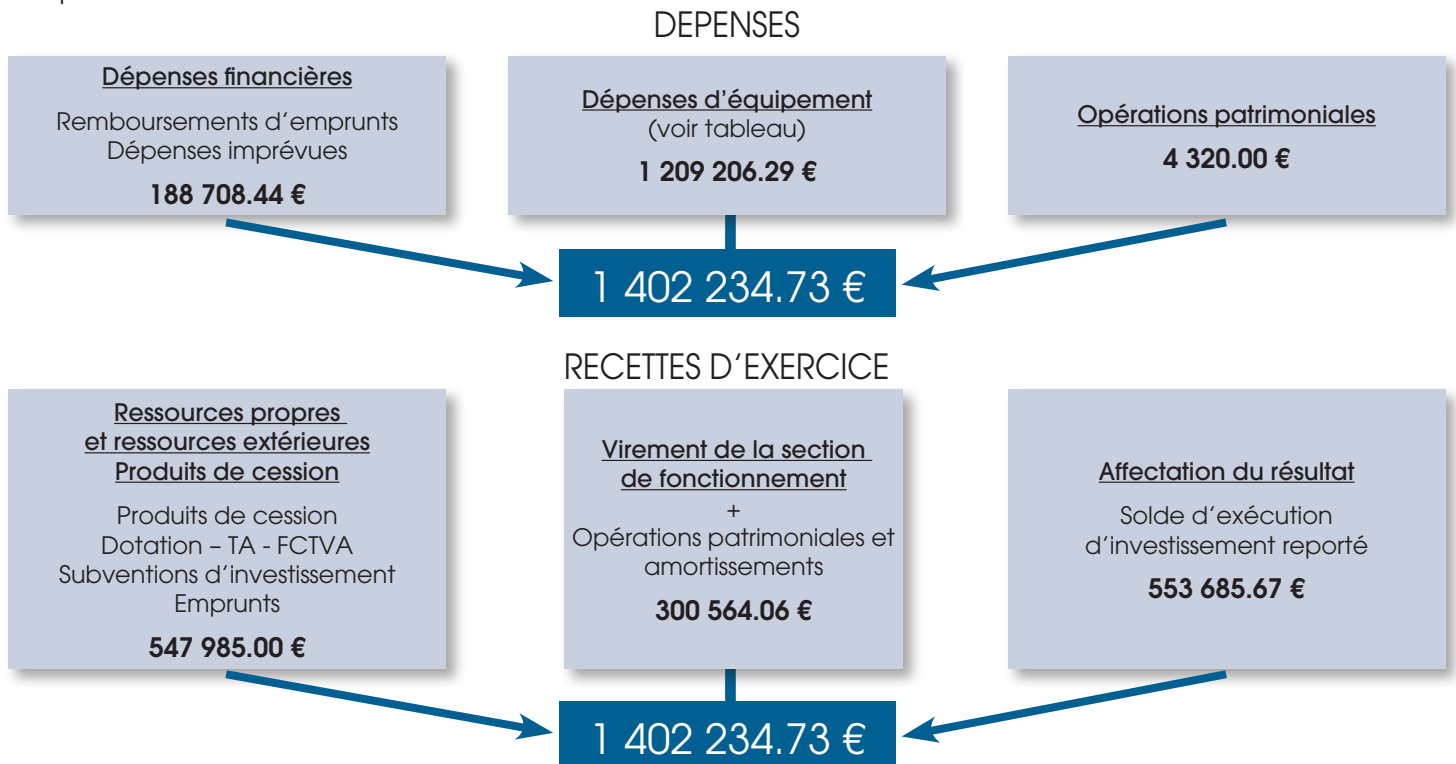
#### DEPENSES



## B – la « SECTION D'INVESTISSEMENT » avec :

- en dépenses : les crédits affectés aux acquisitions immobilières, gros travaux et remboursements de la dette en capital
- en recettes : les ressources extraordinaires (emprunts, subventions, etc...) et l'autofinancement, le FCTVA, la TLE...

Nous rappelons pour information qu'un budget primitif est voté en début d'année et que dans le courant de l'année, compte-tenu des nécessités qui apparaissent, le Conseil Municipal peut voter des D.B.M. (décisions budgétaires modificatives) qui consistent à majorer certains chapitres compensés par des minorations d'autres chapitres.



### \*DETAIL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT

MAIRIE	300.00 €
ECOLES + RESTAURANT SCOLAIRE	350 000.00 €
MAISON MEDICALE	1 693.85 €
MATERIEL VOIRIE	20 655.20 €
MATERIEL INFORMATIQUE	10 000.00 €
MATERIEL SERVICES TECHNIQUES	9 000.00 €
EQUIPEMENT SALLE LEO LAGRANGE	3 500.00 €
MATERIEL CAMPING	344.00 €
STADE MUNICIPAL	75 000.00 €
TRAVAUX LOGEMENTS LOCATIFS	5 000.00 €
AMENAGEMENT PAYSAGER RUE DE VERDUN	208 606.00 €
ESPACE JEUNESSE	4 964.81 €
BOUCLE DE RANDONNEE	9 000.00 €
TRAVAUX DIVERS BÂTIMENTS COMMUNAUX	29 767.10 €
ILLUMINATION DE NOËL	5 000.00 €
CIMETIERE	50 000.00 €
BATIMENT 27 RUE SONNEVILLE	5 605.13 €
ANCIENNE GARE	3 126.20 €
EGLISE	30 000.00 €
R.A.M ET MICRO CRECHE	387 644.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 209 206.29 €</b>

Le présent Budget Primitif 2020 a été établi sur les mêmes bases qu'en 2019, les taux d'imposition restant inchangés, soit :  
Taxe d'Habitation (15.55 %) • Taxe Foncière « Bâti » (26.22 %) • Taxe Foncière « non bâti » (60.11 %)

## Procès-verbaux des conseils municipaux 2020

### ✓ Conseil municipal du MARDI 14 JANVIER 2020

#### ► 1 – Détermination du nombre d'adjoints

Suite à la démission de Madame LIEVEN Marie-José de son poste de quatrième adjointe, il vous est proposé de porter le nombre d'adjoints au Maire à cinq.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### ► 5 – Convention de partenariat pour le prêt des outils d'animation et des expositions avec la Médiathèque Départementale du Nord

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 12 juin 2019, le Conseil Municipal a approuvé le rapport de Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) en vue de la fusion de la CCHD avec la MEL qui sera effective le 14 mars 2020.

Parallèlement, il a été également acté le transfert de différentes compétences au profit de la Commune d'Allennes-les-Marais, notamment la compétence médiathèque au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Il indique qu'un avenant à la convention de partenariat pour le prêt d'une exposition ou d'un outil d'animation est proposé par le Conseil Départemental du Nord pour l'année 2020.

Il demande aux membres du Conseil Municipal de prendre connaissance de l'avenant de convention de partenariat faisant l'objet de la présente délibération qui sera transmise au Département du Nord.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver l'avenant de convention annexé à la présente délibération.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y afférant.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

#### ► 2 – Définition du rang des adjoints au Maire

Suite à la démission de Madame LIEVEN Marie-José dans ses fonctions d'adjointe au Maire, le conseil municipal ayant décidé la suppression de ce poste, les autres adjoints avancent automatiquement d'un rang.

Aucun autre adjoint n'étant nommé au remplacement de Madame LIEVEN Marie-José, il est proposé au Conseil Municipal l'ordre des adjoints suivants :

- 1<sup>er</sup> adjoint : Monsieur Alain DEBRAUWER
- 2<sup>ème</sup> adjoint : Madame Martine AERBEYDT
- 3<sup>ème</sup> adjoint : Monsieur Pascal VERSMESSEN
- 4<sup>ème</sup> adjoint : Monsieur Bruno RIGAUT
- 5<sup>ème</sup> adjoint : Madame Rolande GALAND

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

#### ► 3 – Indemnité de fonction des élus – Délibération modificative

Monsieur le Maire expose que suite à la démission de son poste d'adjointe de Madame LIEVEN et suite à son remplacement, il est nécessaire de revoir l'enveloppe d'indemnités de fonctions des élus comme suit :

	INDICE BRUT TERMINAL DE LA FONCTION PUBLIQUE	
	Taux max.légal	Taux voté par le C.M.
MAIRE	43 %	43,00 %
ADJOINT 5 POSTES	16,5 %	13,78 %
CONSEILLER DELEGUE 4 POSTES	6 %	16,5 % x 20,5 %

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

#### ► 4 – Amortissement des frais d'études non suivi de réalisation

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que des frais d'études de faisabilité ont été réalisés en 2016 pour un projet de salle des fêtes dans le bâtiment rue du Commandant Cousteau, pour un montant total de 17 220 €.

Le projet n'ayant pas abouti, il est proposé au Conseil Municipal, d'engager l'opération d'amortissement comme suit par le débit du compte 6811 « dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles » et le crédit du compte 28031 « amortissement des immobilisations corporelles – Frais d'études ».

Durée d'amortissement : 2 ans (2020 et 2021).

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

#### ► 6 – Délibération autorisant le recrutement d'un vacataire pour des ateliers ponctuels en garderies

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter un vacataire pour effectuer des interventions ponctuelles d'ateliers lecture et relaxation en garderie municipale, en attendant la mise en place du contrat Enfance/Juvenesse avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 30 juin 2020.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**



## ► 7 – Réhabilitation d'un bâtiment existant en RAM + micro crèche. Ouverture d'une consultation

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune a engagé une opération portant sur la réhabilitation d'un bâtiment existant en RAM + micro crèche.

Il y a lieu maintenant de lancer une procédure de consultation en procédure adaptée en vue de la réalisation des travaux, dans le cadre du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant réglementation de la commande publique.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

## ► 8 – Maintien conventionnement Maison de l'Emploi

• Vu la fusion de la Communauté de Communes de la Haute Deûle avec la Métropole Européenne de Lille au 15 mars 2020.

• Vu la décision des élus communautaires de rendre la compétence aux communes du territoire de la Haute Deûle au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

• Vu la sollicitation de la Maison de l'Emploi Métropole Sud et la nécessité de revoir ses statuts concernant la grille de répartition des représentants des membres de la Maison de l'Emploi.

• Vu la nécessité de dresser un nouveau conventionnement avec la Commune d'Allennes-les-Marais,

Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur DELTOUR Jean-Pierre pour siéger au Conseil d'Administration de la Maison de l'Emploi Métropole Sud à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

## ► 9 – Vente de la maison 27 Square Georges Brassens

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 12 novembre 2019, le Conseil Municipal a engagé la procédure de la maison appartenant à la commune, sise 27 Square Georges Brassens à Allennes-les-Marais.

L'estimation du bien par l'Etude du Notaire Maître LEMBREZ à Seclin a été arrêtée à la somme de 145 000.00 € (prix du marché).

Cette estimation ne prend pas en compte des travaux impérativement nécessaires pour la sécurité du bien : électricité, gaz... ni des travaux consentis par le locataire sur ses propres deniers (environ 40 000.00 € cumulés).

Le locataire a fait part de son intérêt pour l'acquisition de ce bien pour 100 000.00 €, ce qui répond aux intérêts de la commune.

Monsieur le Maire ajoute que la maison a été acquise le 29 avril 1993 pour 250 000FF soit 38 0000€.

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- d'autoriser la vente de la maison 27 Square Georges Brassens aux conditions exposées.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

## ✓ Conseil municipal du MARDI 18 FÉVRIER 2020

### ► 1 – Contrat d'Assurance des Risques Statutaires 2021/2024.

Monsieur le Maire expose l'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire (risque employeur), en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.

Il est proposé de donner mandat au Cdg59 pour le lancement d'une procédure de mise en concurrence visant à conclure un contrat groupe d'assurance statutaire.

La commune se réserve la faculté d'y adhérer en fonction des conditions tarifaires et des garanties proposées.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

### ► 2 – Convention de coopération relative aux gestions de DIA, ADS entre la MEL et la Commune d'Allennes-les-Marais.

Il est demandé d'autoriser à signer la convention visant à l'acquisition de la solution de gestion des DIA et ADS, conclue avec la MEL.

### ► 3 – Adhésion au groupement de commandes relatif à la restauration et à la reliure des actes administratifs et/ou d'état-civil.

Le Maire expose au Conseil Municipal :

En vertu des dispositions du Code général des collectivités territoriales (art. R.2121-9), les collectivités et établissements publics ont l'obligation de faire relier les délibérations du Conseil municipal et les arrêtés et décisions du maire. Ces reliures doivent répondre à certaines exigences techniques, précisées dans la circulaire interministérielle du 14 décembre 2010. Cette même obligation de reliure s'applique aux registres d'état civil, en vertu de l'Instruction générale relative à l'état civil du 11 mai 1999.

La convention constitutive de ce groupement de commandes désigne le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord comme coordonnateur. Ce dernier est notamment chargé de procéder à l'organisation de la procédure de choix du titulaire des marchés de prestations de services.

De signer tous les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants à la délibération

D'engager le paiement de la participation forfaitaire des communes d'un montant de 450 euros.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

Compte tenu de la complexité des cahiers des charges techniques, cette démarche s'inscrit dans une logique de simplification administrative et d'économie financière.

Il est demandé :

- De décider d'adhérer au groupement de commandes relatif à la réalisation de reliures administratives cousues de registres, à la fourniture de papier permanent et à la restauration de documents d'archives anciens et/ou de registres anciens,

- D'approuver la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention,
- D'autoriser le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

## ►►► 4 – Adhésion Centrale d'Achat MEL.

Par délibération en date du 19 octobre 2018, la Métropole Européenne de Lille s'est constituée en centrale d'achat.

Ce dispositif d'achats centralisés est ouvert à l'ensemble des communes, CCAS et des entités associées du territoire de la MEL. Afin de développer des stratégies d'acquisition plus efficaces et ainsi atteindre un meilleur niveau de performance des achats, la Centrale d'Achat Métropolitaine se fixe les quatre objectifs suivants :

Il est demandé :

- D'approuver les termes des conditions générales

## ►►► 5 – Seuil de rattachement des charges et des produits.

L'instruction comptable M14, rend obligatoire, pour les communes de plus de 3 500 habitants, la procédure de rattachement des charges et des produits de la section de fonctionnement.

Chaque collectivité peut déterminer, sous sa propre responsabilité et compte tenu du volume de ses dépenses et recettes, un seuil à partir duquel elle va procéder au rattachement.

Monsieur le Maire expose, qu'au vu des opérations comptables de la Commune d'Allennes-les-Marais pour la fin d'année 2019, il serait souhaitable de fixer le seuil minimum de rattachement des charges et produits à 300 euros à partir de 2020.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**



## 7 – Rapport d'Orientation Budgétaire 2020.

### Préambule :

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et appelée loi « NOTRe », vient modifier les modalités d'organisation du Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B), notamment en instituant l'obligation de présentation d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (R.O.B). Le décret 2016-841 du 26 juin 2016, vient quant à lui préciser le contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission du R.O.B.

Compte tenu du cycle électoral en cours, le présent rapport d'orientation budgétaire s'inscrit essentiellement dans un horizon prospectif limité à deux années, s'inscrivant néanmoins dans le cadre de la nouvelle mandature

de recours à la Centrale d'Achat Métropolitaine valant convention d'adhésion (annexées à la présente délibération),

- D'autoriser la signature de la convention d'adhésion à la Centrale d'Achat Métropolitaine pour la durée du mandat et pour un montant annuel d'adhésion de 300 € HT.
- De déléguer au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT, ou à toute personne habilitée au titre des articles L.2122-18 et L.2122-19 du CGCT, la décision de recourir aux services de la Centrale d'Achat Métropolitaine en tant que membre adhérent ainsi que tout acte y afférent.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

## ►►► 6 – Demande de garantie d'emprunt pour la réalisation de 9 logements locatifs Avenue du Bois à Allennes-les-Marais (Habitat Hauts de France).

Le Conseil Municipal,

- Vu le rapport établi par Monsieur MAYOR Gérard, Maire ;

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

- Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'article 2298 du Code Civil ;
- Vu le contrat de prêt n°101161 en annexe signé entre : HABITAT HAUTS-DE-FRANCE ESH ci-après l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

**Article 1 :** L'assemblée délibérante de la Commune d'Allennes-les-Marais accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 142 656.00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°101161 constitué de 5

ligne(s) du prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**Article 2 :** La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3 :** Le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

et du renouvellement de l'assemblée délibérante.

Cependant, fidèle reflet des priorités politiques consignées depuis 2014, le budget 2020 poursuivra **les 4 grands objectifs** suivants :

- Poursuivre la modernisation des équipements municipaux à destination du grand public
- Renforcer la qualité de vie des habitants, du plus jeune au plus âgé
- Accompagner le tissu associatif
- Relever le défi de la fusion de notre EPCI pour optimiser et développer la qualité des services publics tous secteurs confondus

### A. Le contexte budgétaire et financier :

Le développement de nouveaux services à la population

ou encore d'amélioration des conditions d'accueil des plus jeunes jumelés à l'impact de la fusion MEL/ CCHD a pour effet de gonfler artificiellement le budget de fonctionnement.

Il convient en outre d'ajouter l'expansion de la population permettant à Allennes-les-Marais de dépasser le seuil des 3500 habitants qui supposent des dépenses plus importantes pour répondre aux attentes croissantes et qui pèsent par conséquent sur les équilibres budgétaires.

A cet égard, l'existence notamment d'effets de seuils et d'une inflation revigorée, rendent la maîtrise des dépenses de fonctionnement de plus en plus difficile.

De même, la volonté de la municipalité de développer des politiques d'accompagnement en direction des Allenois dans la globalité suppose aussi une forte mobilisation des moyens dont la commune dispose afin, par exemple, d'atténuer le désengagement de l'Etat et d'autres partenaires institutionnels sur un certain nombre de domaines.

S'agissant de l'évolution des dotations, il convient de demeurer prudents sur les effets d'aubaine que peuvent constituer les bonifications artificielles et passagères de l'arrivée à la MEL.

La relative maîtrise des dépenses de fonctionnement, entreprise depuis de nombreuses années et accentuée durant la période de baisse de la dotation forfaitaire, permet d'écarter le risque de difficultés financières majeures à moyen terme.

La réforme de la taxe d'habitation aura quant à elle pour effet de geler dans le temps les recettes correspondantes.

Sur le plan national, la relative reprise de la croissance, si elle semble réelle, reste peu dynamique. Quant à l'éventuel risque d'une remontée des taux d'intérêts, celui-ci serait sans effet, la Ville ne prévoyant pas de recourir à l'emprunt dans ses prochains projets.

Malgré ce contexte de tassement de ses ressources, compensé par une meilleure valorisation du patrimoine communal, et bien que disposant d'un produit fiscal par habitant très en-dessous de la moyenne observée sur le plan national, **la ville n'augmentera pas, pour la 15<sup>ème</sup> année consécutive, les taux des impôts locaux.**

L'ensemble de ces éléments permettra à la ville de **développer son offre de service à la population**, mais aussi de se dégager les marges de manœuvres indispensables pour soutenir la politique d'investissement qui, logiquement accompagne depuis 6 ans, **la transformation de la ville.**

Enfin, dans le cadre des dispositifs contractuels, nos partenaires habituels (CAF notamment) s'inscrivent depuis plusieurs années également dans **une politique de stabilité, voire de baisse de moyens financiers envers les collectivités** ou les associations. Cette tendance récente ne devrait pas être contrariée au cours des deux prochaines années.

## B. Le périmètre budgétaire prévisionnel 2020 :

### a) Absence de hausse des taux de la fiscalité locale

Dans un contexte difficile, où la pression fiscale a atteint, sur le plan national, un niveau élevé, où l'inflation retrouvée pèse sur le pouvoir d'achat des ménages, la **Muni-**

**cipalité exclut d'alourdir encore plus la fiscalité** pour les ménages.

**Ainsi, aucune hausse de la part communale des taux d'impôts locaux ne sera appliquée pour le budget 2020, pour la 15<sup>ème</sup> année consécutive.**

La traduction budgétaire de la baisse et de suppression progressive de la taxe d'habitation, devrait se traduire par une baisse de la fiscalité locale et une augmentation des compensations reçues par l'Etat, en principe, à l'euro près. Toutefois, ces effets ne seront réellement et définitivement observés qu'au terme de la mise en œuvre de la réforme soit à l'horizon 2023.

Eléments prospectifs : sauf hypothèse d'une nouvelle baisse des dotations ou de nouvelles charges de fonctionnement transférées ou mises à la charge des communes par l'Etat, la ville d'Allennes-les-Marais prévoit de ne pas augmenter les taux des impôts locaux ni en 2020, ni en 2021.

**b) L'incertitude sur les engagements de l'Etat et le gel des reversements de l'intercommunalité.**

**> L'incertitude sur les engagements de l'Etat pour l'année 2020**

A périmètre constant, et hors FCTVA, les concours de l'Etat aux collectivités devraient être stabilisés en 2020 au niveau de 2019. Néanmoins, à l'aune du Projet de loi de finances de l'Etat encore en discussion, une relative incertitude restant présente pourrait venir contrarier cette prévision.

Le passage à plus de 3500 habitants et le fait de rejoindre la Métropole Européenne de Lille devraient impacter à la hausse les dotations. Cela étant, les notifications ne nous étant pas parvenues, la prudence reste donc de mise sur cette ressource.

Compte tenu de ce qui précède, et par application du principe de précaution, nous considérerons les concours reçus de l'Etat pour 2020, y compris mesures de péréquation, comme stables (base : réalisé 2019).

**> Les montants prévisionnels de l'Attribution Communautaire**

Fruit du travail de la CLECT en prévision de la fusion, l'Attribution Communautaire s'élèvera à 495 842,48€ en 2020 (529 596€ - 33 735,52€).

**c) Stagnation des recettes des domaines et des autres participations**

Les recettes des domaines et des activités stagnent après une franche augmentation en 2019 liée au développement des services notamment envers la jeunesse, et surtout d'une meilleure valorisation du patrimoine municipal ainsi que du dynamisme de nos activités dont la fréquentation est en nette progression.

**d) Attribution de compensation en nette progression**

Conséquence directe de la fusion, l'attribution de compensation par rapport aux reprises de compétences par la commune vient augmenter les recettes de 495 842,48€. Reste à déterminer si cette recette figée sur le long terme permettra de couvrir les dépenses que la Ville devra assumer pour toujours. Cette progression sera donc à inter-préter en fonction du coût sur plusieurs années de cette reprise d'activité, soit en régie, soit en délégation de service public. La hâte avec laquelle ce processus a dû

s'opérer engendrera forcément des analyses sur les options prises « à la va-vite ».

## e) Stabilité des recettes contractuelles et manque de visibilité

Depuis plusieurs années, les recettes issues des différents dispositifs contractuels, notamment ceux de la CAF restent marquées par un **phénomène de tassement**, auquel s'ajoute parfois un **manque de visibilité** tant sur les niveaux d'intervention que sur les règles d'éligibilité ou sur la pérennisation des enveloppes mobilisées.

De ce fait, la Ville prévoit des inscriptions budgétaires 2020 maintenues au niveau de l'an dernier, afin de tenir compte des montants réellement perçus au titre de 2019.

Eléments prospectifs : sur la période 2020-2021, l'évolution de ces recettes, pour lesquelles la visibilité à moyen terme reste faible, et la pérennité régulièrement remise en cause, sera considérée comme stable ou en légère augmentation du fait du développement de nouveaux services.

## f) Légère augmentation des autres produits de gestion courante

Elle s'explique par les réalisations nouvelles (espace médical Patrick Halluin) qui induisent une rentrée financière plus importante notamment en matière de loyers.

## g) Recettes d'investissement : toujours difficiles à mobiliser et à anticiper

S'agissant des recettes d'investissement, leur anticipation et leur révision restent un exercice difficile, de sorte que la Ville restera prudente sur le rythme et la hauteur des inscriptions budgétaires.

Néanmoins, environ 650 000€ seront inscrits, et suite à des notifications reçues, le FCTVA, les excédents de fonctionnements capitalisés notamment.

En outre, l'excédent reporté s'élèvera à 553 685,67€.

Eléments prospectifs : Sur la période 2020-2021, l'estimation des recettes d'investissement, fortement liée aux investissements programmés, et aux décisions des autres partenaires publics, restera prudente et se fera davantage au fil de l'eau, au fur et à mesure de la réception effective des notifications.

Le premier élément d'interrogation viendra déjà des politiques d'accompagnement budgétaire de la Métropole Européenne de Lille qui seront renouvelées en même temps que l'exécutif.

Les priorités de l'EPCI seront à rapprocher de celles de la commune pour proposer une programmation d'investissement en adéquation avec les possibilités de subventions qui nous seront offertes.

## h) Un endettement plus important pour répondre aux besoins mais avec des recettes pour couvrir les nouveaux prêts

Depuis 2014, la municipalité s'est efforcée de rattraper un retard d'investissements notoire sur les équipements publics lié à une conjoncture financière défavorable précédemment.

L'afflux d'une nouvelle population (générant de nouveaux besoins et de nouveaux modes de vie) a fortement incité la commune à investir pour satisfaire aux attentes

des Allenois.

Ces efforts ont eu pour effet (en dehors du recours à la cession de biens, et au financement sur fonds propres), à recourir à l'emprunt par deux fois au cours du mandat pour atteindre un encours de la dette à 1 577 344,56€.

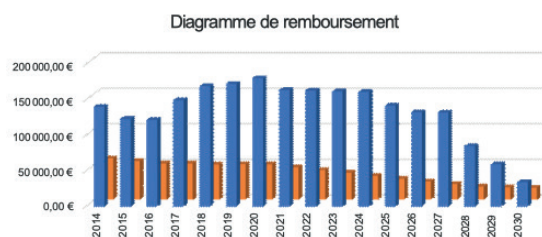
Un élément est également à retenir : c'est la reprise d'une partie de la dette de la Communauté de Communes de la Haute Deûle pour un montant de 434 544€ concernant Allennes-les-Marais soit une annuité de 27 159€ jusqu'en 2035. Il convient, sans dresser de polémique, de faire remarquer que nous sommes loin des prospectives faites dans d'autres communes environnantes sur les avantages du passage à la MEL. Cela explique en substance la faible communication de la Ville sur le sujet avec la population reprochée par certains. Pour rappel, cette somme ne nous a été notifiée qu'en décembre 2019 !

**Malgré cette entorse à la programmation de la municipalité, l'endettement retrouvera son niveau initial de 2014 en 2024 grâce aux taux d'intérêt relativement incitatifs que nous avons obtenus et à l'extinction de prêts contractés par les mandatures précédentes. Ainsi, l'objectif sera de tenir sur fonds propres et subventions les opérations d'équipements sur les 5 prochaines années.**

Après un programme d'entretien profond et de rénovation du patrimoine existant, mais aussi le rythme soutenu d'investissements pour satisfaire aux besoins grandissants et évolutifs de la population, la ville d'Allennes-les-Marais entend entamer son processus de désendettement pour revenir au niveau de celui de 2014 d'ici à 2024 (hors reprise de dette CCHD).



## STRUCTURATION DES REMBOURSEMENTS



Il convient de remarquer que la part des intérêts de la dette ne fait que baisser preuve d'une négociation des taux d'intérêts par la municipalité auprès des organismes bancaires.

En outre, concernant le prêt contracté pour la maison médicale de 450 000€, il est judicieux de rapprocher l'annuité de 19 902,44€ au montant des loyers perçus de 40 168,32€ qui permettent de couvrir cette avance des travaux dans la démarche de la garantie d'offre de soins locale aux Allenois.

Enfin, il convient de noter qu'au cours du mandat 2020-2026, trois emprunts seront soldés :

- 2020 Acquisition de la Ferme Flourent (annuité 15 731,28€)

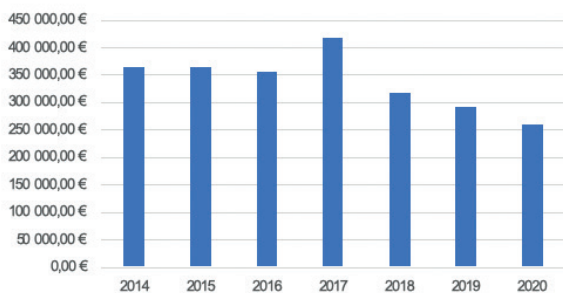
- 2024 Rénovation Extérieure de l’Eglise (annuité 18 494,88€)
- 2025 Construction Béguinage pour Personnes Agées (annuité variable entre 10 164,21€ et 8711,63€)

**Eléments prospectifs :** A minima, sur la période 2020-2024, l’objectif sera de ne pas contracter d’emprunt.

**Eléments comparatifs :** le poids de la dette par habitant atteint 448,01€ en 2020 (hors reprise dette CCHD sinon 571,56€) alors que les communes de même strate atteignaient en moyenne 594€ par habitant en 2018 selon le ministère de l’Economie et des Finances.

## BAISSE DE L'AUTOFINANCEMENT

Montant de l'autofinancement



La conjugaison des investissements importants consentis par la Ville sur les 6 dernières années et du développement des services à la population notamment en matière de jeunesse ajoutés aux effets de la fusion de la CCHD et la MEL ont pour conséquence de grever les capacités d’autofinancement. La recherche de pistes d’économie notamment par la mutualisation sera à prioriser pour les années à venir afin de retrouver des capacités au-delà des 300 000€. Cela étant, le niveau actuel permet de voir l’avenir et la pérennité des services à la population sereinement.

### C. Des choix : les décisions d'orientation budgétaire :

Les décisions d’orientation budgétaire 2020 continueront de traduire les priorités politiques reprises par la municipalité.

#### a. Masse salariale et assurance du personnel

En raison du développement des services à la population, l’évolution de carrière des agents, l’essor des équipements communaux, depuis le début du mandat, malgré la mise en place d’une organisation optimisée, voire mutualisée des activités en matière d’intercommunalité, l’année 2020 sera marquée par une augmentation de la masse salariale.

Celle-ci se justifie notamment par :

- La reprise du personnel communautaire suite à la fusion
- La reprise des compétences exercées auparavant par la Communauté de Commune de la Haute Deûle
- Le déroulement de carrière des agents municipaux et la pyramide des âges
- L’application du RIFSEEP
- L’augmentation des cotisations de caisses de retraite notamment

Demeurera la piste d’élargissement des horaires d’accueil

des administrés en Mairie qui induira sans nul doute des surcoûts qui restent à évaluer.

Celle-ci s’intégrera dans le travail de négociations avec les représentants du personnel sur le temps de travail qu’il conviendra d’entamer dès les échéances électorales passées.

Les expérimentations de mutualisations d’actions ou de projets, avec nos partenaires (la MEL notamment) ou d’autres communes voisines resteront encouragées.

### Structure des effectifs et de la masse salariale

#### > Les effectifs 2020 :

Au total ce sont **42 postes** qui sont pourvus au 1er janvier 2020 (contre 34 en 2019) représentant **36,58 Equivalents Temps Plein (E.T.P)**, répartis en 40 titulaires et 2 agents contractuels. Les non titulaires évoluent dans les secteurs de l’animation, de l’entretien et de la restauration scolaire pour remplacement de personnel absent pour maladie.

Par rapport à 2019, le nombre de titulaires augmente d’environ 20%, alors que le nombre d’agents contractuels diminue de 50 %.

#### > La masse salariale 2020 :

Au total, la masse salariale 2020, **toutes charges comprises**, se situera à un niveau, en augmentation, d’environ **297 932,04€**.

Ces écarts s’expliquent notamment par le déroulement statutaire de carrière des titulaires, le plus souvent employés sur des postes permanents, mais surtout par les reprises de compétences de la CCHD et par voie de conséquence de certains agents communautaires (**7 au total pour un montant estimé de 200 956,24€**).

Le régime indemnitaire représente environ **11,76%** de l’ensemble des rémunérations versées.

#### > La gestion du temps de travail 2019 :

Le temps de travail légal est de 35 heures. Le temps de travail est variable entre les filières au niveau de l’effectif municipal : 35h en filière technique, 36h30 en filière administrative, animation, sport, culture.

Le nombre de jours de congés annuels est de 25 jours auxquels il convient d’ajouter les 9 jours de RTT pour les personnels concernés.

#### b. Le fonctionnement durable de la collectivité

L’implication de la Ville sur les enjeux de protection de l’environnement et du développement durable passe tout d’abord par un ensemble d’actions visant à sensibiliser et à engager les Allenois sur ces problématiques, et à favoriser les initiatives prises en ce domaine. Elle suppose également d’agir sur ses propres comportements et d’inciter ses agents et ses partenaires à l’adoption d’attitudes davantage éco-responsables.

La ville d’Allennes-les-Marais entamera ainsi en 2020 la mise en œuvre des grandes orientations arrêtées dans une délibération cadre à adopter au cours du mandat, mettant en place un Agenda 21.

La volonté de la ville reste ainsi de réduire les consommations d’énergie, de fluides et de consommables dans le double objectif de limiter l’impact de ces consommations sur le cadre de vie et de rationaliser ses dépenses dans ces domaines.

Les installations neuves ou réhabilitées font l’objet d’une

prise en compte systématique d'économies avec l'utilisation de technologies nouvelles comme, le futur suivi des consommations en temps réel via « Linky » et la mise en place d'équipements économes comme la LED ou les détecteurs de présence.

Les installations sont également pilotées sur horloges astronomiques ou sur horloges programmables lorsque cela est possible, ces solutions permettant de réduire la durée de consommation des équipements.

Porter une attention plus soutenue au développement durable implique également de développer tout au long de l'année 2020, un certain nombre d'actions qui impliquent les Allenois sur cette thématique, sensibilisent les différents publics en encourageant les initiatives des habitants.

A l'instar de ce qui est proposé dans la promotion de la culture biologique par les jardins familiaux du CCAS, des actions coconstruites par ateliers participatifs notamment se tiendront sur cette thématique.

Enfin, la Ville inscrit ses efforts en faveur de la réduction des déchets, en engageant en 2020, la 19<sup>ème</sup> édition d'Allennes Propre.

La Ville entend également sensibiliser par la convivialité avec un programme d'animations qui contribueront à la découverte de la biodiversité et du patrimoine naturel du territoire. Cette volonté est déjà prégnante dans les échanges avec la Métropole Européenne de Lille qui est sensible à cette thématique et a les moyens de nous accompagner en ce sens.

La Ville traduira sa volonté d'entretenir le parc arboré de son territoire par une politique de plantations qui permettra de conforter celui-ci. Elle mettra ainsi en application un engagement de remplacer chaque arbre abattu.

La Ville, à l'occasion de la reprise de la gestion des espaces verts et des espaces publics, lancera une modernisation et une accentuation de ses méthodes d'entretien et de maintenance de ses nombreux espaces verts, de ses rues, et de ses espaces publics.

Enfin, l'entrée en vigueur de la loi EGALIM qui vise à favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous en instaurant :

- 50% de produits sous signes d'origine et de qualité (dont bio) dans la restauration collective publique en 2022 ;
- Intensification de la lutte contre le gaspillage alimentaire : dons étendus à la restauration collective et à l'industrie agroalimentaire ;

Cette mesure qui vise au bien-être et à l'éducation à l'alimentation des enfants accueillis en restauration scolaire, aura à n'en pas douter un impact financier à moyen terme. En outre, la mise en place de ce dispositif imposera inexorablement à la commune des travaux d'agrandissement ou de rénovation du restaurant scolaire à court terme.

## L'offre de service de proximité aux habitants

➤ Une offre de services plus en adéquation avec les besoins des habitants

La gestion de Services aux familles modernisée avec la mise en place du portail famille notamment en début de mandat continuera à se décliner en vue d'améliorer

l'offre de services en direction des habitants, en particulier dans les domaines de l'enfance, la jeunesse, les personnes âgées, la santé, le soutien à la parentalité, l'animation locale par l'intermédiaire de nouveaux services comme par exemple le Relais d'Assistantes Maternelles.

En 2020, à l'instar des années précédentes, la ville et surtout le CCAS poursuivront leur travail en faveur des familles en difficultés à travers des actions d'accompagnement. C'est notamment vrai en matière éducative de jeunesse avec l'Espace Jeunes Allenois (EJA) qui permet un suivi et une veille individuelle des adolescents allenois.

## ➤ Les jeunes parmi les priorités

En 2020, la ville d'Allennes-les-Marais entend poursuivre son action en faveur de la jeunesse, à la fois dans le cadre scolaire et en dehors de celui-ci en mettant en œuvre les actions découlant de son projet jeunesse. Elle le fait ainsi d'une part en confortant les prestations scolaires culturelles, sportives et citoyennes proposées dans le cadre de son partenariat avec les écoles de la ville. D'autre part, la Ville confirme les actions engagées dans le cadre du projet global en direction des jeunes allenois.

Les « **Prestations scolaires culturelles, sportives et citoyennes** » ayant lieu sur le temps scolaire et méridien sur la base du volontariat des enfants, dispositif instauré en 2019, seront poursuivies. L'offre de prestations s'étend dans les domaines de la culture et du sport, de la prévention et de la sensibilisation à l'environnement également par l'intermédiaire du Conseil Municipal des Enfants. L'offre étoffée dans le cadre de l'année scolaire 2018/2019 est renouvelée pour 2019/2020.

Parallèlement, la Ville poursuivra ses actions dans le cadre du plan mercredi mis en place depuis la rentrée 2018/2019. Il vise à promouvoir le caractère éducatif des activités du mercredi, à favoriser l'accès à la culture et au sport.

De même, la Ville poursuit la mise en œuvre **des classes de neige portées jusqu'alors par la Communauté de Communes de la Haute Deûle**.

Enfin, la Ville continuera à soutenir l'apprentissage de la natation chez les plus jeunes dans le cadre des Centres de Loisirs.

Fort des succès obtenus à l'occasion des **manifestations dédiées à la jeunesse**, la Ville renouvellera ses opérations avec une volonté constante de mieux répondre aux attentes des jeunes en s'adaptant aux nouvelles tendances et en s'appuyant sur les recommandations des adolescents accueillis.

## ➤ Le soutien aux associations pour maintenir « le bien vivre ensemble »

Dans la continuité de 2019, la Ville maintiendra le niveau global de subventions afin de soutenir le tissu associatif et préserver le bien vivre ensemble dans l'ensemble des activités de la Ville.

Elle maintiendra son niveau d'exigence quant à la bonne utilisation des deniers publics et continuera à inciter les acteurs associatifs à adopter des modèles économiques viables.

Enfin, les moyens mis à disposition des associations allenoises tels que la mise à disposition de salles municipales, le prêt de matériel ou encore la mise à disposition de per-

sonnel seront poursuivis, avec une recherche constante d'optimisation de ces moyens, de responsabilisation et une redéfinition de la prise en charge des coûts de nettoyage et d'entretien. La Ville s'efforcera également d'impliquer les structures associatives dans sa démarche de réduction des déchets.

► **L'animation de la Ville par une culture ouverte à tous**  
Bon nombre d'animations offriront durant toute l'année l'occasion à tous les Allenois de se réunir et de partager des moments festifs.

En 2020, la Ville proposera ses **rendez-vous traditionnels à destination des familles** : Allennes en Fêtes, Bièr'en Fêtes, Fête de la Musique...

► **Le développement de la vidéo surveillance pour aider notre police et la gendarmerie**

La Ville poursuivra le déploiement de son parc de vidéo-protection pour lutter contre les risques de délinquance sur le territoire municipal.

c. **Des chantiers 2020 en faveur du cadre de vie.**

L'amélioration du cadre de vie des habitants concentrera des dépenses d'investissement de l'année 2020 avec l'opportunité qui nous est donnée suite à l'intégration de trois agents communautaires aux services techniques.

De même, le budget 2020 prévoira le financement de la micro-crèche et du Relais d'Assistantes Maternelles.

d. **Un Plan pluriannuel d'investissements et de maintenance pour la modernisation, l'entretien durable du patrimoine communal et des équipements de proximité.**

La mise en œuvre de ce PPIM répond au besoin de la collectivité de maîtriser (notamment en les lissant dans le temps) l'ensemble de ses dépenses d'investissement et de maintenance dans un calendrier compatible avec ses capacités d'investissement qui s'accommoderont de moins en moins, de phénomènes d'à-coups trop accentués et/ou non programmés.

L'objectif de ce PPIM est de maintenir le patrimoine municipal et donc de garantir ainsi l'exercice du service public dans le temps et dans de bonnes conditions.

L'enveloppe 2020 de ce PPIM s'élèvera à un peu plus de 855 262,40€ en investissement.

• **PPIM Restaurant Scolaire et Ecoles : 350 000 € dont 291 403,85 € de provisions pour le nouveau restaurant scolaire.**

Comme chaque année, le Conseil des Ecoles est informé préalablement afin d'émettre un avis sur les prévisions de travaux dans les établissements scolaires.

En 2020, la remise aux normes et en peinture des écoles élémentaire et maternelle se poursuivra dans l'esprit des travaux effectués courant été 2019.

La maintenance du matériel de restauration scolaire ainsi que des aires de jeux situées dans les cours d'écoles seront également prévues. Enfin, une enveloppe d'urgence sera réservée aux traitements des situations imprévues de type sinistre, casse, ou vandalisme.

• **PPIM Petite Enfance 390 000 euros pour le RAM + Micro-crèche**

Celui-ci sera principalement consacré au projet de rénovation et d'extension du centre Social en RAM municipal + Micro-crèche privée.

• **PPIM Sport : 75 000 euros, provision pour la réfection du stade de Football Léo Lagrange**

Le PPI « sport » a pour finalité de poursuivre la modernisation de nos équipements sportifs et améliorer l'accueil des sportifs, des spectateurs et des supporters.

En 2020, ce PPI est essentiellement consacré à la réfection du stade de Football Léo Lagrange.

• **PPIM Voirie-Espaces Publics : 35 000 euros**

Cette année, la Ville va mobiliser une enveloppe de 35 000€ pour accompagner l'aménagement des espaces verts ou des parkings, des espaces de loisirs, là où il en manque...

• **PPIM Extension et maintenance du Cimetière : 50 000€**

Ce plan sera consacré aux travaux de sécurité et d'accessibilité, mais aussi d'extension et d'embellissement du cimetière.

• **PPIM Prévention et sécurité : 5 000€**

La Ville a fait de la vidéo-protection un outil pour lutter contre la délinquance. Un nouvel équipement sera posé en 2020 ainsi que la pose d'une alarme au niveau du hangar municipal.

• **PPIM jeunesse : 5300 €**

Ce PPI se poursuit durant le mandat afin de développer l'équipement de notre service à la jeunesse.

• **PPIM Maintenance et maintien des ERP communaux et des immeubles de rapport : 63 800€**

Cette enveloppe est notamment destinée à prendre en charge les travaux dans les immeubles de rapport : Ambulances Gaelau, logement locatif mais aussi sur des ERPs comme l'Eglise (remplacement du système de chauffage défaillant 30 000€), sécurisation du hangar « anciennement STB » (19 757 €).

• **PPIM Matériel informatique : 10 000€**

Cette enveloppe est destinée à remplacer le matériel informatique devenu obsolète.

## D. Conclusion :

En 2020, le budget communal se distinguera des précédents dans la mesure où il est principalement destiné à poursuivre les actions déjà engagées pour répondre aux attentes des habitants, à parachever les chantiers entrepris conformément aux engagements et à terminer le mandat. Cependamment la fusion CCHD/ MEL (et ses conséquences financières) couplée au passage au seuil de plus de 3500 habitants ont pour effet de modifier de manière substantielle les éléments d'interprétations et d'orientations budgétaires pour 2020.

Les perspectives pour le début de l'année 2020 s'inscrivent, en revanche, résolument dans la cohérence des choix arrêtés en début de mandat, enrichis des réponses apportées par la Ville pour répondre aux attentes et aspirations nouvelles des Allenois.

En dépit des incertitudes entourant toujours les ressources des collectivités et en particulier celles du bloc communal dans le cadre de la réforme annoncée de la fiscalité locale, les orientations budgétaires évoquées dans le présent rapport confirment par ailleurs la bonne santé financière de la commune au regard des communes de la même strate.

Enfin, ne souhaitant pas stopper la mutation de la Ville face aux échéances électorales, la municipalité poursuit

sa stratégie d'investissement et d'équipement à destination des plus jeunes avec le lancement du projet micro-crèche et RAM notamment.

Le présent rapport préfigure donc un budget qui soutien-

dra la modernisation de la Ville, la qualité du service public, et l'amélioration du cadre de vie allennois.

Ainsi présenté et débattu en séance les jour, mois et années.

## ✓ Conseil municipal du MARDI 3 MARS 2020

### NOTE EXPLICATIVE BUDGET PRIMITIF 2020

#### A. Le contexte économique, social et budgétaire :

Le développement de nouveaux services à la population ou encore d'amélioration des conditions d'accueil des plus jeunes jumelés à l'impact de la fusion MEL/ CCHD a pour effet de gonfler artificiellement le budget de fonctionnement.

Il convient en outre d'ajouter l'expansion de la population permettant à Allennes-les-Marais de dépasser le seuil des 3500 habitants qui suppose des dépenses plus importantes pour répondre aux attentes croissantes et qui pèsent par conséquent sur les équilibres budgétaires.

A cet égard, l'existence notamment d'effets de seuils et d'une inflation revigorée, rendent la maîtrise des dépenses de fonctionnement de plus en plus difficile.

De même, la volonté de la municipalité de développer des politiques d'accompagnement en direction des Allennois dans la globalité suppose aussi une forte mobilisation des moyens dont la commune dispose afin, par exemple, d'atténuer le désengagement de l'Etat et d'autres partenaires institutionnels sur un certain nombre de domaines.

S'agissant de l'évolution des dotations, il convient de demeurer prudents sur les effets d'aubaine que peuvent constituer les bonifications artificielles et passagères de l'arrivée à la MEL.

La relative maîtrise des dépenses de fonctionnement, entreprise depuis de nombreuses années et accentuée durant la période de baisse de la dotation forfaitaire, permet d'écarter le risque de difficultés financières majeures à moyen terme.

La réforme de la taxe d'habitation aura quant à elle pour effet de geler dans le temps les recettes correspondantes.

Sur le plan national, la relative reprise de la croissance, si elle semble réelle, reste peu dynamique. Quant à l'éventuel risque d'une remontée des taux d'intérêts, celui-ci serait sans effet, la Ville ne prévoyant pas de recourir à l'emprunt dans ses prochains projets.

Malgré ce contexte de tassement de ses ressources, compensé par une meilleure valorisation du patrimoine communal, et bien que disposant d'un produit fiscal par habitant très en-dessous de la moyenne observée sur le plan national, **la ville n'augmentera pas, pour la 15ème année consécutive, les taux des impôts locaux.**

L'ensemble de ces éléments permettra à la ville de développer son offre de service à la population, mais aussi de se dégager les marges de manœuvres indispensables pour soutenir la politique d'investissement qui, logiquement accompagne depuis 6 ans, la transformation de la ville.

Enfin, dans le cadre des dispositifs contractuels, nos partenaires habituels (CAF notamment) s'inscrivent depuis plusieurs années également dans une politique de stabilité, voire de baisse de moyens financiers envers les collectivités ou les associations. Cette tendance récente ne devrait pas être contrariée au cours des deux prochaines années.

#### B. Niveau des taux d'imposition :

i) Absence de hausse des taux de la fiscalité locale

Pour équilibrer le budget, Le conseil vote et arrête le produit des impôts locaux à la somme de 926 933.00 € suivant détails précisés au tableau ci-dessous :

Libellés	Bases notifiées Fin 2019 (susceptible d'évoluer)	Variation des bases / 2019 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / 2019 (%)	Produit voté par l'assem- blée délibé- rante	Variation du produit / 2019 (%)
Taxe d'habitation	2 855 627.00	0,02	15,550	0,000	444 050.00	0,02
Taxe foncière sur les propriétés bâ- ties	1 756 863.00	0,22	26,220	0,000	460 649.00	0,22
Taxe foncière sur les proprié- tés non bâties	36 989.00	-0,03	60,110	0,000	22 234.00	-0,03
<b>TOTAL</b>	<b>4 649 479.00</b>	<b>0,10</b>			<b>926 933.00</b>	<b>0,12</b>



## C. Ressources et Charges section de fonctionnement :

### RECETTES

**L'excédent** : il est porté à 582 405,11 € (538 769,90€ en 2019)

**Atténuations de charges** : 4 764€

**Produits des services, du domaine et ventes diverses** : 219 820,48€ (183 960 au BP 2019).

**Impôts et Taxes** : 1 675 375,48€ (1 168 117 € au BP 2019)

**Dotations, subventions et participations** : 830 400€ (767 199€ au BP 2019)

**Autres produits de gestion courante** : 87 200€ (74 700€ au BP 2019)

**Produits financiers** : 30€ (comme en 2019)

**Total** : 3 399 995,07€ (2019 : BP 2 740 775,90€)

### DEPENSES

**Charges à caractère général** : 1 008 382,10€ (551 817,32€ au BP 2019)

**Charges de personnel et frais assimilés** : 1 664 864,04€ (1 366 932€ au BP 2019)

**Dépenses imprévues** : 70 992,31€ (170 765€ au BP 2019)

**Virement à la section d'investissement** : 250 000€ (290 000€ au BP 2019)

**Opérations d'ordre de transfert entre sections** : 46 244,06 € (949€ au BP 2019)

**Autres charges de gestion courante** : 308 859,40€ (272 778,89€ au BP 2019)

**Charges financières** : 48 153,16€ (50 298,17€ au BP 2019)

**Charges exceptionnelles** : 2 500€ (3 500€ au BP 2019)

**Total** : 3 399 995,07€ (2019 BP : 2 740 775,90€)

## D. Ressources et Charges section d'investissement :

### RECETTES

**Solde d'exécution de la section reporté** : 553 685,67€ (1 422 211,73€ au BP 2019)

**Virement de la section de fonctionnement** : 250 000€ (290 000€ au BP 2019)

**Produits de cessions** : 100 000€ (0€ en 2019)

**Opérations d'ordre de transfert entre sections** : 46 244,06€ (949€ au BP 2019)

**Opérations patrimoniales** : 4320€ (136 198,62€ au BP 2019)

**Dotations, fonds divers et réserves** : 390 000€ (461 500€ au BP 2019)

**Subventions d'investissement** : 56 985€ (187 100€ au BP 2019)

**Emprunts et dettes assimilées** : 1 000€ (451 000€ au BP 2019)

**Total** : 1 402 234,73€ (2 948 959,35€ au BP 2019)

### DEPENSES

**Dépenses imprévues** : 29 621,57€ (85 000€ au BP 2019)

**Opérations patrimoniales** : 4320€ (136 198,62€ au BP 2019)

**Emprunts et dettes assimilées** : 159 086,87€ (123 794,01€ au BP 2019)

**Immobilisations incorporelles** : 5 300€ (74 084€ au BP 2019)

**Immobilisations corporelles** : 1 203 906,29€ (2 033 302,72€ au BP 2019)

**Total** : 1 402 290,84€ (2 948 959,35€ au BP 2019)

### Détails des opérations :

- **PPIM Restaurant Scolaire et Ecoles** : 350 000 € dont 291 403,85 € de provisions pour le nouveau restaurant scolaire.

- **PPIM Petite Enfance** : 390 000 euros pour le RAM + Mi-cro-crèche
- **PPIM Sport** : 75 000 euros, provision pour la réfection du stade de Football Léo Lagrange
- **PPIM Voirie-Espaces Publics** : 35 000 euros
- **PPIM Extension et maintenance du Cimetière** : 50 000€
- **PPIM Prévention et sécurité** : 5 000€
- **PPIM jeunesse** : 5300 €
- **PPIM Maintenance et maintien des ERP communaux et des immeubles de rapport** : 63 800€
- **PPIM Matériel informatique** : 10 000€

## E. Effectif et charges de personnel :

En raison du développement des services à la population, l'évolution de carrière des agents, l'essor des équipements communaux, depuis le début du mandat, malgré la mise en place d'une organisation optimisée, voire mutualisée des activités en matière d'intercommunalité, l'année 2020 sera marquée par une augmentation de la masse salariale.

Celle-ci se justifie notamment par :

- La reprise du personnel communautaire suite à la fusion
- La reprise des compétences exercées auparavant par la Communauté de Commune de la Haute Deûle
- Le déroulement de carrière des agents municipaux et la pyramide des âges
- L'application du RIFSEEP
- L'augmentation des cotisations de caisses de retraite notamment

## Structure des effectifs et de la masse salariale

### ► Les effectifs 2020 :

Au total ce sont **42 postes** qui sont pourvus au 1er janvier 2020 (contre 34 en 2019) représentant **36,58 Equivalents Temps Plein (E.T.P)**, répartis en 40 titulaires et 2 agents contractuels. Les non titulaires évoluent dans les secteurs de l'animation, de l'entretien et de la restauration scolaire pour remplacement de personnel absent pour maladie.

Par rapport à 2019, le nombre de titulaires augmente d'environ 20%, alors que le nombre d'agents contractuels diminue de 50 %.

### ► La masse salariale 2020 :

Au total, la masse salariale 2020, **toutes charges comprises**, se situera à un niveau, en augmentation, d'environ **297 932,04€**.

Ces écarts s'expliquent notamment par le déroulement statutaire de carrière des titulaires, le plus souvent employés sur des postes permanents, mais surtout par les reprises de compétences de la CCHD et par voie de conséquence de certains agents communautaires (**7 au total pour un montant estimé de 200 956,24€**).

Le régime indemnitaire représente environ 11,76% de l'ensemble des rémunérations versées.

### ► La gestion du temps de travail 2019 :

Le temps de travail légal est de 35 heures. Le temps de travail est variable entre les filières.

Le nombre de jours de congés annuels est de 25 jours auxquels il convient d'ajouter les 9 jours de RTT pour les personnels concernés.

## F. Niveau de l'épargne de la Commune 2019 :

En épargne brute, la Commune d'Allennes-les-Marais termine 2019 avec le résultat de : **246 192,36€ ce qui induit un ratio de taux d'épargne brute de 10,12%**. (Ce ratio demeure satisfaisant puisque les experts s'accordent pour accrédi-ter un bon ratio entre 8% et 15%).

**L'épargne nette ou capacité d'autofinancement** (épargne brute moins le remboursement en capital) s'élevait à **131 819,40€ en 2019 soit 37,45€ par habitant**.

## G. L'endettement :

L'encours de la dette s'élève à **1 577 344,56€**.

De ce fait, au vu de l'épargne brute, **la capacité de désendettement de la commune s'élève à 6,40 années**.

## H. Les principaux ratios :

Informations financières-ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate
Dépenses réelles de fonctionnement / population	881,75	756
Produit des impositions directes / population	263,33	385
Recettes réelles de fonctionnement / population	800,45	913
Dépenses d'équipement brut / population	343,52	323
Encours de dette / population	571,56	701
DGF / population	216,48	145
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	53,64%	50,51%
Dépenses de fonctionnement et remboursement dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	115,80%	93,23%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	42,92%	36,46%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	71,40%	79,12%

## I. Les priorités du budget 2020 :

### a) L'implication de la Ville sur les enjeux de protection de l'environnement et du développement durable

La ville d'Allennes-les-Marais entamera ainsi en 2020 la mise en œuvre des grandes orientations arrêtées dans une délibération cadre à adopter au cours du mandat, mettant en place un Agenda 21.

### b) L'offre de service de proximité aux habitants

#### • Une offre de services plus en adéquation avec les besoins des habitants

La gestion de Services aux familles modernisée avec la mise en place du portail famille notamment en début de mandat continuera à se décliner en vue d'améliorer l'offre de services en direction des habitants, en particulier dans les domaines de l'enfance, la jeunesse, les personnes âgées, la santé, le soutien à la parentalité, l'animation lo-

cale par l'intermédiaire de nouveaux services comme par exemple le Relais d'Assistantes Maternelles.

#### • Les jeunes parmi les priorités

En 2020, la ville d'Allennes-les-Marais entend poursuivre son action en faveur de la jeunesse, à la fois dans le cadre scolaire et en dehors de celui-ci en mettant en œuvre les actions découlant de son projet jeunesse.

De même, la Ville poursuit la mise en œuvre des classes de neige portées jusqu'alors par la Communauté de Communes de la Haute Deûle.

Enfin, la Ville continuera à soutenir l'apprentissage de la natation chez les plus jeunes dans le cadre des Centres de Loisirs.

#### • Le soutien aux associations pour maintenir « le bien vivre ensemble »

Dans la continuité de 2019, la Ville maintiendra le niveau global de subventions afin de soutenir le tissu associatif et préserver le bien vivre ensemble dans l'ensemble des activités de la Ville.

#### • L'animation de la Ville par une culture ouverte à tous

Bon nombre d'animations offriront durant toute l'année l'occasion à tous les Allenois de se réunir et de partager des moments festifs.

En 2020, la Ville proposera ses rendez-vous traditionnels à destination des familles : Allennes en Fêtes, Bièr'en Fêtes, Fête de la Musique...

#### • Le développement de la vidéo surveillance pour aider notre police et la gendarmerie

La Ville poursuivra le déploiement de son parc de vidéo-protection pour lutter contre les risques de délinquance sur le territoire municipal.

### c) Des chantiers 2020 en faveur du cadre de vie.

L'amélioration du cadre de vie des habitants concentrera des dépenses d'investissement de l'année 2020 avec l'opportunité qui nous est donnée suite à l'intégration de trois agents communautaires aux services techniques.

## J. Conclusion :

En 2020, le budget communal se distinguera des précédents dans la mesure où il est principalement destiné à poursuivre les actions déjà engagées pour répondre aux attentes des habitants, à parachever les chantiers entrepris conformément aux engagements et à terminer le mandat. Cependant la fusion CCHD/ MEL (et ses conséquences financières) couplée au passage au seuil de plus de 3500 habitants ont pour effet de modifier de manière substantielle les éléments d'interprétations et d'orientations budgétaires pour 2020.

Les perspectives pour le début de l'année 2020 s'inscrivent, en revanche, résolument dans la cohérence des choix arrêtés en début de mandat, enrichis des réponses apportées par la Ville pour répondre aux attentes et aspirations nouvelles des Allenois.

En dépit des incertitudes entourant toujours les ressources des collectivités et en particulier celles du bloc communal dans le cadre de la réforme annoncée de la fiscalité locale, les orientations budgétaires évoquées dans cette note confirmeront par ailleurs la bonne santé financière de la commune au regard des communes de la même strate.

Enfin, ne souhaitant pas stopper la mutation de la Ville face aux échéances électorales, la municipalité poursuit sa stratégie d'investissement et d'équipement à destination des plus jeunes avec le lancement du projet mi-

cro-crèche et RAM notamment.

Le budget 2020 soutiendra la modernisation de la Ville, la qualité du service public, et l'amélioration du cadre de vie allennois.

## ► 1 – Vote et approbation du Budget Primitif 2020 et affectation anticipée du résultat 2019

Reprise anticipée des résultats	
Résultat estimé de fonctionnement l'exercice	+ 243 635,21€
Résultats antérieurs reportés de fonctionnement ligne 002 du compte administratif	+ 538 769,90€
Résultat à affecter de fonctionnement	+ 782 405,11€
Solde d'exécution cumulé de la section investissement	+ 553 685,67€
Solde des restes à réaliser d'investissements	-353 943,89€
Besoin de financement	0 €
Affectation	+782 405,11€
Affectation en réserves R 1068	200 000€
Report de fonctionnement R 002	+ 582 405,11€

Reprise anticipée adoptée à 17 voix pour et 1 abstention.

Les propositions de subventions aux associations sont présentées une par une par monsieur le Maire. Ce sont des provisions qui seront susceptibles d'être ajustées en cours d'année.

Il est demandé au Conseil Municipal, après avoir examiné le Budget Primitif 2020 présenté par le Maire.

D'approuver et l'arrêter définitivement aux chiffres ci-après :

**Section de fonctionnement :**

Dépenses et Recettes équilibrées à ..... 3 399 995,07 €

**Section d'investissement :**

Dépenses et Recettes nouvelles équilibrées à 1 402 234,73 €

**TOTAL 4 802 229.80 €**

Pour équilibrer le budget, vote et arrête le produit des impôts locaux à la somme de ..... 926 933.00 €

suivant détails précisés au tableau ci-dessous :

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases / 2019 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / 2019 (%)	Variation de taux / 2019 (%)	Variation du produit / 2019 (%)
Taxe d'habitation	2 855 627.00	0,02	15,550	0,000	0,000	0,02
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 756 863.00	0,22	26,220	0,000	0,000	0,22
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	36 989.00	-0,03	60,110	0,000	0,000	-0,03
TOTAL	4 649 479.00	0,10				0,12



## ► 2 – Réhabilitation d'un bâtiment existant en micro-crèche et Relais d'Assistantes Maternelles - Attribution des lots.

- Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 14 janvier 2020, le Conseil Municipal a autorisé l'engagement d'une procédure de consultation en matière de fourniture de travaux.
- Cette consultation a été lancée selon la procédure adaptée et fait l'objet d'un avis à publication dans un journal d'annonces le 20 janvier 2020 et le profil acheteur le 16 janvier 2020.
- A l'issue de l'ouverture des plis et de leur analyse par la commission d'ouverture de plis, Monsieur le Maire propose de retenir les offres suivantes :

**LOT N°1 : Gros œuvre - Démolition - Charpente - Carrelage**  
 Entreprise MAZZOLINI  
 72 bis rue Emile Zola  
 59970 FRESNES SUR ESCAUT  
 Montant retenu : 104 928,32 € H.T.

**LOT N°2 : COUVERTURE - ETANCHEITE - BARDAGE**  
 Luc Daniel Couverture  
 111 rue Marceau  
 62790 LEFOREST  
 Montant retenu : 32 911,65 € H.T.

**LOT N°3 : MENUISERIES EXTERIEURES**  
 SJH Menuiseries  
 6 rue Fernig  
 59158 MORTAGNE DU NORD  
 Montant retenu : 26 003,76 € H.T.

**LOT N°4 : DOUBLAGE - MENUISERIES INTERIEURES - CLOISONS - FAUX PLAFONDS**  
 Nord France Plâtrerie  
 14 bis rue de la République  
 59496 SALOME  
 Montant retenu : 38 513,32 € H.T.

**LOT N°5 : PEINTURE - SOLS SOUPLES**  
 Décor Peinture  
 Parc d'activités Lavoisier  
 308 rue La Place  
 59494 PETITE FORÊT  
 Montant retenu : 16 427,67 € H.T.

**LOT N°6 : ELECTRICITE VARLET**  
 ZA de l'Ermitage  
 Rue du Faubourg d'Arras  
 59552 LAMBRES LEZ DOUAI  
 Montant retenu : 39 948,42 € H.T.

**LOT N°7 : PLOMBERIE - SANITAIRES - VENTILATION**  
 Climat Confort Services  
 8 route de Béthune  
 62160 AIX-NOULETTE  
 Montant retenu : 34 375,56 € H.T.

Le montant total du marché travaux s'élèverait donc à : 293 108,70 € HT

Délibération adoptée à l'unanimité.

## ✓ Conseil municipal du MARDI 30 JUIN 2020



## ► 1 – Indemnités de fonction des élus – Délibération modificative.

- Monsieur le Maire expose que les services préfectoraux ont émis une remarque sur la délibération du 26 mai 2020 relative aux indemnités des élus.
- Ainsi, conformément à l'article R.2151-4 du Code général des Collectivités Territoriales, la population à prendre en compte est la population « totale », telle qu'elle résulte du dernier recensement avant le renouvellement intégral du conseil municipal.
- Or, notre commune comprend désormais 3520 habitants de telle sorte que la tranche à prendre en compte est celle 3 500 à 9 999 habitants.
- En application des articles L.2123-23 et L.2123-24 du code général des collectivités territoriales, les taux maximum correspondant à notre strate de population sont les suivants :

**INDEMNITES DES ELUS**  
**MONTANT MENSUEL A COMPTER DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2020**  
**COMMUNE DE TRANCHE DE POPULATION**  
**3500 à 9999 habitants**

	INDICE BRUT TERMINAL DE LA FONCTION PUBLIQUE	
	Taux max.légal	Taux voté par le C.M.
<b>MAIRE</b>	55 %	55 %
<b>ADJOINT 6 POSTES</b>	22 %	18,66 %
<b>CONSEILLER DELEGUE 4 POSTES</b>	6 %	5 %

Délibération adoptée par 17 voix pour et 5 voix contre.

## ► 2 – Délégation de pouvoirs au Maire – Délibération modificative.

Vu la réunion de la Commission Municipale Finances et Administration générale du 22 juin 2020,

Suite à l'interpellation du contrôle de légalité de la Préfecture du Nord, il y a lieu de modifier la délibération du 26 mai 2020 concernant la délégation de pouvoirs au maire comme suit :

Le Conseil Municipal, par 17 voix pour et 5 voix contre, donne délégation à Monsieur le Maire pendant toute la durée du mandat pour exercer les possibilités qui lui sont offertes par l'Article L.2122-22 du Code des Collectivités Territoriales, à charge pour lui d'en rendre compte, conformément à l'Article L.2122-23 dudit Code. Cette délégation lui permet :

1°) D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2°) De fixer, dans les limites d'une augmentation ou d'une diminution de 5%, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, les cas échéants, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;

3°) De procéder, dans les limites fixées ci-après par le Conseil Municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et de passer à cet effet les actes nécessaires :

a) pour les emprunts :

Les emprunts pourront être à court, moyen ou long terme, et éventuellement sous forme obligataire ; libellés en euros ou en devise ; avec possibilité d'un différé d'amortissement et/ou d'intérêts ; au taux d'intérêt fixe et/ou indexé (révisable ou variable), à un taux effectif global compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière.

En outre, le contrat de prêt

pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques suivantes :

- Des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement et/ou consolidation par mise en place de tranches d'amortissement ;
- La faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index ou le taux relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêt
- La faculté de modifier la devise
- La possibilité de réduire ou d'allonger la durée du prêt
- La faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.

b) pour les opérations financières utiles à la gestion des emprunts

Le Maire pourra à son initiative exercer les options prévues par le contrat de prêt et conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

Le Maire pourra procéder, dans les limites fixées ci-après, aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, et de passer à cet effet les actes nécessaires : aux opérations de remboursement anticipé des emprunts en cours, avec ou sans indemnité compensatrice selon les termes convenus avec l'établissement prêteur, et contracter éventuellement tout contrat de prêt de substitution pour refinancer les capitaux restant dus et le cas échéant, les indemnités compensatrices, dans les conditions et limites susvisées, aux opérations de couverture des risques de taux et de change permettant une amélioration de la gestion des emprunts.

c) dérogation à l'obligation de dépôt des fonds auprès de l'Etat (opérations de placement)

Le Maire pourra pour la durée de son mandat prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et passer à cet effet les actes

nécessaires.

La décision prise dans le cadre de la délégation comportera notamment :

- L'origine des fonds
- Le montant à placer,
- La nature du produit souscrit,
- La durée ou l'échéance maximale du placement.

Le maire pourra conclure tout avenant destiné à modifier les mentions ci-dessus et pourra procéder au renouvellement ou à la réalisation du placement.

4°) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5°) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés passés selon la procédure adaptée prévue au Décret n°2015-1163 du 17 septembre 2015 modifiant certains seuils relatifs aux marchés publics ;

6°) De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

7°) De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

8°) De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

9°) De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

10°) D'accepter les dons et le legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

11°) De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

12°) De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

13°) De fixer, dans les limites de l'estimation de services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

14°) De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

15°) De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

16°) D'exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire,

17°) D'intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal :

a) Saisine en demande, en défense ou intervention et représentation devant l'ensemble des juridictions de l'ordre administratif, y compris les juridictions spécialisées, tant en première instance qu'en appel ou en cassation dans le cadre de contentieux en annulation, de la responsabilité contractuelle ou non contractuelle ou de tous autres contentieux, saisines ou affaires nécessitant, en demande ou en défense, de faire valoir les intérêts de la commune.

b) Saisine en demande, en défense ou intervention et représentation devant l'ensemble des juridictions de l'ordre judiciaire qu'il s'agisse de juridictions civiles, pénales ou toutes autres juridictions spécialisées, tant en première instance, qu'en appel ou en cassation dans le cadre de tout contentieux ou affaires nécessitant, en demande ou en défense, de faire valoir les inté-

rêts de la commune.

c) Saisine en demande, en défense ou intervention et représentation devant l'ensemble des autorités administratives indépendantes dans le cadre de toute procédure nécessitant en demande ou en défense de faire valoir les intérêts de la commune.

d) Dépôt de plainte et constitution de partie civile en vue d'obtenir réparation des préjudices personnels et directs subis par la commune du fait d'infractions pénales, ainsi que les consignations qui s'avèreraient nécessaires dans le cadre de ces procédures.

e) Homologation juridictionnelle des transactions lorsque celles-ci mettent fin à une procédure en cours.

f) De transiger avec les tiers dans la limite de 1000 €.

18°) De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le Conseil Municipal où la compagnie d'assurance de la Ville ne la couvrirait pas et dans la limite de 7 500€ par sinistre ;

19°) De donner, en application de l'article L.324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

20°) De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L.311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe

au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L.332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

21°) D'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du code de l'urbanisme ; au nom de la commune et dans les conditions suivantes fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du même code : si le conseil municipal définit le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité, il délègue le droit de préemption qui concerne toutes les aliénations à titre onéreux de fonds de commerce ou de baux commerciaux par une délibération dédiée ;

22°) D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L.240-1 à L.240-3 et suivants du code de l'urbanisme ;

23°) De prendre les décisions mentionnées aux articles L.523-4 et L.523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune.

24°) D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

**Délibération adoptée par 17 voix pour et 5 voix contre.**



### ► 3 – Cimetière communal : contributions budgétaires – délibération complémentaire.

Par délibération du 12 septembre 2017, le Conseil Municipal avait fixé la tarification relative au cimetière. Il convient d'y adjoindre les modalités suivantes afin de compléter les cas de figure non définis initialement :

NATURE DU TERRAIN	CONCESSION	TARIFS AU 1 <sup>ER</sup> JUILLET 2020
COLOMBARIUM 3 URNES MAXI 15 ANS	VILLE	762,25 €
COLOMBARIUM RENOUVELLEMENT 15 ANS 3 URNES MAXI	VILLE	76,22 €
CAVURNES (ANCIENNES) 1m <sup>2</sup> 15 ANS	VILLE	30 €
CAVURNES (NOUVELLES) 1m <sup>2</sup> Caveau compris 15 ANS	VILLE	430 €
CAVURNES (NOUVELLES) 1m <sup>2</sup> Renouvellement 15 ans	VILLE	30€
CONCESSION PLEINE TERRE 15 ANS 2 m <sup>2</sup>	VILLE	60 €
CONCESSION PLEINE TERRE 15 ANS 5 m <sup>2</sup>	VILLE	150 €
CONCESSION PLEINE TERRE 7m <sup>2</sup> et plus	VILLE	30 € par m <sup>2</sup>

Vu la réunion de la Commission Municipale Finances et Administration Générale du 22 juin 2020,

Où l'exposé ci-dessus, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de procéder aux modifications budgétaires énumérées ci-dessus et de prévoir les crédits nécessaires au Budget Primitif 2020.



### ► 4 – Tarification des prestations péri et extra scolaires à compter du 1<sup>er</sup> août 2020.

Dans un contexte économique national difficile, le Conseil Municipal dans sa délibération du 12 novembre 2019 a décidé de geler les participations financières des Allennois en 2020 pour les aider à maintenir leur pouvoir d'achat.

Cela étant, des retards voire des absences de réservations tant en restauration scolaire qu'en garderie, génèrent de profondes difficultés organisationnelles. De ce fait, afin de sensibiliser les familles, les réservations devront s'opérer 72 heures à l'avance. A défaut, la majoration applicable sera de 60%.

#### Garderie :

Monsieur le Maire propose de fixer comme suit à compter du 1<sup>er</sup> août 2020 de la façon suivante les prix de journée à la Garderie :

	Prix de journée		
	JOUR DE CLASSE	HORS PERIODE SCOLAIRE	Péricentres de loisirs
Enfants domiciliés à Allennes-les-Marais et dans les communes du territoire de la Haute Deûle	2,72 €	5,43 €	2,72€
	Avec Majoration 60 % en cas de non réservation		
	4,35 €	8,68 €	4,35 €
Enfants extérieurs à la Commune et dans les communes du territoire de la Haute Deûle	3,80 €	6,97 €	3,80 €
	Avec Majoration 60 % en cas de non réservation		
	6,08 €	11,15 €	6,08 €

#### Restauration Scolaire et extrascolaire :

Monsieur le Maire propose de fixer comme suit les modalités de tarification par enfant et par jour des repas pris à compter du 1<sup>er</sup> août 2020 :

	Tarifs	Tarif majoré de 60 %
Enfants domiciliés à Allennes-les-Marais et dans les communes du territoire de la Haute Deûle	2,97 €	4,75 €
Enfants extérieurs à la Commune et dans les communes du territoire de la Haute Deûle	4,90 €	7,84 €

La tarification des repas adultes s'établira comme suit :

	Tarif	Tarif majoré de 60 %
Adultes	3,97 €	6,35 €

Délibération adoptée à l'unanimité.



## ► 5 – Participation aux frais des familles (année scolaire 2019-2020).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de reconduire la mise en œuvre de l'attribution d'une aide sous la forme d'une participation aux frais des familles des enfants et jeunes fréquentant les collèges, lycées, établissements universitaires de l'enseignement public.

Pour l'année scolaire 2019-2020, la participation de la Commune s'établira comme suit :

	COLLEGE	LYCEE	UNIVERSITE
0 à 501 €	40	45	75
502 à 619 €	35	40	65
620 à 772 €	29	35	55
773 à 910 €	23	30	45
911 à 1 000 €	17	22	30
1 001 € et au-delà	0	0	0

Les conditions d'attribution seront les suivantes :

- 1 - être domicilié dans la Commune depuis plus d'un an
- 2 - être inscrit dans un établissement public
- 3 - fournir un certificat de scolarité

MODE DE CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL : 
$$\frac{\text{Revenus imposables avant abattement/12} + \text{allocations familiales mensuelles}}{\text{Nombre de parts}}$$

La participation est inscrite au Budget Primitif de l'exercice 2020 et versée en 2020.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

## ► 6 – Décision budgétaire modificative.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il y a lieu d'ajouter des crédits en investissement concernant les travaux de réfection de la chapelle rue du Général de Gaulle (travaux complémentaires).

Il expose également à l'Assemblée qu'il y a lieu de prévoir des crédits supplémentaires suite à l'augmentation des indemnités des élus (commune + de 3500 habitants) et pour l'assurance multirisques des

biens de la commune.

Par ailleurs, suite aux demandes récurrentes des riverains de la rue Colette, il apparaît utile de créer 10 places de parking supplémentaires.

En outre, pour satisfaire aux consignes COVID 19 dans le cadre du raid sportif pour adolescents, il est nécessaire d'acquérir des tentes 4 personnes.

Propose, pour ce faire, les mutations de crédits suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>DEPENSES</b>
<b>OPERATION 126 – Chapelle rue du Général de Gaulle</b>
Compte 21318 – fonction 3
Autres bâtiments publics +1 200.00 €
<b>OPERATION 52 - Acquisition matériel de camping</b>
Compte 2188 – fonction 4
Autres immobilisations corporelles +156.00 €
<b>OPERATION 127 : Aménagement d'un parking rue Colette</b>
Compte 2128 – fonction 8
Autres agencements et aménagements de terrain + 30 000.00 €
Compte 020 – fonction 01
Dépenses imprévues - 31 356.00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>DEPENSES</b>
Compte 6161 – fonction 0
Assurance multirisques + 1 500.00 €
Compte 6531 – fonction 0
Indemnités+ 6 000.00 €
Compte 6533 – fonction 0
Cotisations de retraite +300.00 €
Compte 6534 – fonction 0
Cotisation de sécurité sociale – part patronale +300.00 €
Compte 022 – fonction 01
Dépenses imprévues - 8 100.00 €

Vu la réunion de la Commission Municipale Finances Administration Générale du 22 juin 2020,

Où l'exposé qui précède, le Conseil Municipal décide, par 17 voix pour et 5 voix contre, des modifications budgétaires telles qu'énoncées ci-dessus.

## ► 7 – Demande de subvention au Conseil Départemental au titre de l'aide à l'investissement pour la création d'un Relais d'Assistants Maternelles Agréées.

Monsieur le Maire expose que le projet de réhabilitation d'un bâtiment existant en micro-crèche et RAM 9 rue Sonnevillie à Allennes-Marais et dont le coût prévisionnel global s'élève à 293 108,70 € HT est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de l'aide départementale à l'investissement dans le cadre de la petite enfance sur la partie RAM.

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :

1. Le dossier administratif
2. Le dossier financier (plan de financement prévisionnel notamment)
3. La présentation de l'opération
4. Le dossier technique
5. Plan de Financement daté et signé
6. Certificat administratif attestant le commencement des travaux
7. Calendrier prévisionnel de réalisation

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 17 voix pour et 5 voix contre :

- De solliciter une subvention au titre de l'aide à l'investissement pour la création d'un Relais d'Assistants Maternelles Agréées.



## ► 8 – Commission Communale des Impôts Directs.

L'article 1650 du Code Général des Impôts précise que la durée du mandat des membres de la commission communales des impôts directs est la même que celle du mandat du Conseil Municipal. Il appartient à la Commune de proposer 32 noms parmi lesquels, le Directeur des Finances Publiques choisira 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants, dont deux personnes extérieures à la Commune.

## ✓ Conseil municipal du MARDI 29 SEPTEMBRE 2020

**DOCUMENT CRAC :** Bilan social commune d'Allennes-les-Marais 2019 – Présentation  
Compte-rendu annuel à la collectivité.  
Ce compte-rendu n'appelle pas de commentaire.

## ► 1 – Règlement intérieur : révision

Monsieur le Maire expose que les services préfectoraux l'ont interpellé pour des modifications d'articles non conformes au règlement intérieur du Conseil Municipal adopté le 2 juin 2020.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les modifications

contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal. Ces modifications concernent les articles : 1, 5, 9, 18 et 44 du règlement intérieur.

- Vu la consultation de la Commission Finances – Administration Gé-

nérale du 21 septembre 2020

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par 18 voix pour et 5 voix contre, d'adopter ce règlement intérieur dans les conditions exposées par Monsieur le Maire.**

## ► 2 – Prise en charge des frais de transports scolaires

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les délibérations du 15 octobre 1991, 2 octobre 2001 et du 5 février 2013, par lesquelles la commune avait décidé de prendre en charge 50 % des frais de transport scolaire des enfants dans l'établissement secondaire de référence du secteur, à savoir le Collège Albert BALL d'Annœullin.

L'association des parents d'élèves remboursait aux parents 50 % des frais, et en demandait la prise en charge à la commune.

Cela étant, le passage à la MEL fait glisser les allenois du réseau Arc-en-Ciel au réseau ILEVIA pour les destinations métropolitaines. Ce transfert induit un reste à charge beaucoup plus important pour les familles passant de 100€ à 256 € pour l'année scolaire 2020-2021.

Sur interpellation de monsieur le Maire en date du 2 juillet 2020, monsieur le Président de la Région des Hauts de France a confirmé que cette compétence relevait désormais de la MEL, invitant le Conseil Municipal à interpellier le Président de la Métropole sur ce sujet.

Le courrier du 2 juillet adressé à monsieur CASTELAIN, Président de la MEL, demeure, quant à lui, lettre

morte à l'heure actuelle.

Monsieur le Maire, ne souhaitant pas laisser les familles allenoises sans soutien face à cette conséquence inattendue du passage à la MEL, propose de généraliser cette prise en charge pour soutenir les familles allenoises aussi bien dans le secteur privé que public (collège à lycée).

Pour assurer une meilleure fluidité de la prise en charge, il est proposé que le versement de l'aide municipale soit effectué selon les modalités suivantes :

- Prise en charge directe de 156 euros par abonnement annuel pour les quotients familiaux supérieurs à 716€ sur présentation de :
  - une facture acquittée ILEVIA,
  - un certificat de scolarité,
  - un relevé d'identité bancaire,
  - un justificatif de domicile et d'un justificatif d'identité.

Pour les quotients familiaux inférieurs, le CCAS sera missionné pour une prise en charge définie par son Conseil d'Administration.

Un dossier à remplir sera mis à dispo-

sition pour être rendu aux services municipaux avant le 15 novembre 2020.

L'aide municipale sera versée avant le 15 décembre 2020.

A la marge, des régularisations pour dossiers déposés en retard pourront s'effectuer une fois par trimestre.

Enfin, concernant, les personnes ayant opté pour le paiement mensuel, l'aide municipale sera versée à terme échu, après présentation de l'ensemble des paiements effectués sur les dix mois de scolarité. Ainsi, celle-ci ne pourra se faire qu'à compter de juin 2021.

Vu la consultation des commissions Finances-Administration Générale du 21 septembre 2020 et Jeunesse-Education le 16 septembre 2020, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise la prise en charge municipale des frais de transports scolaires selon les modalités proposées.

Missionne Monsieur le Maire pour négocier une desserte du territoire communal plus en rapport avec le tarif demandé.

**Autorise monsieur le Maire à provisionner ces dépenses au budget municipal 2020.**

## ► 3 – Loyer des immeubles appartenant à la Commune : révision au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

• Vu le contexte de crise traversée au niveau national, bien que la délibération du 6 juin 2006 fixe la révision annuelle des loyers par application du dernier indice de référence des loyers connu, il est proposé au Conseil Municipal de geler les loyers des immeubles communaux pour 2021 afin d'aider nos locataires à maintenir leur pouvoir d'achat dans un contexte économique difficile.

• Vu la consultation de la commission finances-administration générale du 21 septembre 2020

En application de cette délibération, les loyers s'établiraient comme suit :

- 23 bis rue Jules Guesde : 458.60 € (loyer inchangé)
- Garages rue du Commandant Cousteau : 55.37 € (loyer inchangé)

• Vu la consultation de la commission Finances – Administration Générale en date du 21 septembre 2020

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir acter ces modalités pour le 1<sup>er</sup> Janvier 2021.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

## ► 4 – Subvention CATM AFN

Monsieur le Maire expose que Monsieur FLAMENT, Président de l'association d'Anciens Combattants CATM-AFN, a sollicité une subvention municipale pour aider au financement de ses activités.

• Vu la demande formulée sur le dossier et l'antériorité des subventions accordées à cette association,

• Vu l'importance de soutenir la mémoire des personnes ayant servi pour la Patrie,

• Vu la consultation de la commission municipale « Finances – Administration Générale »

Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention de 500 euros à l'association CATM – AFN.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Accorde une subvention d'un montant de 500.00 € à l'association CATM - AFN

## ► 5 – Convention de partenariat Ville-Département du Nord - MDPH 59.

• Vu le Règlement du Parlement Européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46/CE dit Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) ;

• Vu la Constitution et notamment son préambule ;

• Vu le code de l'Action Sociale et des Familles ;

• Vu le code Général des Collectivités Territoriales ;

• Vu la loi n°2004-626 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées ;

• Vu la loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

• Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004, dans sa version modifiée, relative aux libertés et responsabilités locales ;

• Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ;

• Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

• Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, également connue en tant que Loi NOTRe ;

• Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

• Vu la loi d'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015 faisant de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées un enjeu majeur partagé ;

• Vu la délibération départementale du 22 mai 2017 portant sur la définition de la politique de l'accès à l'autonomie ;

• Vu le Schéma Départemental des Solidarités Humaines 2018 – 2022 du Département du Nord délibéré le 12 février 2018, valant Schéma Départemental d'organisation sociale et médico-sociale (art 312-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles) ;

• Vu la délibération départementale du 1er juillet 2019 vers un Département inclusif et solidaire ;

Considérant :

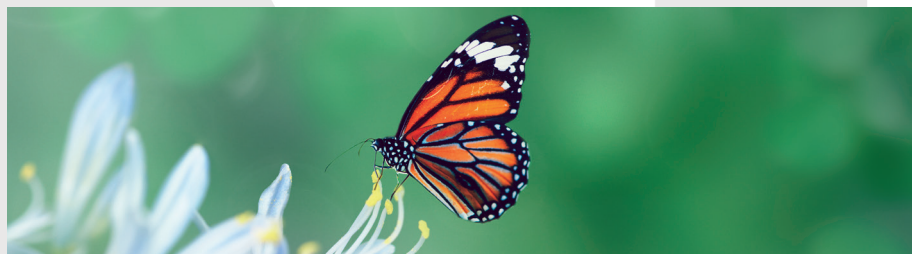
La nécessité de nouer un partenariat dans un cadre renforcé au regard des enjeux de la lutte contre l'isolement pour les publics fragiles âgés et en situation de handicap,

La commune d'Allennes-les-Marais souhaitant s'inscrire dans une démarche de lutte contre l'isolement de sa population fragile, la proposition conjointe de la MDPH59 et du Département du Nord répond totalement à cet enjeu.

Vu la consultation de la commission municipale Action Sociale-Logement en date du 18 septembre 2020,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération visant à mettre en place un partenariat dans la lutte contre l'isolement pour les publics fragiles âgés et en situation de handicap.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**



## 6 - Convention partenariale entre l'IME La Fontinelle et la Commune d'Allennes-les-Marais.

Monsieur le Maire expose, aux membres du Conseil Municipal, qu'à la rentrée de septembre 2020, il sera organisé des séances de motricité destinées aux enfants et adolescents de l'IME d'Annoeullin.

Ces séances de 2 fois 2 heures organisées le mardi après-midi et le vendredi matin ont pour but de permettre à ce public une intégration sociale par une activité de psychomotricité.

Il est proposé un tarif de 100 € pour les deux séances.

Les recettes seront encaissées trimestriellement par le biais d'un titre de recette au compte 70631 selon un état de présence aux séances.

Une convention (annexée à la présente délibération) sera établie entre la Commune d'Allennes-les-Marais et l'IME d'Annoeullin pour établir les modalités relatives à cet accueil.

Vu la consultation de la commission Vie Associative et Sports du 14 septembre 2020, il est demandé au Conseil Municipal, d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et à mettre en œuvre les modalités de ce partenariat.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

## 8 - Acquisition d'une parcelle rue de la Rive (n°B471)

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Madame XXXXX a pris contact avec la commune d'Allennes-les-Marais pour lui proposer l'acquisition de la parcelle n° B471 lui appartenant.

La perspective d'une telle acquisition permettrait à la commune (déjà propriétaire de parcelles jouxtant celle-ci à savoir les parcelles B467, B480, B1083, B1111) de renforcer sa maîtrise foncière et d'envisager un projet d'aménagement paysager sur le secteur.

La parcelle concernée est classée en zone Uba au PLU : terrain cultivé et protégé au titre de l'article L123-1 9° du code de l'urbanisme.

Le prix demandé par Mme XXXXX s'élève à 12 000€ soit 15,48€ du m2 auquel il conviendra d'ajouter les frais liés à l'acte notarié.

Vu la consultation des commissions

Urbanisme-Cadre de Vie-Démocratie Participative en date du 17 septembre 2020 et Finances-Administration Générale en date du 21 septembre 2020

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser monsieur le Maire à :

- Engager l'acquisition de la parcelle n° B471 au prix de 12 000€ auquel il conviendra d'ajouter les frais liés à l'acte notarié.
- Désigner Maître LEMBREZ, notaire à Seclin pour rédiger l'acte d'acquisition correspondant, les frais qui lui sont liés étant à la charge de la Commune.
- Signer tous documents en rapport avec cette affaire.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2020.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

## 7 - Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLECT) : Désignation des représentants.

• Vu les dispositions de l'article 86-IV de la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

• Vu les dispositions du I de l'article 1609 nonies C du Code Générale des Impôts modifié ;

Conformément aux dispositions législatives, le conseil métropolitain a adopté la délibération n°20 C 0005 du 9 juillet 2020 portant création entre la Métropole Européenne de Lille et ses communes membres, d'une commission locale chargée d'évaluer les transferts.

La délibération prévoit que la commission est composée de 188 membres désignés par les conseils municipaux des communes concernées.

Cette commission est désignée selon la même grille de répartition que pour l'élection des délégués des communes au conseil métropolitain.

Il convient donc de désigner un membre représentant du conseil municipal au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges.

La commission Finances - Administration Générale a été consultée le 21 septembre 2020.

Par conséquent, après en avoir délibéré, il est proposé de désigner comme représentant du conseil municipal au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges Monsieur Gérard MAYOR, représentant élu au conseil de la Métropole Européenne de Lille.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**





## ► 9 - Raid pour adolescents 2021 (13-17 ans) : Modalités d'organisation et de fonctionnement

- Monsieur le Maire propose d'adopter comme suit les modalités de fonctionnement d'un raid sportif pour adolescents.
- Celui-ci sera ouvert aux jeunes âgés de 13 à 17 ans (dans l'année) et sera confié à l'encadrement jeunesse municipal.
- **Périodes de séjour :** Pendant la période du mois de juillet 2021 les jeunes pourront séjourner dans un centre de vacances en France Métropolitaine et pratiquer de multiples activités tant de découverte que de plein air durant 10 jours.
- **Destination :** à déterminer ultérieurement.
- **Encadrement :** L'encadrement sera assuré par 1 directeur et 3 animateurs diplômés saisonniers ou titulaires.
- **Effectif du groupe :** L'effectif maximum pour la période sera de 12 jeunes.
- **Participation des familles :** La participation des familles sera fonction des ressources et des tranches de quotient familial et pourra être payée en trois fois.

QUOTIENT FAMILIAL	FORFAIT POUR LE SEJOUR
0 à 500 €	200 €
501 à 619 €	215 €
620 à 772 €	235 €
773 à 910 €	300 €
Au-dessus de 910 €	325 €
Pour les personnes extérieures à la commune sera appliqué le tarif du coût réel	Prix coûtant : 560 €

- Vu la consultation de la commission Jeunesse Education en date du 16 septembre 2020,
- La convention d'objectifs pluriannuels avec la C.A.F. étant en perpétuelle adaptation, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :
  - à inclure cette action dans les documents liés à cette convention ;
  - à signer la nouvelle convention d'objectifs avec la C.A.F. si nécessaire.
- Ce tarif est établi par personne pour la totalité du séjour.
- **Délibération adoptée à l'unanimité.**



## ► 10 – Accueil de loisirs année 2021 : Création des postes d'encadrement.

Afin d'assurer le fonctionnement de l'Accueil de Loisirs, Monsieur le Maire propose la création de postes d'animateurs et de postes de directeurs, à savoir :

### VACANCES DE FEVRIER, PÂQUES ET TOUSSAINT

- Un Directeur nommé au grade d'animateur territorial non titulaire, 8<sup>ème</sup> échelon, IB 478, IM 415
- D'animateurs nommés au grade d'Adjoint d'animation non titulaire, 1<sup>er</sup> échelon, IB 348, IM 326

### VACANCES D'ETE

- Directeurs nommés au grade d'animateur territorial non titulaire, 9<sup>ème</sup> échelon, IB 500, IM 431 (Affectation accueil de loisirs primaire, maternel) ;
- Directeurs adjoints nommés au grade d'animateur territorial non titulaire, 5<sup>ème</sup> échelon, IB 415, IM 369 ;
- D'animateurs nommés au grade d'Adjoint d'animation non titulaire, 1<sup>er</sup> échelon, IB 348, IM 326

Indépendamment de la rémunération, le personnel d'encadrement titulaire du Brevet d'Aptitude aux fonctions d'Animateur et du Brevet d'Aptitude aux fonctions de Directeur, percevra une indemnité de 2.70 € par jour. Il en sera de même pour l'animateur titulaire du Brevet Officiel de Surveillance de Baignade.

Les recrutements interviendront en fonction des conditions d'organisation définitives.

## ► 11 – Accueil de loisirs année 2021 (primaire, maternel, pré adolescent) : Fonctionnement et organisation

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de prendre les dispositions en vue de l'organisation des Accueils de Loisirs pour l'année 2021.

Les centres fonctionneront aux dates suivantes :

### • Février : du lundi 22 février au vendredi 26 février 2021

Accueil des enfants des classes primaires et maternelles.  
Horaires d'ouverture : de 9 h à 17 h les jours ouvrables (sauf samedi)

### • Pâques : du lundi 26 avril au vendredi 7 mai 2021

Accueil des enfants des classes primaires et maternelles.  
Horaires d'ouverture : de 9 h à 17 h les jours ouvrables (sauf samedi)

### • Été : du lundi 12 juillet au vendredi 30 juillet 2021 et du 9 août au 27 août 2021

Accueil des enfants des classes primaires, maternelles et pré-adolescents.  
Horaires d'ouverture : de 9 h à 17 h les jours ouvrables (sauf samedi)

### • Toussaint : 1 semaine restant à déterminer (encadrement à définir ultérieurement).

Accueil des enfants des classes primaires et maternelles.  
Horaires d'ouverture : de 9 h à 17 h les jours ouvrables (sauf samedi)

**Restauration** : le repas au restaurant scolaire sera facultatif. La surveillance sera assurée par le personnel d'encadrement de 12 h à 14 h.

Les inscriptions sont prises pour la semaine et calculées au prorata temporis, lorsque les semaines ne sont pas complètes.

Il bénéficiera d'une majoration salariale pour la préparation et la clôture de l'accueil de Loisirs, à savoir :

### Animateurs :

Accueil de loisirs de février, pâques et toussaint : 1 jour  
Accueil de loisirs d'été : 2 jours

### Directeur :

Accueil de loisirs de février, pâques et toussaint : 2 jours  
Accueil de loisirs d'été et préparation du séjour pré-adolescents : 5 jours

Vu la consultation de la commission Jeunesse – Education en date du 16 septembre 2020, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise la création de poste afin d'assurer l'encadrement des Centres de Loisirs Sans Hébergement pour l'année 2021.
- Mandate Monsieur le Maire et par délégation Monsieur l'Adjoint à la Jeunesse et à la Petite Enfance, pour procéder aux recrutements et, plus généralement prendre les dispositions en vue de la mise en œuvre de la présente délibération.
- Précise que le nombre d'animateurs sera déterminé en fonction du nombre d'inscriptions et des exigences d'encadrement, sans qu'il soit besoin de délibérer à nouveau.

Dans tous les cas, les inscriptions ont lieu sur le portail famille.

L'effectif maximum accueilli sera de **300 enfants**.

### BUDGET ATTRIBUÉ :

**Février** : Le directeur disposera d'un budget de 20 € par enfant.

**Pâques** : Le directeur disposera d'un budget de 20 € par enfant.

**Période d'été** : Les directeurs disposeront d'un budget de 50.00 € chaque mois par enfant par séjour pour les maternels et les primaires et les pré-adolescents.

**Toussaint** : Le directeur disposera d'un budget de 20 € par enfant.

Ces budgets incluent les frais pédagogiques, activités exceptionnelles, transports, location de matériel.

La garderie fonctionnera de 7 h 00 à 9 h 00 et de 17 h 00 à 18 h 45 à chaque période de vacances.

**Accueil de loisirs pré-adolescents** : tranches d'âge 11 à 12 ans.

Périodes du 12 au 16 juillet et du 26 au 30 juillet 2021.

Les modalités d'organisation et de fonctionnement seront identiques à celles des accueils de loisirs primaire et maternel, notamment pour l'accès à la restauration.

**Activités** : Période du 19 au 23 juillet et du 3 au 21 août 2021.

Du 19 au 23 juillet 2021, la commune organisera un séjour en camping dont la destination est à déterminer, au cours duquel les pré-adolescents pourront s'adonner à des activités sportives et de plein air.

Le nombre maximum d'enfants accueillis est limité à 24.

La tarification est reprise dans la délibération sur les prestations périscolaires et extrascolaires.

**Participation de la commune aux frais de formation :**

Les animateurs allennois titulaires d'un diplôme ou d'un certificat de stage récent (moins d'un an au 1er juillet 2021) seront partiellement remboursés de leur stage de base soit 122 euros forfaitaire et pourront également l'être des deux autres tiers en participant aux encadrements des séjours 2021 et 2022 si leur prestation a été satisfaisante.

- Ceux qui ont déjà perçu un remboursement pourront percevoir 122 euros (2<sup>ème</sup> remboursement) en cas de nouveau contrat.
- Ceux qui ont déjà perçu deux remboursements pourront percevoir 122 euros (3<sup>ème</sup> remboursement) en cas de nouveau contrat.

Un contrat d'assurance sera souscrit pour garantir les activités du centre, leur personnel et les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'ils peuvent encourir.

L'encadrement bénéficiera d'une majoration salariale pour préparation et clôture du centre (1 jour pour FEVRIER, PÂQUES et LA TOUSSAINT / 2 jours pour JUILLET et AOÛT).

Pour juillet et août, le directeur bénéficiera d'une période de préparation de 5 jours, et pour février, pâques et la toussaint, 2 jours de préparation, pris en une fois ou fractionnable.

Monsieur le Maire précise que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif lors de son vote et que les subventions seront sollicitées auprès du Conseil Général et de la C.A.F.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le renouvellement de convention d'objectifs avec la CAF du Nord et tout document s'y afférant.

Vu la consultation de la commission municipale Jeunesse - Education,

**Le Conseil Municipal adopte ces dispositions à l'unanimité.**

► **12 – Tarification des prestations péri et extrascolaires au 1<sup>er</sup> août 2021**

Dans un contexte économique national difficile, le Conseil Municipal dans sa délibération du 12 novembre 2019 a décidé de geler les participations financières des Allennois en 2020 pour les aider à maintenir leur pouvoir d'achat.

Il est proposé de maintenir ces tarifs pour 2021, tout en maintenant la majoration de 60 % pour toute non réservation 72 heures à l'avance.

**Garderie :**

Monsieur le Maire propose de fixer comme suit à compter du 1<sup>er</sup> août 2021 de la façon suivante les prix de journée à la Garderie :

	Prix de journée		
	JOUR DE CLASSE	HORS PERIODE SCOLAIRE	Péricentres de loisirs
Enfants domiciliés à Allennes-Marais et dans les communes du territoire de la Haute Deûle	2,72 €	5,43 €	2,72€
	Avec Majoration 60 % en cas de non réservation		
	4,35 €	8,68 €	4,35 €
Enfants extérieurs à la Commune et dans les communes du territoire de la Haute Deûle	3,80 €	6,97 €	3,80 €
	Avec Majoration 60 % en cas de non réservation		
	6,08 €	11,15 €	6,08 €

**Restauration Scolaire et extrascolaire :**

Monsieur le Maire propose de fixer comme suit les modalités de tarification par enfant et par jour des repas pris à

	Tarifs	Tarif majoré de 60 %
Enfants domiciliés à Allennes-Marais et dans les communes du territoire de la Haute Deûle	2,97 €	4,75 €
Enfants extérieurs à la Commune et dans les communes du territoire de la Haute Deûle	4,90 €	7,84 €

lités de tarification par enfant et par jour des repas pris à

	Tarif	Tarif majoré de 60 %
Adultes	3,97 €	6,35 €

compter du 1<sup>er</sup> août 2021 :

La tarification des repas adultes s'établira comme suit :

**Etudes surveillées :**

Le Conseil Municipal décide de fixer en fonction du mode de rémunération des enseignants et en fonction du nombre d'élèves assistant habituellement aux études, les tarifs d'études surveillées comme suit :

- Le montant à réclamer aux familles par enfant est fixé à : 1,80 € la séance à compter de la rentrée scolaire 2021/2022

**Accueils de Loisirs :**

**Activités**

La participation des familles dont les parents habitent la commune d'Allennes-Marais sera modulée en fonction du quotient familial, pour les quotients familiaux supérieurs à 500

## Tranche d'âge de 3 à 12 ans

QUOTIENT FAMILIAL	MATERNEL ET PRIMAIRE PARTICIPATION JOURNALIERE
0 à 500 €	3.65 €
501 à 619 €	3.85 €
620 à 772 €	4.92 €
773 à 910 €	5.68 €
Au-dessus de 910 €	6.14 €
Extérieur à la commune de 0 à 619 €	7.25 €
de 620 à 910€	7.30 €
Au-dessus de 910 €	7.35 €

## Prestations facultatives

### Initiation camping 9 à 10 ans

ACTIVITE	TARIFICATION
Initiation au camping pique-nique	1.57 € par jour et par enfant 3.20 € pour le repas du soir 1.04 € pour le petit déjeuner soit un total de 5.84 €

Vu la réunion de la commission Education Jeunesse du 16 septembre 2020, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, les différents tarifs et participations comme précisé au présent exposé.

## ► 13 – Organisation de la surveillance cantine : nombre de postes d'encadrement (adjoints d'animation, adjoints techniques)

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis du Comité Technique Paritaire.

Compte tenu de la mise en place du protocole sanitaire en milieu scolaire en lien avec la COVID 19, il convient de réajuster le nombre de postes d'encadrement en surveillance scolaire selon le modèle suivant :

- 15 encadrants sont nécessaires pour assurer un service correspondant au volume d'enfants accueillis et aux contraintes sanitaire en vigueur
- Ces missions seront accomplies par des agents titulaires, agents contractuels (grade territorial adjoint d'animation ou adjoint technique territorial) ou encore des enseignants en fonction des nécessités pour un volume horaire de 2 heures par jour de scolarité.

Vu la consultation de la commission Jeunesse – Education en date du 16 septembre 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise la création de postes afin d'assurer l'encadrement de la restauration scolaire
- Mandate Monsieur le Maire pour procéder aux éventuels recrutements nécessaires en cas d'absence d'agents en poste et, plus généralement prendre les dispositions en vue de la mise en œuvre de la présente délibération.
- Précise que le nombre d'encadrants sera susceptible d'évoluer en fonction du nombre d'inscriptions et des exigences d'encadrement, sans qu'il soit besoin de délibérer à nouveau.

## Séjour en camping pour préadolescents 11 à 12 ans

Tarification : Le tarif par enfant et par séjour est fixé comme suit :

QUOTIENT FAMILIAL	PARTICIPATION FORFAITAIRE POUR LA PERIODE DU 19 au 23 JUILLET 2021
0 à 500 €	89.00 €
501 € à 619 €	95.00 €
620 € à 772 €	100.00 €
773 € à 910 €	106.00 €
Au-dessus de 910 €	111.00 €
Extérieur à la commune de 0 à 619€	203.00 €
de 620 à 910 €	213.00 €
Au-dessus de 910 €	223.00 €

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la convention d'objectifs avec la CAF du Nord.

## ►► 15 – Convention de partenariat : Office de Seclin

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'une convention de partenariat avait été signée avec l'office du tourisme de Seclin le 15 mars 2018 officialisant un partenariat dans le cadre des actions de développement touristique du territoire.

Depuis le passage à la Métropole Européenne de Lille, la commune bénéficie de services communautaires développant cette compétence. Il apparaît donc redondant de poursuivre le partenariat avec l'office du Tourisme de Seclin.

Cela étant, la convention prévoyait le versement annuel d'une adhésion de 500 €.

Après vérifications comptables, il apparaît que l'adhésion 2019 n'a pas été réglée.

Où l'exposé qui vient d'être fait par Monsieur le Maire, il est demandé au Conseil Municipal, de bien vouloir :

- Mettre un terme à la convention de partenariat liant la Commune d'Allennes-les-Marais à l'Office du Tourisme de Seclin pour le mandat électoral 2020-2026
- Autoriser le versement de la régularisation d'adhésion d'un montant de 500 € auprès de l'office du Tourisme de Seclin.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

## ►►► 14 – Délibération modificative de crédits

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de créer une nouvelle opération d'équipement en investissement et d'ouvrir des crédits afin d'acquérir une parcelle de terrain rue de la Rive.

Il propose d'intituler cette opération : opération 128 – Acquisition de terrains.

Il expose également à l'Assemblée qu'il y a lieu de prévoir des crédits pour :

- Des travaux de branchement du hangar tech-

### SECTION D'INVESTISSEMENT

#### DEPENSES

##### OPERATION 128 – Acquisition de terrains

Compte 2111 – fonction 8

Terrains nus + 13 500.00 €

##### OPERATION 74 – Travaux divers bâtiments

Compte 21318 – fonction 0

Autres bâtiments publics +1 970.81 €

#### RECETTES

Compte 10226 – fonction 8

Taxe d'aménagement + 15 470.81 €

nique effectués par Enedis, suite à interpellation de la Trésorerie d'Annoeullin.

- Payer notre participation à l'Office de Tourisme de Seclin (2019) suite à la signature d'une convention par Monsieur le Maire en 2018.
- La prise en charge des frais de transport scolaire des collégiens et lycéens allennois suite au passage à Ilévia et aux dispositions tarifaires qui en découlent.

Propose, pour ce faire, les ouvertures de crédits suivantes :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### DEPENSES

Compte 6247 – Fonction 2

Transports collectifs + 30 000.00 €

Compte 611 – fonction 9

Contrats de prestations de service + 500.00 €

#### RECETTES

Compte 73212 – fonction 01

Dotation de solidarité communautaire + 30 500.00 €

Où l'exposé qui précède, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, des modifications budgétaires telles qu'énoncées ci-dessus et de la création d'une nouvelle opération.

## ►►► 16 – Révision du Plan Communal de Sauvegarde

Monsieur le Maire expose que la loi de modernisation de la Sécurité Civile du 17 août 2004, dans le cadre particulier de la protection générale de la population, a mis en place, notamment pour les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels, un plan communal de sauvegarde.

Le plan communal de sauvegarde a été approuvé le 6 février 2018 mais nécessite une mise à jour.

Ce plan communal regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien à la population.

Monsieur le Maire propose qu'une mise à jour du plan communal de sauvegarde soit mis en place dans notre Commune et qui serait axé sur les risques suivants :

- plan de prévention des risques naturels (inondation)
- plan canicule
- pandémie grippale
- pandémie COVID 19
- distribution des pastilles d'iode

Il est proposé au Conseil Municipal de :

Décider l'adoption de la mise à jour du plan communal de sauvegarde portant sur les risques suivants :

- plan de prévention des risques naturels (inondation)
- plan canicule
- pandémie grippale
- pandémie COVID 19
- distribution de pastilles d'iode

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

## ✓ Conseil municipal du MARDI 17 NOVEMBRE 2020

**DOCUMENTS CRACS :** • Rapport d'activité EOLLIS 2019 (disponible sur [www.eollis.net](http://www.eollis.net))  
• Rapport d'activité SIVU GENDARMERIE 2019 (voir document joint)

## ►►► 1 – Révision du Règlement Intérieur du Conseil Municipal

Monsieur le Maire expose que, suite à des échanges et négociations entre les différentes composantes du Conseil Municipal, il est proposé de modifier l'article 27

du Règlement intérieur (bulletin d'information générale).

**Délibération Adoptée par 18 voix pour et 5 voix contre.**



## ► 2 – Constitution des diverses commissions municipales (délibération modificative)

- Considérant l'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),
- Considérant la nécessité pour le conseil municipal de former "des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil par l'administration,
- Considérant la nécessité de respecter le principe de la représentation proportionnelle au sein de ces dites commissions pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale,
- Considérant la démission de Monsieur BALCAREK en date du 26 octobre 2020 ;
- Considérant la démission de Madame HERBAUT en date du 9 novembre 2020 ;
- Considérant l'acceptation de siéger au Conseil Municipal de Monsieur STACHOWICZ ;

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de constituer les sept Commissions comme suit :

- 1) FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE
- 2) URBANISME, CADRE DE VIE, DEMOCRATIE PARTICIPATIVE
- 3) INFORMATION, COMMUNICATION ET NUMERIQUE
- 4) VIE ASSOCIATIVE ET SPORTS
- 5) ACTION SOCIALE ET LOGEMENT
- 6) ANIMATION ET CULTURE
- 7) JEUNESSE ET EDUCATION

FINANCES ADMINISTRATION GENERALE	Gérard MAYOR	Stéphane DAL MORO Agnès MARCHE Jean-Pierre DELTOUR Mady DORCHIES-BRILLON
URBANISME, CADRE DE VIE, DEMOCRATIE PARTICIPATIVE	Pascal VERSMESSEN	Franck BROUTIN Jean-Pierre DELTOUR Alexandre DUMOUTIER Mady DORCHIES-BRILLON
INFORMATION COMMUNICATION ET NUMERIQUE	Carine VANDAELE	Pascal VERSMESSEN Isabelle MAS Alexandre DUMOUTIER Laurent MINNENS
VIE ASSOCIATIVE ET SPORTS	Bruno RIGAUT	Véronique WARNIER Franck BROUTIN Jean-Christophe GAILLARD Maxime STACHOWICZ
ACTION SOCIALE ET LOGEMENT	Agnès MARCHE	Isabelle DESCHAMPS Christine HALLUIN Jean MESTDAGH Philippe LECLERCQ
ANIMATION ET CUL- TURE	Véronique WARNIER	Bruno RIGAUT Julie AMUSAN Chantal TOMASELLA GARNIER Marie BOUSSEMART
JEUNESSE ET EDUCATION	Stéphane DAL MORO	Carine VANDAELE Jean-Christophe GAILLARD Ludivine NOUE FIRMIN Laurent MINNENS

Délibération adoptée à l'unanimité.

## ► 3 – Mutualisation assurances – Groupement de commandes : Lancement de procédure

### Définition des besoins

La mutualisation des contrats d'assurances avec la MEL, dans le cadre du groupement de commandes qui vous est proposé, vise un objectif de réduction des coûts par l'effet de levier suscité par l'achat groupé, et un objectif de qualification des contrats par la rédaction des cahiers des charges dans le cadre de l'AMO.

Plusieurs contrats d'assurances sont concernés, chaque partenaire ayant exprimé ses besoins propres qui peuvent porter sur une partie ou l'intégralité de ces contrats.

Dans ce cadre, il est envisagé de lancer un appel d'offres ouvert en vue de la passation des contrats d'assurances qui correspondent aux lots ci-dessous décrits.

Le coût total estimatif du projet est de 10 666 061,54 € HT.

Le coût estimatif pour la Ville est réparti comme suit :

- 7 733,56€ HT pour le lot responsabilité civile ;
- 30 557,24€ HT pour le lot dommages aux biens ;
- 9 060,28€ HT pour le lot flotte automobile ;
- 2 000€ HT pour le lot protection juridique communes ;
- 2 615,76€ HT pour le lot protection juridique agents-élus

Les marchés, dont la prise d'effet est prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2022, sont passés pour une durée de 5 ans, hormis pour les contrats permettant un décalage de leur date de démarrage d'un an et dont la durée sera, de ce fait, portée à 4 ans. Leur échéance est donc au 31 décembre 2026.

Les marchés concernant notre commune sont passés pour une durée 4 années

La résiliation pour le 31 décembre 2022 des contrats responsabilité civile, dommages aux biens, flotte automobile, protection juridique communes, protection juridique agents-élus s'avère nécessaire afin de pouvoir inscrire les marchés afférents dans le dispositif.

Délibération adoptée à l'unanimité.

## ► 4 – Marché de fourniture et acheminement d'électricité pour les sites de la ville d'Allennes-les-Marais et ses équipements municipaux : désignation de l'attributaire.

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 2 juin 2020, le Conseil Municipal a autorisé l'engagement d'une procédure de consultation pour la fourniture et acheminement d'Electricité pour les sites et équipements communaux du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2023.

A l'issue de l'ouverture des plis et de leur analyse, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre suivante :

**Société EDF**

**Pour un montant annuel de : 59 299,55 € HT hors frais d'acheminement**

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

## ► 6 – Création d'un nouveau restaurant scolaire, garderie maternelle, stockage, réhabilitation de l'ancien restaurant scolaire en salles de classe, réfection de la cour de récréation

Monsieur le Maire rappelle que notre commune souhaite s'engager dans un projet de création d'un nouveau restaurant scolaire, garderie maternelle, lieu de stockage, réhabilitation de l'ancien restaurant scolaire en salles de classes, réfection de la cour de récréation.

En application de la délibération du 30 juin 2020, portant délégation à l'exécutif de la commune pour la signature des marchés inférieurs aux seuils de passation selon les procédures formalisées, Monsieur le Maire expose qu'une consultation doit être engagée en vue d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre de ce projet.

**Délibération adoptée par 18 voix pour et 5 abstentions.**

## ► 7 – Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) : Création d'un nouveau restaurant scolaire, réhabilitation de l'ancien restaurant scolaire en salles de classe, garderie maternelle, stockage et réfection de la cour de récréation

Monsieur le Maire expose que le projet de création d'un nouveau restaurant scolaire, garderie maternelle, stockage et réfection de la cour de récréation à Allennes-les-Marais et dont le coût prévisionnel s'élève à 1 522 000 € HT, est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la DETR 2021.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

**Coût total** : 1 522 000 € HT      tranche 2021 : Restaurant scolaire + garderie maternelle 936 000 € HT

**Subvention au titre de la DETR** : 280 800 € (soit 30%)

L'échéancier prévisionnel de réalisation de ce projet sera le suivant :

Le projet serait entièrement réalisé en septembre 2022.

**Délibération adoptée par 18 voix pour et 5 abstentions**

## ► 9 – Demande de subvention auprès du Conseil Régional Hauts de France : Création d'un nouveau restaurant scolaire, réhabilitation de l'ancien restaurant scolaire en salles de classe, garderie maternelle, stockage et réfection de la cour de récréation

Monsieur le Maire expose que le projet de création d'un nouveau restaurant scolaire, garderie maternelle, stockage et réfection de la cour de récréation à Allennes-les-Marais et dont le coût prévisionnel s'élève à 1 522 000 € HT, est susceptible de bénéficier d'une subvention auprès du Conseil Régional des

Hauts de France. (Fonds Régional d'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle (FRATRI)).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

**Coût total** : 1 522 000 € HT tranche 2021 : Restaurant scolaire + garderie maternelle 936 000 € HT

**Subvention Conseil Régional des Hauts de France** : 100 000 € (10,68%)

L'échéancier prévisionnel de réalisation de ce projet sera le suivant : Le projet serait entièrement réalisé en septembre 2022.

**Délibération adoptée par 18 voix pour et 5 abstentions**

► **10 – Demande de subvention au titre de l'Aide Départementale Villages et Bourgs - Programmation 2021 : Création d'un nouveau restaurant scolaire réhabilitation de l'ancien restaurant scolaire en salles de classe, garderie maternelle, stockage et réfection de la cour de récréation**

Monsieur le Maire expose que le projet de création d'un nouveau restaurant scolaire, garderie maternelle, stockage et réfection de la cour de récréation à Allennes-les-Marais et dont le coût prévisionnel s'élève à 1 522 000 € HT, est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de l'aide départementale Villages et Bourgs – Programmation 2021.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :  
**Coût total** : 1 522 000 € HT tranche 2021 : Restaurant scolaire + garderie maternelle 936 000 € HT

**Aide départementale Villages et Bourgs** : 150 000 € (16,02%)

L'échéancier prévisionnel de réalisation de ce projet sera le suivant : Le projet serait entièrement réalisé en septembre 2022.

**Délibération adoptée par 18 voix pour et 5 abstentions**

► **11 – Demande de subvention au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : Création d'un nouveau restaurant scolaire réhabilitation de l'ancien restaurant scolaire en salles de classe, garderie maternelle, stockage et réfection de la cour de récréation**

Monsieur le Maire expose que le projet de création d'un nouveau restaurant scolaire, garderie maternelle, stockage et réfection de la cour de récréation à Allennes-les-Marais et dont le coût prévisionnel s'élève à 1 522 000 € HT, est susceptible de bénéficier d'une subvention auprès de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :  
**Coût total** : 1 522 000 € HT tranche 2021 : Restaurant scolaire + garderie maternelle 936 000 € HT

**Subvention dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)** : 100 000 € (soit 10,68%)

L'échéancier prévisionnel de réalisation de ce projet sera le suivant : Le projet serait entièrement réalisé en septembre 2022.

**Délibération adoptée par 18 voix pour et 5 abstentions**

► **13 – Modification d'horaire d'un agent communal (Mme MOREL Virginie)**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier le quota horaire d'un agent communal au grade d'Adjoint d'Animation, à savoir :

SITUATION ACTUELLE	SITUATION NOUVELLE AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2021
Horaire mensuel : 103 h	Horaire mensuel : 120 H

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

► **14 – Modification d'horaire d'un agent communal (Mr DUBART Sébastien)**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier le quota horaire d'un agent communal au grade d'Adjoint Technique, à savoir :

SITUATION ACTUELLE	SITUATION NOUVELLE AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2021
Horaire mensuel : 86h67	Horaire mensuel : 107h38

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

► **12 – Décision budgétaire modificative : ouverture de crédits**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de prévoir des crédits pour :

- L'acquisition de radiateurs mobiles pour le centre technique municipal rue Sonnevillie,
- L'opération « ram et micro-crèche » suite au diagnostic de pollution des sols,

Propose, pour ce faire, les mutations de crédits suivantes :

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**DEPENSES**

**OPERATION 123– Relais d'assistantes maternelles + micro-crèche**

Compte 21318 – fonction 6  
 Autres bâtiments publics + 5 688.00€

**OPERATION 82 – Matériel services techniques**

Compte 2158 – fonction 0  
 Autres installations, matériel et outillage techniques + 1 000.00€

**RECETTES**

Compte 10226 – fonction 8

Taxe d'aménagement + 6 688.00 €

**Délibération adoptée par 18 voix pour et 5 abstentions**

► **15 – Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial**

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial afin de recruter un agent supplémentaire dans le cadre de l'entretien des locaux municipaux et scolaires.

Le classement indiciaire s'établira comme suit :

- Cadre d'emploi : Adjoints Techniques Territoriaux
- Grade : Adjoint technique
- Echelle : C1
- Echelonnement indiciaire : - 1<sup>er</sup> échelon : indice brut 350  
 - 11<sup>ème</sup> échelon : indice brut 412

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

## ► 16 – Modification d'horaire d'un agent communal (Mme WALLE Ludivine)

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier le quota horaire d'un agent communal au grade d'Adjoint Administratif, à savoir :

SITUATION ACTUELLE	SITUATION NOUVELLE AU 1 <sup>ER</sup> DECEMBRE 2020
Horaire hebdomadaire : 20h	Horaire hebdomadaire : 20h

Délibération adoptée à l'unanimité.

## ► 17 – Modification d'horaire d'un agent communal (Mme LECERF Valérie)

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier le quota horaire d'un agent communal au grade d'Adjoint Technique, à savoir :

SITUATION ACTUELLE	SITUATION NOUVELLE AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2021
Horaire mensuel : 139h30	Horaire mensuel : 151h67

Délibération adoptée à l'unanimité.

## ► 18 – Modification d'horaire d'un agent communal (Mme VERSPIEREN Sylvie)

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier le quota horaire d'un agent communal au grade d'Adjoint d'animation, à savoir :

SITUATION ACTUELLE	SITUATION NOUVELLE AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2021
Horaire mensuel : 107h	Horaire mensuel : 151h67

Délibération adoptée à l'unanimité.

## ► 20 – Autorisation de signature attestation d'intention de louer « Microcrèche » : délibération modificative

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 2 juin 2020, le conseil municipal a consenti à la mise en location de la future Micro-crèche à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 selon les conditions définies dans la dite délibération.

Des retards liés aux conditions sanitaires et climatiques nous amènent à repousser l'ouverture au 1<sup>er</sup> avril 2021.

Bien que ce chantier soit en cours, monsieur le Maire propose de retenir le projet porté par Madame CARPENTIER Emeline pour le compte de la SARL « JuleSuze » domiciliée 2 rue Maurice Wattrelot 59112 ANNOEULLIN. Pour poursuivre ses démarches, Madame CARPENTIER a besoin de documents officiels actant le projet de prise de location du futur local situé 9 rue Sonnevillie à Allennes-les-Marais.

Délibération adoptée par 17 voix pour, une abstention et 5 voix contre.

## ► 19 – Séjour ski pour adolescents année 2021 (13 à 17 ans)

Monsieur le Maire propose d'adopter comme suit les modalités de fonctionnement d'un séjour ski pour adolescents.

Celui-ci sera ouvert aux jeunes âgés de 13 à 17 ans (dans l'année) et sera confié à l'encadrement jeunesse municipal.

**Périodes de séjour :** Pendant la période du mois de 28 Février 2021 au 6 Mars 2021 les jeunes pourront séjourner dans un centre d'hébergement en montagne en France Métropolitaine et pratiquer de multiples activités tant de découverte que de plein air durant 10 jours.

**Destination :** CHALET SKIROC 74660 VALLORCINE

**Encadrement :** L'encadrement sera assuré par 1 directeur et 3 animateurs diplômés saisonniers ou titulaires.

**Effectif du groupe :** L'effectif maximum pour la période sera de 20 jeunes.

**Participation des familles :** La participation des familles sera fonction des ressources et des tranches de quotient familial et pourra être payée en trois fois.

QUOTIENT FAMILIAL	PARTICIPATION POUR LE SEJOUR ADHERENT Local Jeunes (ayant œuvré pour l'autofinancement)	PARTICIPATION POUR LE SEJOUR ADHERENT Local Jeunes	NON ADHERENT Local jeunes
0 à 500 €	200€	220€	240€
501 à 619 €	215€	235€	255€
620 à 772 €	235€	255€	275€
773 à 910 €	300€	320€	340€
Au-dessus de 910 €	325€	345€	365€
Pour les personnes extérieures à la commune sera appliqué le tarif du coût réel	Prix coûtant : 780 €		

22 voix pour et une abstention.

## ► 21 – Annulation de la cérémonie des Vœux à la population : proposition d'actions auprès des enfants

Monsieur le Maire propose d'allouer une somme de 3 000 euros pour offrir un livre à l'ensemble des élèves des écoles Augustine Testelin et Le petit Prince d'Allennes-les-Marais dans le cadre des fêtes de fin d'année.

• Vu la consultation de la commission « Finances – Administration Générale » du 10 novembre 2020 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par 17 voix POUR, 6 voix CONTRE, d'acter cette dépense de 3 000 € à destination des écoliers allennois.

✓ Conseil municipal du MERCREDI 16 DECEMBRE 2020

► 1 – Tableau des effectifs : mise à jour au 1<sup>er</sup> janvier 2021

Monsieur le Maire expose que, suite aux différents mouvements qui se sont produits au sein du personnel, il y a lieu d'enregistrer les modifications au tableau des effectifs.

Le tableau des effectifs est présenté ci-après ; il tient compte des modifications durant l'année 2020 et antérieurement.

CADRE D'EMPLOI	GRADE	NOMBRE D'EMPLOIS	EMPLOIS POURVUS
<b>Filière administrative</b>			
Direction générale	Directeur Général des Services	1	1
Attaché Territorial	Attaché Principal	1	1
Rédacteur Territorial	Rédacteur Principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1
	Rédacteur territorial	3	0
Adjoint Administratif	Adjoint Administratif	1	1
	Adjoint Administratif Principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	1
	Adjoint Administratif Principal 1 <sup>ère</sup> classe	3	3
<b>Filière technique</b>			
Technicien territorial	Technicien territorial	1	1
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	1	0
Adjoint technique	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	2	2
	Adjoint technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	12	12
	Adjoint technique	10	10
<b>Filière Médico-Social</b>			
Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles	Agent Spécialisé Principal des Ecoles Maternelles 2 <sup>ème</sup> classe	1	1
<b>Filière Animation</b>			
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation Principal 2 <sup>ème</sup> classe	2	2
	Adjoint d'animation	4	4
<b>Filière Police Rurale et Municipale</b>			
Agent de Police Municipale	Chef de Police Municipale	1	1
<b>Filière culturelle</b>			
Assistant territorial de conservation	Assistant Territorial de Conservation	1	1
<b>TOTAL</b>		<b>46</b>	<b>42</b>

Délibération adoptée par 5 abstentions et 18 voix pour.



## ► 2 – Décision budgétaire modificative : Travaux en régie

Le Conseil municipal est autorisé à reverser en section d'investissement des travaux réalisés en régie au cours de l'exercice, en prévoyant l'inscription des crédits budgétaires permettant ce reversement.

Pour ce faire, Monsieur le Maire propose d'ouvrir les crédits nécessaires au mandatement des opérations d'ordre correspondantes :

### SECTION D'INVESTISSEMENT

#### DEPENSES

Compte 21318 - fonction 01

Autres bâtiments publics (Chapitre 040) + 67 000.00 €

#### RECETTES

Compte 021 – fonction 01

Virement de la section de fonctionnement + 67 000.00 €

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### DEPENSES

Compte 023 – fonction 01

Virement à la section d'investissement +67 000.00 €

#### RECETTES

Compte 722 – fonction 01

Immobilisations corporelles (Chapitre 042) + 67 000.00 €

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

## ► 3 – Décision budgétaire modificative – Mutations de crédits

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de créer deux nouvelles opérations d'équipement dans le cadre du projet de réfection du restaurant scolaire et de procéder à des mutations de crédits en investissement afin d'y intégrer les sommes prévues au budget primitif dans l'opération 50 « Ecoles + rest.scolaire.cour.logt ».

Propose d'intituler ces opérations :

- opération 129 – « Ecole maternelle Augustine Testelin + restaurant scolaire »
- opération 130 – « Ecole primaire Le Petit Prince »

Propose, pour ce faire, les mutations de crédits suivantes :

### SECTION D'INVESTISSEMENT

#### DEPENSES

**OPERATION 50 – « Ecoles + rest.scolaire.cour.logt »**

Compte 21312 – fonction 2

Bâtiments scolaires - 321 866.92 €

**OPERATION 129 – « Ecole maternelle Augustine Testelin + restaurant scolaire »**

Compte 21312 – fonction 2

Bâtiments scolaires + 321 866.92 €

**Délibération adoptée par 5 abstentions et 18 voix pour.**

## ► 4 – Délibération modificative : Accueil de loisirs 2021 (primaire, maternel, pré-adolescent) Fonctionnement et organisation

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de prendre une délibération modifiant les dispositions du 29 septembre 2020 en vue de l'organisation des Accueils de Loisirs pour l'année 2021 concernant les vacances de Février.

Les centres fonctionneront aux dates suivantes :

**Février : du lundi 1<sup>er</sup> mars au 5 mars 2021**

Accueil des enfants des classes primaires et maternelles.

Horaires d'ouverture : de 9 h à 17 h les jours ouvrables (sauf samedi)

**Pâques : du lundi 26 avril au vendredi 7 mai 2021**

Accueil des enfants des classes primaires et maternelles.

Horaires d'ouverture : de 9 h à 17 h les jours ouvrables (sauf samedi)

**Été : du lundi 12 juillet au vendredi 30 juillet 2021 et du 9 août au 27 août 2021**

Accueil des enfants des classes primaires, maternelles et pré-adolescents.

Horaires d'ouverture : de 9 h à 17 h les jours ouvrables (sauf samedi)

**Toussaint : 1 semaine restant à déterminer (encadrement à définir ultérieurement).**

Accueil des enfants des classes primaires et maternelles.

Horaires d'ouverture : de 9 h à 17 h les jours ouvrables (sauf samedi)

**Restauration** : le repas au restaurant scolaire sera facultatif. La surveillance sera assurée par le personnel d'encadrement de 12 h à 14 h.

Les inscriptions sont prises pour la semaine et calculées au prorata temporis, lorsque les semaines ne sont pas complètes.

Dans tous les cas, les inscriptions ont lieu sur le portail famille.

L'effectif maximum accueilli sera de 300 enfants.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**



## ASSOCIATION ABC ALLENES BOUTIS COUTURE

Vous aimez le Boutis provençal, qui demande de la créativité, de la dextérité, de la patience...

Vous aimez la couture, le fait-main, la tradition ou le contemporain,

Nous vous invitons à rejoindre notre association qui depuis 7 ans vous propose de découvrir cette technique de broderie longtemps oubliée et inscrite au PCI depuis 2019 grâce à tous les passionnés de Boutis de France et de Navarre.

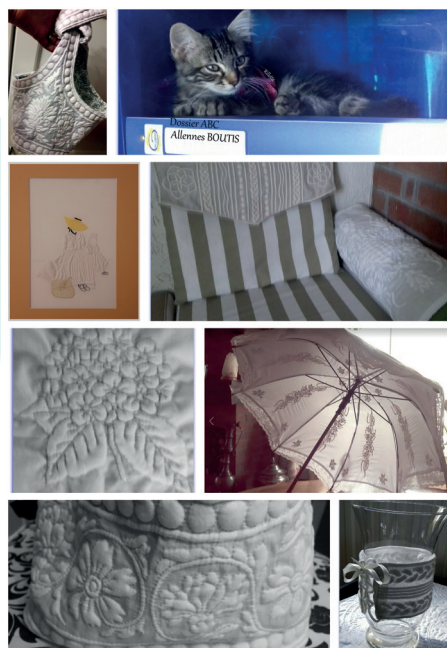
Rejoignez notre groupe et partagez avec nous des moments agréables en toute simplicité.

Tous les mercredis de 13h30 à 17h00 à la Salle Henri Bernard

**Présidente :** Geneviève Mas

**Tél. :** 06 87 33 16 09

**Mail :** genevieve46@wanadoo.fr



## Amicale Laïque



L'Amicale Laïque organise des événements et des animations qui permettent de financer les projets ou les sorties de nos écoles maternelles et élémentaires. Les aides financières apportées sont essentielles aux écoles et aux enseignants pour proposer à nos enfants des sorties, des spectacles ou des animations qui vont aider à leur épanouissement.

Les événements que nous organisons sont destinés à l'ensemble des allennois et remportent un vif succès auprès des habitants :

- Marché de Noël
- Loto
- Fête des écoles.

L'association participe également aux autres événements sur la commune (Fête du 13 juillet, forum des associations, Allennes en Fête, Téléthon...)

Toutes ces manifestations demandent de l'enthousiasme, de la bonne humeur et surtout des bénévoles prêts à donner de leur temps pour l'organisation, la préparation de tous ces événements.

Vous désirez rejoindre notre association, apporter vos idées ou participer ponctuellement à certaines actions, n'hésitez pas à nous contacter.

Vous pouvez suivre tous ces événements sur le Facebook de l'Amicale Laïque.

Notre seul but est d'apporter du bonheur aux enfants.

## COMITE ALLENNOIS DE SOLIDARITE

Cette année, avec la COVID, le Comité de Solidarité n'a pu faire que sa brocante le dimanche 16 février dans la salle des fêtes : manifestation qui a rencontré un énorme succès avec beaucoup de déposants et énormément de visiteurs.

Malheureusement aucune bourse aux vêtements et jouets n'a pu avoir lieu.

Par contre, durant la 1<sup>ère</sup> période de confinement, les restos du cœur n'ayant pu distribuer de colis en avril 2020, pour palier cette carence, il a été prévu par les élus du COMITE DE SOLIDARITE d'ALLENES les MARAIS et le CCAS d'ALLENES de prendre le relais.

Il a été décidé d'allouer une aide à titre EXCEPTIONNEL de 100 euros par bénéficiaire, payée à concurrence de 40 euros par le Comité de solidarité et abondée à hauteur de 60 euros par la Commune.

Le COMITE DE SOLIDARITE sera toujours à vos côtés en cas de besoin. Nous recevons sur rendez-vous les Allennois pour les aider sur le plan tant logistique (résoudre les problèmes avec les divers organismes, obtention de délai de paiement etc.....) que financier (aide exceptionnelle ou convention avec remboursement échelonné). Il suffit d'appeler la mairie et un rendez-vous sera pris.

Prenez soin de vous

Annie MIERLOT  
 Présidente du Comité.

## L'association des parents d'élèves d'Allennes les Marais



L'Association des Parents d'Elèves joue un rôle important dans le fonctionnement de l'école, en assurant le lien entre les écoles de la commune et les parents des enfants scolarisés. Elle représente les parents d'élèves aux conseils d'école, par le biais des délégués de parents élus.

Tout au long de l'année, l'association met en place des actions visant à récolter des fonds, pour financer des journées de distractions pour les enfants ou pour attribuer des subventions aux écoles pour leurs projets pédagogiques.

En Octobre 2019, nous avons réalisé la traditionnelle vente de pomponettes.

En novembre, nous avons réalisé une vente de gâteaux au bénéfice de Noa afin de participer à l'aménagement d'un véhicule adapté à son handicap.

En Décembre, nous avons organisé une tombola et une animation de Noël.

En Avril 2020, malgré le confinement, nous avons organisé une chasse aux œufs « virtuelle » à destination des enfants scolarisés.

En Juin, nous avons souhaité proposer aux enfants scolarisés une fête des écoles adaptée aux conditions sanitaires, les enfants de l'école primaire ont pu fêter dignement cette année scolaire si particulière.

Toutes ces actions ne sont possibles que grâce à l'implication active de tous les bénévoles que compte l'association et la participation des parents (un grand merci à tous !), bien décidés, cette année encore, à proposer aux enfants des écoles d'Allennes Les Marais, mais aussi aux parents, différentes manifestations.

Pour 2020/2021, sont déjà programmés une tombola d'Halloween, des calendriers personnalisés par les enfants, une animation de Pâques, une fête de printemps avec un barbecue, la kermesse de la fête des écoles... (selon l'évolution du contexte sanitaire)

Les membres du bureau élus pour l'année 2020-2021, sont :

**Présidente** : Ludivine NOUE-FIRMIN

**Vice-Présidente** : Emilie CHOCRAUX

**Trésorière** : Christine DUBOIS

**Secrétaire** : Mathilde DEROEUX

**Secrétaire Adjoint** : Stéphane WISNIEWSKI

Si vous avez envie de venir renforcer notre équipe, apporter des idées nouvelles, ou tout simplement, si vous souhaitez en savoir plus, vous pouvez nous contacter via notre page Facebook ou par mail à l'adresse :

[ape.allenneslesmarais@gmail.com](mailto:ape.allenneslesmarais@gmail.com)



## Talents et passions

Après 16 ans d'activité sans anicroches, une année 2020 perturbée, hachée par des fermetures-ouvertures de notre atelier, des céramistes peintres qui sont en manque de rencontres, de créations. Des reprises d'activités perturbées par des obligations (mesures sanitaires, limitation de présence dans notre atelier). A cela s'ajoutent nos rencontres avec les associations allennaises comme Allennes en fête, le Téléthon, le forum des associations, marché de Noël et réunions diverses complètement à l'arrêt et c'est le vivre ensemble qui vient à nous manquer, comme notre partenariat d'amitié avec l'association La Vie En Rose.

Néanmoins pour tous les allennais qui ne nous connaissent pas, sachez que nous avons un atelier essentiellement dédié à la céramique où chacun avec l'aide des plus anciens peut pratiquer les techniques de travail de la terre et des émaillages. Les quelques photos que nous vous proposons, sont le reflet de ce qu'il est possible de réaliser en débutant ou avec plus d'expérience.

Et donc, si vous êtes intéressés et si les conditions le permettent, vous pouvez tout à fait venir découvrir notre atelier, créer avec notre aide, apprécier les rencontres culturelles.

N'hésitez pas à nous rencontrer ou nous interpeller.





## L'association des donneurs de sang d'Annœuillin-Carnin-Allennes les Marais

L'Association des donneurs de sang d'Annœuillin-Carnin-Allennes les Marais, qui fête 60 ans d'existence cette année, regroupe 34 bénévoles dont 8 résident à Allennes les Marais.

En partenariat avec l'Etablissement Français du Sang (E.F.S) de Lille, nous organisons 6 collectes de sang dans l'année, espacées chacune d'environ 8 semaines, délai obligatoire et réglementaire.

De nombreux Allennois (es) participent régulièrement aux collectes de sang.



### Alors, pourquoi pas vous ?

Nous avons aussi un partenariat avec les 3 communes qui nous allouent aides et subventions sans lesquelles nous ne pourrions fonctionner.

Enfin nous travaillons avec les commerçants locaux pour l'élaboration, par nos soins, de la collation à base de produits frais offerte à près de 1100 donateurs et très appréciée de ceux-ci.

Nos missions principales sont de promouvoir le don de sang (flyers, affiches, panneaux, presse écrite et parlée, interventions auprès des collégiens de 3ème...), fidéliser et recruter de nouveaux donateurs, assurer le bien-être des donateurs, échanger et partager un moment de convivialité avec eux.

L'association participe aussi à la vie locale : fête du 13 juillet, vœux de la municipalité, forum des associations lors de l'accueil des nouveaux arrivants ... et aux actions de solidarité comme le Téléthon, la Mucoviscidose.

Chaque année, sauf 2020 pour cause de COVID, début septembre, l'association organise un thé dansant avec orchestre au profit des malades et accidentés de la vie et dont le succès ne cesse d'augmenter d'année en année.

L'association, à but non lucratif (Loi de 1901), est administrée par un bureau composé de 6 membres :

**Présidente** : Anne-Marie Vasse (Annœuillin)

**Vice-Président** : Lucien Ienoir (Annœuillin)

**Secrétaire** : René Brice (Annœuillin)

**Secrétaire adjointe** : Véronique Warnier (Allennes les Marais)

**Trésorier** : Jean-Claude Casiez (Allennes les Marais)

**Trésorier adjoint** : Jean-Luc Deleplace (Annœuillin)

Avant chaque collecte, soit tous les deux mois, l'association se réunit pour préparer la collecte (répartition des tracts à distribuer, planning de pose et dépose des panneaux d'affichage dans les communes, prévision des achats et commandes pour la collation, dernières actualités, ...)

Si vous souhaitez rejoindre l'association, ou pour tout renseignement, merci de prendre contact avec la Présidente 03.20.86.69.39 ou par mail [adsb112@gmail.com](mailto:adsb112@gmail.com).

Pour en savoir plus sur le don de sang (Qui peut donner, les contre-indications, où et quand vous pouvez donner, le déroulement d'un don ...), vous pouvez vous rendre sur notre site internet : <http://adsb112.iziest.com>.

Nous vous rappelons que, dans le contexte sanitaire actuel et dans le respect des gestes barrières, vous devez, avant de faire votre don, prendre rendez-vous auprès de l'EFS en suivant ce lien : <https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr/collecte/liste?q=1&region=14>

Anne-Marie Vasse  
 Présidente



## Rencontre et amitiés des séniors

### Troisième Age... Vous avez dit 3<sup>ème</sup> âge...

Depuis plus de cent ans l'Amicale laïque s'active pour dynamiser la vie autour de l'École publique en organisant par exemple les fêtes extra scolaires. Mais déjà avant le second conflit, elle avait diversifié ses activités : théâtre, cinéma, cyclotourisme.... En 1976 les amicalistes d'alors, décident de relancer ce genre d'activités et pour commencer se préoccupent des anciens élèves.

Ces anciens élèves, les plus âgés jusque-là n'avaient aucune structure pour se rencontrer et s'adonner aux activités de cette tranche de population.

En mai 1976, avec l'accord enthousiaste de Monsieur Henri Bernard, Maire, associant les membres du B A S (devenu depuis C C A S), de son adjoint Monsieur Martial Marlier et des conseillers, les amicalistes organisent un dimanche après-midi festif pour tous « les plus de 65 ans » afin de leur présenter ce projet. Non seulement ils répondirent nombreux à cette invitation, souscrivirent à cette idée et demandèrent la mise en place rapide.

Ainsi donc Monsieur Bernard autorisa l'occupation de cette salle de l'ancienne école de filles, trouva le mobilier nécessaire et déjà quelques bénévoles se chargèrent de l'accueil. Plus tard, il fit construire cette petite salle rue de Verdun qui porte son nom, reconnaissance bien méritée.

D'abord ce fut ces réunions hebdomadaires pour jouer aux cartes, aux jeux de société, un petit café, les dames au tricot ou à la broderie en papotant. Les travaux de ces doigts de fée suggérèrent vite des expositions ventes qui permirent un fonds de caisse si apprécié par la suite.

Dès Septembre 1976 les aînés préparent des statuts, désignent un premier conseil d'administration et déclarent ce club à la Préfecture.

Mais quelle est cette frénésie de bougeotte qui régna rapidement....

D'abord la gymnastique volontaire, des spectacles au

théâtre Sébastopol, cinéma, thé-dansants dans les clubs voisins et même de suite une petite chorale de volontaires pour chanter à chaque occasion. Et s'en suivit des escapades d'une journée à la mer, dans l'Avesnois, les monts de Flandre, Lewarde (1988) et même plus loin : Assemblée nationale (1987), Offroy (1988), hortillonnages (1990), Desvres et le tunnel (1991), L'Elysée (1992) en l'absence du président on pouvait encore visiter le palais, et aussi ce séjour à La Napoule

Monsieur Louis Cappe, animateur bénévole et dynamique depuis le début, ancien mineur, connaissait bien ce lieu de vacances des mineurs. Il décida 27 adhérents pour un séjour de 15 jours au sud : baptême de l'air pour la plupart, la Méditerranée, les promenades en bateau, Cannes, Grasse, les repas joyeux en commun, séjour resté longtemps dans les mémoires.

Une seconde allennoise donnait de son temps pour animer : Madame Micheline Goudin. Pour les banquets organisés, elle avait autour d'elle ces gais lurons toujours prêts pour faire rire. Et chaque année, elle trouvait un thème pour se déguiser. Souvenez-vous : les vaises de Vienne, les danses créoles et les Allennois redevenus ci-devant pour le bicentenaire de la Révolution et bien d'autres.... N'oublions pas Monsieur Alexandre Burette, conseiller municipal, qui anima bénévolement durant de longues années la partie musicale et dansante, n'hésitant pas lui-même à se déguiser !

Les présidents ou présidentes se succédèrent :

Messieurs Henri Delacroix, Henri Marchand, Madame Julienne Defives, Monsieur Jean Wattrélot, son épouse Augustine, Madame Jeanine Hochedez.

Bien sûr la société a évolué : l'âge de la retraite avancée, le domaine de la santé amélioré, la mécanisation rendant les conditions de travail moins dures pour certains et l'art de vivre des seniors a suivi, avec la manière de se distraire....

Cependant ce fut une idée magnifique qui dure depuis 45 ans et ça continue...

Tout d'abord un grand merci à Julienne Defives pour cette rétrospective.

Julienne toujours prête à nous faire profiter de son vécu et de son savoir.

André Fauvergue a donc repris le flambeau après Jeanine Hochedez en 2014 Avec le dynamisme que nous lui connaissons.

Outre les jeudis après-midi, un repas est organisé chaque mois. Avec l'apparition du COVID, seul le couscous a pu avoir lieu.

Contact : 06.31.32.12.43  
andre.fauvergue@gmail.com

Nos aînés sont nombreux à faire savoir le manque qu'ils ressentent.

Dès que la situation sanitaire le permettra, nous envisageons de faire une réunion d'informations pour que chacun puisse s'exprimer et dire comment il souhaiterait voir le club évoluer.

Un sondage annoncé dans le flash mensuel pourrait être fait.

Sachez que vous nous manquez également et que nous avons hâte de vous retrouver.



## BAD'CLUB

La saison 2019-2020 avait démarré sous les meilleurs auspices. Un nombre toujours croissant de joueurs dans le club. 17% d'inscriptions en plus par rapport à la saison 2018-2019. Nous comptons 31 jeunes pour 63 adultes.

Au niveau du développement sportif, nous avons réinscrit notre équipe sénior en interclubs Division 3 et également lancé nos petits jeunes au travers de trois équipes interclubs jeunes (une équipe fille, une équipe garçon et une équipe mixte).

A son accoutumée, le BAD'CLUB avait participé et organisé différents événements :

- Téléthon 2019
- Organisation d'un tournoi proximité
- Soirée blackbadminton
- Plusieurs tournois pour différents niveaux et âges de programmés.

En résumé une très belle saison en perspective.

Mi-Mars le confinement est décrété.

Nous espérons que vous et vos proches n'ayez pas trop été touchés par la covid et ses répercussions économique et sociale.

Au niveau du club, les impacts ont été nombreux :

- Fermetures des créneaux
- Arrêt des compétitions
- Arrêt des formations de nos encadrants
- Arrêt des passages de plumes pour nos jeunes (Evaluations pour obtenir un niveau en badminton, le passage de la plume en badminton trouve son équivalence dans le judo au niveau de la couleur de la ceinture).

Nous avons dû gérer la situation de notre coach qui encadre le créneau adulte du jeudi. Pour rappel notre coach est employé par le club au travers des chèques emploi associatif. Nous avons effectué les démarches pour une mise en chômage partiel au travers de la DIRECCTE pour pouvoir bénéficier des aides de l'état. Pour

assurer l'intégralité du salaire de notre coach, il est décidé par les membres du bureau de compléter l'aide de l'état par la participation financière du Club.

Cette période nous a permis de prendre du temps pour la rédaction de notre projet club 2020-2024 qui permet de donner l'orientation du club dans son développement et son organisation.

### Qu'en est-il de cette nouvelle saison ?

Nous avons mis en place toutes les mesures pour reprendre le badminton dans les meilleures conditions avec mise en place des mesures barrières.

### Comment s'organisera notre saison ?

Au moment d'écrire cet article, la Covid-19 est de nouveau très actif, et pour essayer d'endiguer l'épidémie la salle Léo Lagrange a refermé ses portes pour quelques temps.

Nous sommes les acteurs de la réussite de la reprise de notre sport et de sa pérennisation.

Nous appliquons les recommandations communales et fédérales pour le bien de tous.

Question inscriptions, nous n'avons pas noté de baisse de nos effectifs. Nous espérons mener à bien les projets pour cette saison 2020-2021.

**Toutes les informations sont disponibles sur notre site :** <https://bcalm59.jimdofree.com/>

**Et suivez-nous sur facebook :** <https://www.facebook.com/groups/1307700842588705/>

Nous vous souhaitons une très bonne année 2021 et surtout une très bonne santé pour vous et vos proches.

Sportivement

Jean-Christophe ANDRE  
Président BAD'CLUB



## Gym danse

### Gym-Danse : La saison 2019-2020 sous le signe de l'adaptabilité, la santé et la solidarité.

Après un début de saison sous les meilleurs auspices – gymnastes et entraîneurs motivés par une nouvelle saison compétitive, des séances de bébé-gym et baby junior toujours plus remplies et appréciées, une matinée de Noël pour les plus petits et le partage de la galette des rois pour tous les autres adhérents – l'année 2020 restera marquée par la crise sanitaire et économique traversée par la planète.

Nous avons dû nous adapter et réagir rapidement face à une situation imprévisible et inattendue. Après avoir décidé de suspendre l'ensemble de nos activités dès le vendredi 13 mars, afin de préserver la santé de nos adhérents et de nos salariés, nous avons immédiatement pris la décision de garantir à Amélie et Ophélie que leurs salaires resteraient inchangés, bien que nos recettes aient été drastiquement réduites (annulation de la braderie, des séances de bébé-gyms...). Assurer à nos deux salariés le maintien de leur revenu nous semblait la priorité absolue face à l'incertitude de la période.

Nous tenons tout particulièrement à remercier nos adhérents, qui ont majoritairement décidé de ne pas demander de remboursement de leurs cours de gym non dispensés. La solidarité a été sans faille, et cela permet à l'association d'être encore sur pied et d'envisager l'ave-

nir de façon sereine, du moins sur le plan financier.

En septembre, nous avons partagé l'optimisme général, et avons repris nos activités gymniques, en adoptant bien évidemment un protocole sanitaire strict garantissant la sécurité sanitaire de tous. Nous avons également accueilli un nouvel entraîneur, Mickaël. Il remplace Ophélie, qui a pris la décision de rejoindre un autre club, pour des raisons familiales. Nous les remercions tous deux, Ophélie pour son professionnalisme et sa joie de vivre partagés pendant ces trois années, et Mickaël pour avoir accepté de nous rejoindre malgré les incertitudes de la période. Nous lui souhaitons la bienvenue dans notre club. Nous remercions également très sincèrement l'ensemble de nos bénévoles, entraîneurs et membres du conseil d'administration, pour leur fidélité et leur investissement sans faille.

Aujourd'hui, alors que le pays traverse une deuxième vague épidémique, nous sommes à nouveau fortement impactés, et seuls les enfants peuvent poursuivre leur pratique gymnique. Soyez assurés que nous prenons toutes les mesures garantissant la sécurité de tous.

Comme vous tous, nous attendons avec impatience le moment où nous serons sortis de cette crise et où nous pourrons à nouveau pratiquer la gymnastique normalement, s'amuser et partager des moments de convivialité...

En attendant, prenons soin les uns des autres !

A bientôt,

L'équipe Gym-Danse

## Les copains d'abord

Venez combattre la morosité ambiante et faire le plein de DOPAMINE en pratiquant la randonnée avec **LES COPAINS D'ABORD**, association de randonnée affiliée à la Fédération Française de Randonnée Pédestre depuis 2002.

Vous pratiquerez toute l'année une activité régulière qui vous maintiendra en forme physique et morale. Vous découvrirez notre région et la campagne environnante au gré des circuits proposés.

Pour cela un programme hebdomadaire vous est proposé :

- **MARDI** : rando douce : 6 km à allure modérée. Marche nordique bois des cinq tailles à Thumeries ou au parc de Oignies.
- **MERCREDI** : circuit 12 km en moyenne.
- **JEUDI** : marche nordique à Mosaïc.
- **VENDREDI** : rando de 25 km en moyenne 1 fois par mois
- **DIMANCHE** : circuit 12 km en moyenne

Pratique du co-voiturage conseillée et généralement effective.

**COTISATION annuelle** : 42€

**Site internet** : [lescopainsdabord-asso.fr](http://lescopainsdabord-asso.fr)

Ponctuellement dans la saison, des week-end rando sont proposés dans un rayon d'une centaine de km (val joli, ardennes, olhain). L'hébergement et la restauration y sont prévus au meilleur prix. De même des circuits d'itinérance sur 3 ou 4 jours sont concoctés.

Chaque année, généralement au printemps, un séjour

d'une semaine est organisé dans différentes régions de France : Bretagne, Ardèche, Libournais. La COVID nous a contraint à annuler le séjour à SEILLAC, près de BLOIS, du 24 au 31 mai 2020 ; mais ce n'est que partie remise pour 2021.

Du 26/09 au 03/10/2020, un séjour RANDO DOUCE près d'ANGOULEME s'est déroulé dans les meilleures conditions en respectant les consignes sanitaires édictées par les pouvoirs publics. Cette semaine se décline par la pratique de la marche sur une distance moyenne à allure modérée une partie de la journée ; puis visite de la région environnante ou distraction proposée, au goût de chacun et bien sûr la convivialité et la bonne humeur lors des repas pris au lieu d'hébergement le matin et le soir ou en cours de randonnée le midi. Les 23 participants en sont revenus avec un moral requinqué.

En dehors de sa vocation initiale, l'association « LES COPAINS D'ABORD » fait partie intégrante de la vie locale allennoise et participe aux diverses manifestations annuelles telles que le téléthon, le parcours du cœur, Allennes en fête et « journée nettoyage de la nature ».

Et surtout ne pensez pas qu'un club de randonnée est réservé uniquement aux sexagénaires, septuagénaires, octogénaires ; nous accueillons tous les actifs qui, lors de leurs plages de loisirs, souhaiteraient partager nos activités.



## YOGALEN

2020 année dont tout le monde se souviendra.

La saison 2019-2020 avait bien commencé, avec un plus grand nombre d'inscrits, dans les locaux de la distillerie, tant attendus et fort appréciés, où une semaine exceptionnelle arts et yoga avait fait le bonheur des yogis et de leurs invités. Le début était prometteur, avec 2 cours par semaine d'hatha yoga les mercredi et jeudi, une séance de méditation mensuelle le samedi matin et grande nouveauté les début du yoganidra découvert pendant CAY, tout ceci complété par les célèbres moments festifs et amicaux de YOGALEN, en commençant par « la galette » en janvier et l'assemblée générale le 12 février, une semaine normale après les vacances ...

Et... le confinement du 17 mars.

Stupeur, du jamais vu, comment continuer de faire du yoga, dont nous avons encore plus besoin que d'habitude, pour notre bien-être physique et psychique, comment garder le contact entre nous ?

Après un moment de sidération, des échanges de nouvelles, de soutien par mail, YOGALEN s'est réveillé, grâce à son professeur qui lui a concocté des trames de cours à faire chez soi et a tenu bon, jusqu'aux vacances d'été.

Et puis nous avons attendu, attendu avant que la reprise

soit autorisée, en respectant scrupuleusement les mesures sanitaires. Les inscriptions moins nombreuses permettaient de respecter la jauge de la salle, nous avons eu le plaisir de se retrouver entre anciens et d'accueillir quelques nouvelles et nous avons vécu « normalement » 3 semaines avant ... la fermeture à Allennes de toutes les salles municipales. De nouveau, notre professeur nous a transmis une trame écrite de cours et sur une suggestion de l'une d'entre nous un cours audio.

Jusqu'à quand ?

Fasse que ce virus n'anéantisse pas tout ce qui a été fait, depuis des années, au sein de chaque association allennoise, qu'il ne détruise pas le riche tissu associatif de notre commune. Alors que nous ne nous rencontrons plus, que nous ne savons pas comment les autres résistent ou pas, gardons ce précieux lien social. Alors merci la revue.

Cette année nous avons fait appel aux souvenirs des années précédentes pour illustrer nos propos.

Nous croyons dans l'avenir et vous invitons tous à nous aider par vos idées à préparer 2021, l'année des 10 ans de YOGALEN.

Contact : [yogalen@orange.fr](mailto:yogalen@orange.fr)



## La bataille d'Allennes... 1940

3 septembre 1939 à 11h30 : Le Royaume Uni déclare la guerre à l'Allemagne.

3 septembre 1939 à 17h30 : la France la déclare à son tour à l'Allemagne.

1940 : année de l'invasion, 7 mois après la déclaration de guerre, la première de quatre années d'occupation et d'épreuves pour la population.

Depuis, le village s'est agrandi. Si certains Allennois jeunes et adolescents à l'époque ont conservé quelques souvenirs, nous avons ajouté quelques précisions notamment sur les lieux cités afin de faciliter les repérages des amateurs d'histoire et des nouveaux Allennois.

Allennes comptait 1188 habitants en 1937.

### 1 - LES PASSEURS D'HISTOIRE.

Des ouvrages, des articles ont depuis retracé cette période de notre histoire. Trois expositions (1979-1988-1994) éveillèrent l'intérêt et la curiosité des Allennois. Puis la revue municipale de 1995 consacra quelques pages à la Deuxième guerre mondiale : des Allennois ouvrirent leur mémoire : Messieurs Maurice et René Feys, - Henri Saint Michel, - Roland Huddleston- Pierre Bonnier.

La société de recherches historiques de Carvin entreprit plus tard une large recherche sur Mai 40 dans tous les villages du secteur dont Allennes. (1). Des adhérents investis dans cette recherche recueillirent des témoignages de mémoire vivante. D'abord étonnés de cette démarche, les habitants contactés acceptèrent avec simplicité mais conviction d'exposer leurs souvenirs...

Citons pour Allennes...

Mesdames Henriette Dubois née Bernard, Elisabeth Cappe, Jeanne Buissette.

Messieurs Pierre Florent, Jean et Henri Sarrazin, Henri Saint

Michel, Louis Delacroix, Joseph Foulon (père) Pierre Bonnier, André Herman, Henri Buissette.

Il importe bien sûr d'y associer l'amicale des anciens du 14<sup>ème</sup> Zouave qui sont venus plusieurs fois se souvenir, toujours reçus chaleureusement et reconnaissance par les responsables de la commune, les associations d'ACPG, et la population à chacun de leur voyage. L'article, qui suit, relate les faits, les combats sur notre terroir, enrichis par ces témoignages recueillis auprès de tous. Ceux-ci illustrent la notion d'humanité qui, en ces moments difficiles semblait perdue.

Certains sont disparus. Que tous ces passeurs d'histoire soient remerciés d'avoir éclairé notre regard, ils rendent ainsi hommage à ceux qui sont venus combattre et pour nombre d'entre eux périr ici pour la liberté et la souveraineté de notre modèle démocratique.

### 2 - LA DRÔLE DE GUERRE.

La mobilisation générale décrétée, une cinquantaine d'Allennois partent pour le front, la plupart pour la ligne Maginot. Trois ne reviendront pas : Arthur Duchesne - Louis Lancry - Gaston Vendeville.

Celle-ci projetée en 1925 par Paul Painlevé fut achevée en 1936. Elle s'étendait depuis la mer du Nord jusqu'à la Franche Comté.

On la disait imprenable, on prétendait alors que la situation serait vite réglée et l'ordre rétabli. Une certaine confiance régnait. Quelle candeur !

D'autant que les hommes partis, la vie au village allait changer radicalement. Les femmes pour la plupart dites « femmes au foyer » ou « ménagères au foyer » durent s'investir dans le travail externe pour nourrir enfants et vieillards. Ces derniers, rappelons-le, ne disposaient pas de pension à l'époque.



Le lieutenant Vernet évoque les souvenirs héroïques et tragiques du 27 mai 1940. Près de lui, MM. Cresnel et Bernard.

Inauguration de la rue du 14<sup>ème</sup> Zouave le 1<sup>er</sup> Juin 1975 en présence du lieutenant Vernet, de Messieurs Henri Bernard, Maire, et Gaston Cresnel Président des ACPG de l'époque, et de la population (photos La Voix du Nord)



L'assistance rassemblée autour de la plaque qui gardera le souvenir du 14<sup>ème</sup> Zouaves.

(Ph. « La Voix du Nord »)

Elles allèrent aux champs, développèrent la confection à domicile implantée à Allennes depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle, les ateliers, les usines. Ainsi Wallaert Frères de Santes, le plus important employeur du secteur, enregistrait 38 blanchisseuses en 1930 et 174 en 1940<sup>(2)</sup>.

A l'arrivée des troupes anglaises, elles trouveront aussi un modeste revenu en allant préparer les repas dans les bistrotts ou épiceries, servir, lessiver, repasser. Car ces sympathiques occupants aimaient les beefsteaks-frites ou même les omelettes-frites !

Leur présence animait un peu le village sans toutefois combler la tristesse, le vide laissé par les absents.... Mais la vie continuait.

Une ritournelle devenue si populaire à l'époque exprime parfaitement l'état d'esprit qui régnait alors :

« Nous irons pendre notre linge sur la ligne Siegfried »<sup>(3)</sup>

Le British Expeditionary Force (BEF), corps expéditionnaire britannique était chargé de la défense de Lille dans le plan général de défense. Des contingents logeaient dans les villages.

A Allennes, le château Dubrulle fut d'abord le Poste de Commandement du 7<sup>ème</sup> Groupement Régional de Défense (GRDI) puis celui des Anglais. Des troupes furent également accueillies chez Ledoux, Géloen, des fermes et des particuliers capables de les héberger.

Ils gardaient deux dépôts de munitions l'un du côté de la gare et le second plus important rue de la Rive.

Sur le côté gauche de la rue, non bâti, était entreposé un stock d'obus à hauteur d'homme depuis la chapelle jusqu'au mur de la propriété Dubrulle. Il s'agissait d'un dépôt important et connu de l'ennemi. Un riverain, Germain Foulon, grand amateur de poste à galènes, avait réussi à capter Radio Stuttgart qui le mentionnait.

Mais les habitants s'étaient habitués à ce voisinage. Aussi, lorsque fin Avril ce dépôt fut emmené rapidement et les Tommies envoyés vers la Belgique, la quiétude cessa et fit place à une angoisse grandissante.

### 3 - L'INVASION.

Le 10 mai 1940, l'Allemagne envahit la Belgique, les Pays-Bas, et franchit bientôt la Meuse. La communication, moins développée qu'aujourd'hui, se transmettait par le seul quotidien « l'Echo du Nord » ou par ces petits postes de TSF. Mais la nouvelle se répandit très vite.

« Le 12 mai, je faisais ma communion solennelle et comme le voulait la tradition, ma mère avait cuisiné beaucoup de tartes pour la famille. Nous avons vu arriver des camions de soldats belges et ma mère leur offrit toutes les tartes ! » Henri Saint Michel (qui habitait route des Ansereuilles).

Nous pouvons supposer qu'ils rejoignaient le front du Hainaut, en passant par le Nord de la France, la terre de Belgique étant neutre. Elle capitulera le 29 mai 1940.

Puis les réfugiés affluèrent sur les routes et informèrent des exactions de la Wehrmacht. Ceux qui se décidèrent à évacuer n'iront pas plus loin qu'Abbeville et certains peineront à rentrer, bloqués au Pont Maudit (entre Lens et Carvin). Nous étions déjà encerclés. Seulement quelques-uns parvinrent dans le Sud en partant par l'Est, la Suisse.

« Durant la drôle de guerre, les Anglais stationnaient dans la cour : ils avaient installé une grande tente et transformé notre hangar en poste d'observation vers Wavrin. Lorsque nous avons vu le pont encombré de matériels divers pour barrer le passage, nous sommes partis vers Wavrin en emmenant grand-mère en brouette. Plus tard, j'ai récupéré le détonateur qui servit à détruire le pont. Il est maintenant dans un musée à Brioude. » (Pierre Bonnier qui résidait près de l'ancien pont des Ansereuilles).

Les raids aériens devinrent plus nombreux, mitraillant en permanence les routes. On entendait se rapprocher le bruit des canons. La population organisait des abris. La nuit, nous entendions des combats aériens avec la Royal Air Force ce qui augmentait encore plus l'angoisse.

La peur gagnait les esprits. Le 26 après-midi les Stukas (avions de combat allemands) volaient bas : la rue Sonnevillie fut mitraillée jusqu'à Herrin. (5 victimes civiles). Les bombardements commençaient. Nous gagnâmes les abris.

Allennes fut bombardée le 26 mai à 20 heures.

L'église fut touchée ainsi qu'une maison située en face, la villa (future maison Descamps Dufot,) une maison rue de Flessingue, la salle paroissiale située rue du Marais, la ferme Dhennin en face de cette salle et la menuiserie Delacroix rue Franche. (La salle paroissiale est devenue par la suite un petit cinéma de quartier et désormais un salon de coiffure tandis que la ferme Dhennin accueille un salon de soins de beauté).

« J'avais 13 ans mais j'aidais ma tante fermière dans cette ferme car son mari était prisonnier. Nous avons eu la vie sauve car nous étions assez loin dans la ferme lors de la chute de la bombe... » Jean Sarrazin (rue Franche).

Les habitants se précipitaient dans les blockhaus du château, les bombes tombaient déjà autour de nous.

« Nous avons trouvé refuge dans la cave de la salle des fêtes, le bistrot Delacroix. Nous y étions une quinzaine » Louis Delacroix.

« Mon père, de notre boulangerie (face à la mairie rue Franche), a vu tomber les deux obus sur l'église. Des voisins se précipitaient pour aller s'abriter dans les caves de la boucherie Buisine non loin de l'église. » Pierre Florent.

Les Allennois étaient nombreux dans ces blockhaus dont deux bébés de quelques semaines. Durant ces trois jours, Henri Sarrazin, aidé de Louis Sauvage (mon père), allèrent traire ses vaches en se faulant dans le parc où l'on se battait, et ravitailler ainsi la population confinée. (La ferme Sarrazin se trouvait à l'entrée du parc dans le virage de la rue Franche).

Je n'avais que 4 ans mais il régnait une telle anxiété que des souvenirs me sont restés. Pour un petit besoin pressant mon père m'avait emmenée à la porte du fortin. Il y avait un soldat qui gardait la porte le fusil à la main. Un Tirailleur ? Un Zouave ? Je n'ai jamais oublié le sourire de ce visage noirci...

Par la route d'Annœullin, la rue Nationale, la rue du Marais, la plaine de l'Ouest, la voie ferrée, le 27 mai 1940, Allennes fut envahi.

Lorsque le bruit cessa et que l'on put sortir, on découvrit les premiers uniformes « vert de gris » et surtout la route du bois devenue complètement impraticable à cause

des trous d'obus. Le combat entre panzers et chars Au-boyneau s'était déroulé à cet endroit.

## 4 - LES UNITÉS ENGAGÉES, LES COMBATS.

Les unités engagées étaient les suivantes:

La Division Marocaine : les 1<sup>er</sup> - 2<sup>ème</sup> - 7<sup>ème</sup> Régiment de Tirailleurs Marocains (RTM)

La 5<sup>ème</sup> Division d'Infanterie Nord-Africaine (DINA) : le 24<sup>ème</sup> Régiment de Tirailleurs Tunisiens (RTT) - le 22<sup>ème</sup> Régiment d'Artillerie (RA) - le 14<sup>ème</sup> Régiment de Zouaves.

La plupart de ces unités avaient gagné la Belgique, la région de Charleroi et Gembloux dès l'assaut du 10 Mai connu, elles engagèrent le combat dès leur arrivée, mais malgré leur courage, leur motivation, les moyens considérables mis en place par la Wehrmacht les firent reculer peu à peu en concédant déjà des pertes importantes. Elles combattirent dans les agglomérations traversées comme Escaudain mais les forces en présence étaient inégales, ce qui fera dire plus tard à un officier du 1/3 Régiment d'Artillerie de Montagne (RAM) amèrement en rentrant de captivité : « *On ne fait pas la guerre avec des lance pierres* ».

Cette retraite s'effectue sous les mitraillages continus de l'ennemi augmentant encore les pertes humaines. Elles parviennent dans le secteur par Maubeuge puis Valenciennes, déjà réduites et fatiguées alors que les troupes allemandes se répandent en parfaite connaissance du territoire. Dans les annales allemandes du 52<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie (RI), le château du bois et les bois d'Allennes figurent dans le plan d'invasion<sup>(4)</sup>.

Le 1<sup>er</sup> RTM arrive à Marchiennes et Douai le 20 Mai et reçoit l'ordre de gagner Carvin. Après 15 heures de marche, il rejoint le canal de la Deûle depuis Dourges jusqu'à Bauvin, soit 14 km, où le 22<sup>ème</sup> Régiment de Tirailleurs Algériens (RTA) est déjà en position. Ce front cédera

malgré le soutien des 2<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> Régiments de Tirailleurs Marocains (RTM).

Le 3<sup>ème</sup> Bataillon s'est présenté à Annœullin mais fut réorienté vers Carnin.

Nous connaissons le bilan de cette journée de combats dans ce petit village : 33 tirailleurs prisonniers, fusillés contrairement aux lois de la guerre. La 1<sup>ère</sup> compagnie n'existe plus. Après la chute de Meurchin, Estevelles et Carvin puis la ligne Nord-Ouest de Carvin, les rescapés des 1<sup>er</sup> et 7<sup>ème</sup> RTM refluent de Carvin Magenta et Provin, chargés du secteur Don-Annœullin-Allennes. Tandis que le 2<sup>ème</sup> RTM maintiendra à Don jusqu'à l'assaut par l'Ouest<sup>(4)</sup>.

« *Nous avons vu des tireurs montés à l'étage de la mairie en face tirer sur l'ennemi qui arrivait par la carrière du marais. Un officier marocain aidé d'un Tirailleur a essayé de faire du pain (des sortes de boules) car ils étaient arrivés affamés...* » Pierre Florent (sa boulangerie se trouvait rue Franche face à la mairie)

Des éléments se regroupent et organisent la défense d'Allennes par la rue du Marais. Un tirailleur d'élite positionné dans la future maison Herbaut arrosera seul tout ce qui arrive d'Annœullin même les side-cars déjà fort nombreux. Les deux fermes (Teuf et Mortelecque) sont transformées en bastions protégés de sacs d'engrais. Un char sera nécessaire pour les déloger. On retrouvera des Tirailleurs morts prostrés sur leur arme dans la pâture attenante, entre Allennes et Annœullin.

La rue du Marais n'était pas entièrement construite côté Annœullin : les riverains avaient vue sur la plaine entre les deux villages (Bouvaque).

« *Nous avons vu les Tirailleurs creuser des tranchées, repérer les voyettes, les habitations, nous incitant à quitter la maison car ils disaient préparer leur 3<sup>ème</sup> front...* » Constance Tirland (rue du Marais).



L'Enclos vers 1956 avant son urbanisation.



Non loin de là, la famille d'Emilienne Blanquart dont Elisabeth (épouse Cappe) était réfugiée dans la cave :

« Nous avons vu arriver les Allemands qui nous tiraient dessus et entendu les Tirailleurs leur faire face dans la voyette d'à côté. Il y eut deux morts civils dans le coin au lieu-dit « al 'tourelle ». Des caisses de munitions ont longtemps traîné au lieu-dit « le flot » derrière la ferme Crespel. Elles contenaient des obus à ailettes comme nous les appelions... »

Les tirailleurs gagnent l'Enclos talonnés par l'ennemi.

A 10 heures, le combat commence. A 13 heures, la Division Marocaine (DM) demande du soutien.

A 15 heures, la Bouvaque et l'Enclos sont pris. Le 22<sup>ème</sup> RTA arrive, l'Enclos est repris.

A 18 heures, il est abandonné, les munitions commencent à manquer. Des Tirailleurs alignés le long du mur continuent à tirer vers la plaine sur ces infiltrations venant de l'Ouest.

Germain Foulon et Auguste Marlier (mon grand-père maternel) restés dans leur habitation, racontèrent plus tard avoir vu, de leur lanterneau, les Tirailleurs se battre à la baïonnette dans l'Enclos.

Le 22<sup>ème</sup> RTA (régiment de tirailleurs algériens) était à Mons en Pévèle le 20 mai. Le groupe Adam mis à la disposition des Marocains arrive par Bourg face à la ferme Herman. (6 chars Auboyneau).

« Notre ferme avait déjà reçu des obus de 105 tirés d'un canon posté sur le versant du pont des Ansereuilles côté Wavrin » André Herman (Ferme devenue ferme Héreng à Bourg).

La 9<sup>ème</sup> Compagnie fonce sur Allennes, la 10<sup>ème</sup> et la 11<sup>ème</sup> étaient chargées des ponts de Don et d'Allennes soit 2km800 avec leurs 6 chars Auboyneau.

Le départ de ces troupes était fixé à 16h30. Après la perte de l'Enclos, les combats ont continué le long du mur du château mais à 23 heures, le groupe reçut l'ordre de gagner Vieux Berquin, qu'il n'atteindra pas...

Après la perte de l'Enclos pour la seconde fois, les Tirailleurs et le 2<sup>ème</sup> RTA se dirigent vers Herrin et tiennent le village tandis que le 24<sup>ème</sup> Régiment de Tirailleurs Tunisiens (RTT) entre Herrin et Gondecourt protège le flanc droit des Zouaves arrivés en contre-attaque.

L'ennemi peina beaucoup pour la traversée de la Deûle de Lens jusqu'au canal de Seclin. Les ponts avec des canots pneumatiques ne convenaient pas pour le matériel lourd. A la hauteur de Hulluch-Bauvin, le génie de cette unité 52ID (unité allemande de génie militaire) commença un pont de guerre<sup>(4)</sup>.

La résistance alliée effectuée des tirs d'artillerie des rives du canal d'Aire qui vont non seulement retarder la construction mais causeront beaucoup de morts dans les rangs ennemis. Néanmoins le pont sera posé et testé le 27 à l'aube (pont de 16 tonnes testé à 20 tonnes). Aussitôt, Rommel envoya des Panzers et des unités d'infanterie (le RI 48, le RI27, le RI 89). La rive droite de la Deûle fut envahie jusqu'au pont du Bac malgré la résistance des troupes marocaines et des Zouaves. A la suite, deux canons ennemis s'installèrent rue de la Rive, l'un à la chapelle et l'autre face à la ferme Duhot pour tirer vers l'Enclos et la propriété Dubrulle.

« Notre ferme était à l'intersection des rues de la Rive, rue Franche, allée du bois et la route des Ansereuilles : nous étions aux premières loges face à la plaine. Nous avons vu arriver les Panzers comme dans un brouillard artificiel suivis des troupes. Nous sommes restés des heures les pieds dans l'eau au fond de la cave » (suite à un gros orage) Henriette Dubois née Bernard.

Il régnait une grande confusion dont prit conscience le Lieutenant-Colonel Galtier<sup>(5)</sup> : Il écrit que la plupart des renseignements ou ordres ne parvenaient plus régulièrement. Son régiment en fera la dramatique expérience sur la voie ferrée en arrivant sur Allennes.

Le régiment du 14<sup>ème</sup> Zouave, venant lui aussi du front de Gembloux arrive en gare de Gondecourt après avoir déjà subi de lourdes pertes. Il reçoit l'ordre de se positionner sur les 3 ponts pour le passage des restes de la Division et aussi gagner Annœullin par la voie ferrée, ville que l'on pense encore tenue par des troupes amies et des chars. Or, l'ordre de repli pour le 2<sup>ème</sup> bataillon posté à Meurchin n'est pas parvenu. L'ennemi entrera à Annœullin sans résistance : le piège se referme sur les compagnies de Zouaves qui déplorèrent 18 morts et des blessés face à la distillerie, au bout de la rue Pasteur actuelle. Les autres compagnies foncèrent vers le château et la route des Ansereuilles : ils perdirent 12 hommes au chemin des Roux et 3 en arrivant au pont qui sauta à leur arrivée. Des combats se poursuivirent dans les bois.

Certains pourront s'échapper le long de la Deûle et se battraient de nouveau sur Haubourdin. D'après les archives du régiment allemand<sup>(3)</sup> ces troupes d'exploration qui tenaient la rive de la Deûle mentionnent 90 zouaves et 4 officiers faits prisonniers amenés dans une école d'Annœullin d'où ils partiront 4 ans en stalags en Allemagne. Le Lieutenant-colonel Galtier mentionne 33 zouaves tués sur Allennes.

« Le lendemain, un jeune officier allemand s'est présenté à l'épicerie du Nord rue Franche face à la mairie. Lorsque l'épicière, Madame Buissette lui a rappelé le nombre de zouaves tués sur la voie ferrée il n'a eu que ces mots « c'était eux ou nous ! » Henri Buissette



L'ancienne voie ferrée, au bout de la rue devenue depuis rue Pasteur, on distingue au fond la briqueterie disparue, la distillerie se trouvait sur la droite de la photo. 18 combattants du régiment des Zouaves y périrent

C'était un jeune officier qui aimait la France ayant fait ses études à Paris. Il parlait parfaitement notre langue. Ainsi donc 33 zouaves, et de nombreux autres sont tombés sur notre terre pour obéir à un fou !

La bataille d'Allennes était terminée... Les Zouaves furent faits prisonniers aux Ansereuilles et les autres sur Lille. Quelques Tirailleurs réussirent à gagner Dunkerque. Les annales du 7<sup>ème</sup> RTM en signalent une trentaine, embarqués dans trois bateaux dont 2 seront coulés : quelques survivants viendront tenir leur quatrième front en Normandie en 1944. (6)

L'occupant très nerveux par la résistance rencontrée et ses lourdes pertes en hommes, rassembla les hommes sur la place, 12 d'entre eux regroupés sur Bauvin marcheront jusque Charleville, affamés et malmenés : ils seront relâchés car reconnus non déserteurs. Certains conserveront toute leur vie les séquelles de cette marche forcée de 40 jours.

Les unités allemandes qui envahirent le village étaient le 48<sup>ème</sup> RI, le 89<sup>ème</sup> RI, le JD52 qui construisit les ponts avec des canaux de sauvetage et le pont de guerre pour le gros matériel. Germain Foulon les a vus creuser une grande fosse à la hauteur des Brasselets, y jeter leurs morts avec de la chaux, Pierre Florent père trouva des soldats enterrés sommairement le long de son potager près de l'Enclos (une vingtaine mais certains avaient déjà été enlevés) et Henri Sarrazin observa des charrettes entières de dépouilles emmenées. Les pertes ennemies pourtant importantes ne furent jamais chiffrées avec précision.

Le bilan fourni par le secrétariat des ACPG de la région de Lille donnera le nombre de morts : 45 militaires français, 3 anglais et 7 victimes civiles(5).

Julienne DEFIVES



1980 : visite commémorative des vétérans de l'Amicale du 14<sup>ème</sup> Zouave pour le quarantième anniversaire des combats, guidés par Monsieur Auguste Lefebvre Président des ACPG de l'époque.

- 1 - Ouvrage : Mai 40 recherches historiques de Carvin
- 2 - Ouvrage Wallaert Frères par Dominique Facon.
- 3 - Cité dans l'ouvrage de John Taffin rédigé en anglais « The man the nazis couldn't catch... We're going to hand out our washing on the Siegfried line... » La ligne Siegfried fut construite par l'Allemagne durant la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale.
- 4 - Internet : Texte en langue allemande, ce journal de marche décrit entre autres les difficultés pour la pose du pont de Bauvin dans la nuit du 26 au 27. Le Génie de cette unité opéra sur toute les rives de la Deûle depuis Lens jusqu'au canal de Seclin. Stettin bataillon 12
- 5 - Ouvrage : Le quatorzième Zouave : Colonel Gérard Galtier et notes de Jacques Jaeger petit fils du capitaine Jaeger tué à Allennes le 27 Mai 1940.
- 6 - Courrier en réponse du 16 Octobre 1980.
- 7 - Journaux de marche de bataillon de la DM

### Naissances

- DARTOIS Noémie, le 26 janvier
- HATLAS Emy, le 31 janvier
- DEBERLES Aléxia, le 22 février
- LEDUC Mathéo, le 12 mars
- ZANELLI Martin, le 16 mars
- BONNEAU Louis, le 8 avril
- ZINFOLLINO Paul, le 21 avril
- DUCHATELLE Néo, le 24 avril
- LOISON Jade, le 10 mai
- LEFEBVRE Hugo, le 11 mai
- DUBOIS Julien, le 17 mai
- SEVERI Evan, le 17 mai
- PLATEL ROUSSEILLE Mathéo, le 26 mai
- OLIVIER Ernest, le 30 mai
- BOSCO Milo, le 31 mai
- WILPOTTE-TRÉDEZ Maëlys, le 2 juin
- GAYOU Léo, le 4 juin
- HAY Arthur, le 5 juin
- VALLES Pablo, le 6 juin
- BRIERE Milo, le 28 juin
- DUCROCQ Achille, le 9 juillet
- ACHAHBAR Samih, le 22 juillet
- VERBRUGGE Eva, le 22 juillet
- HEDOIRE Léo, le 25 juillet
- TURPIN Théophile, le 14 août
- COUSIN Louison, le 30 août

- DEPOORTERE Margaux, le 10 septembre
- DECAMPS Charles, le 13 septembre
- DOS SANTOS Roxane, le 19 septembre
- JAKOBIAK Samuel, le 26 septembre
- MAERTEN Baptiste, le 27 septembre
- LAQUITAINE Noé, le 29 septembre
- RICHARD Sofia, le 14 octobre
- DUBART Dario, le 24 octobre
- DEMMERY Djayan, le 27 octobre
- MERLOT Dimitri, le 6 novembre
- COPPIN-BLONDIAUX Joris, le 30 novembre
- VANDROMME Raphaël, le 2 décembre
- GERVASON Léa, le 12 décembre
- PINTE Joulia, le 14 décembre
- PINTE Milla, le 14 décembre

- LEMAN Michel, le 12 avril
- FERRANT ép. DELVORDRE Denise, le 11 mai
- LAGACHE Francis, le 12 mai
- DUPLLOY ép. MOREL Nathalie, le 15 mai
- VISEUX Jacques, le 18 mai
- FREMAUX Alfred, le 19 mai
- POUILLE Stéphane, le 7 juin
- QUELDERIE ép. BOUSSEMART Marie-Pascale, le 20 juin
- HECQUET Jean-Louis, le 25 juillet
- TERMEULEN KUBITOWICZ Marie-Claude, le 31 juillet
- PETITNIOT Jean-Luc, le 25 août
- CAILLIER Jean-Louis, le 28 août
- MAERTEN ép. PLATEL Denise, le 10 septembre
- COURMONT ép. DUBOIS Françoise, le 15 octobre
- LEDRU Marcelle, le 17 octobre
- CANDEILLE ép. POILLON Marie, le 25 octobre

### Décès

- MAS René, le 12 janvier
- BEAUREPAIRE ép. BOUTRY Charline, le 11 février
- FERREIRA ép. FLAMENT Brigitte, le 12 février
- MARCHAND Jean-Luc, le 18 février
- LECLERCQ ép. DUBOIS Renée, le 20 février
- DELVALLET Pierre, le 21 février
- LEGROS ép. CHARLET Anne-Marie, le 26 février
- COLLART ép. GOUBE Marie-Thérèse, le 15 mars

### Baptêmes républicains

- COLAERT Mathys
- COLAERT Noa le 5 septembre
- COLAERT Diego

### Mariages

- MARCQ Fabrice – RASSEL Cathy, le 29 août
- DEVAUX Alexandre – BONDUÉL Coralie, le 5 septembre
- DELPIERRE Cédric – MOUDAR Laëtitia, le 5 septembre
- FASQUEL Michel – LOQUET Ketty, le 5 septembre
- MILLECAMPS Ludovic – LEDOUX Lysiane, le 12 septembre
- LENOBLE Amaury – BUTRUILLE Perrine, le 12 septembre
- GLAIN Pierre – PAGE Carole, le 3 octobre
- BAELE Alan – VANDERSIPPE Cécile, le 2 novembre
- VERBELEN Vincent – HIDOT Céleste, le 21 novembre
- BUTAYE Rudy – SÉNÉCHAL Nicole, le 5 décembre



## Marie-Claude

Qui ne connaissait pas dans le secteur des écoles ce petit bout de femme toujours pressée, qui n'avait qu'à sortir de chez elle pour retrouver son élément : les écoles et les enfants.

Après de nombreuses années de ménage dans l'école élémentaire, de remplacement à la garderie, de service au restaurant scolaire, elle a rejoint l'école maternelle où elle a intégré l'équipe des ATSEM.

Non épargnée par la vie, elle restait au service de son entourage aussi bien des enfants que des personnes âgées qu'elle aidait chez elles.

D'un caractère bien trempé, elle n'hésitait pas à remettre un écolier au pas pour un manquement à la

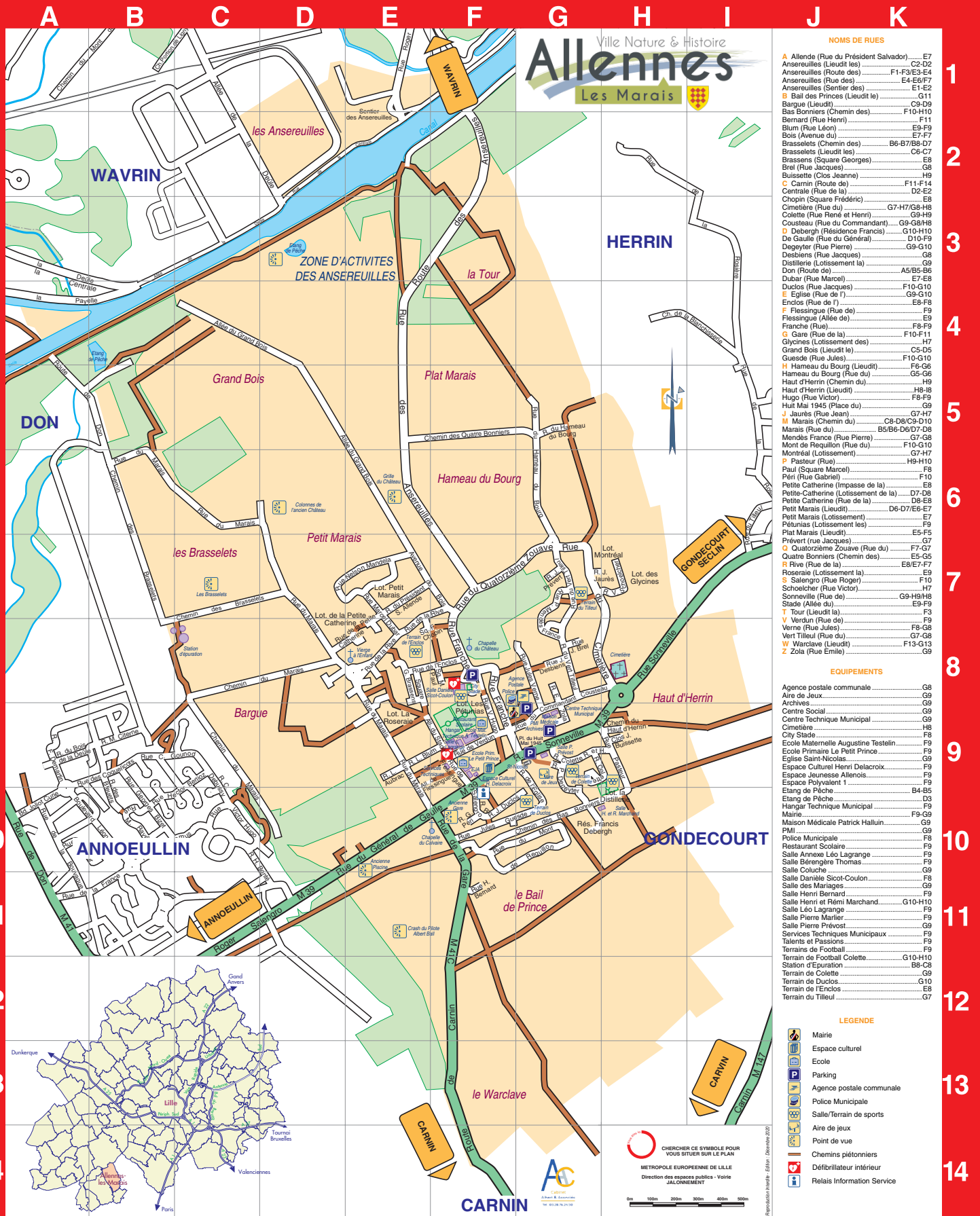
politesse ou un adulte quand son avis différait du sien. Pour autant, même en bougonnant, elle était toujours prête à rendre service lors des manifestations dans la commune.

Plus connue encore pour son engagement au sein de l'amicale laïque, elle passait son temps libre à rechercher ce qui ferait plaisir aux enfants de nos écoles : petits jeux, livres... Chacun reconnaissait son entrain et son investissement sans faille pour la communauté scolaire lors des fêtes de fin d'année scolaire ou du marché de Noël.

Petite par la taille, mais grande par sa présence, elle a marqué pendant de nombreuses années la vie associative et scolaire de notre commune.



# ALLENNES-LES-MARAIS



Ville Nature & Histoire  
**Allennes**  
Les Marais

**NOMS DE RUES**

A	Allende (Rue du Président Salvador).....	E7
A	Anseveilles (Lieu dit les).....	C2-D2
A	Anseveilles (Routé des).....	F1-F3E3-E4
A	Anseveilles (Rue des).....	E4-E6-F7
B	Bail des Princes (Lieu dit le).....	G11
B	Bargue (Lieu dit).....	C8-D9
B	Bas Bonniers (Chemin des).....	F10-H10
B	Bernard (Rue Henri).....	F11
B	Blum (Rue Léon).....	E9-F9
B	Bois (Avenue du).....	E7-F7
B	Brasselets (Chemin des).....	B6-B7/B8-D7
B	Brasselets (Lieu dit les).....	C6-C7
B	Brassens (Square Georges).....	E8
B	Brel (Rue Jacques).....	G8
B	Buissette (Clos Jeanne).....	H9
C	Carmin (Route de).....	F11-F14
C	Centrale (Rue de la).....	D2-E2
C	Chopin (Square Frédéric).....	E8
C	Cimetière (Rue du).....	G7-H7/G8-H8
C	Colette (Rue René et Henri).....	G9-H9
C	Cousteau (Rue du Commandant).....	G9-G8/H8
D	Debergh (Résidence Francis).....	G10-H10
D	De Gaulle (Rue du Général).....	D10-F9
D	Deguyter (Rue Pierre).....	G9-G10
D	Desbiens (Rue Jacques).....	G8
D	Distillerie (Lotissement la).....	G9
D	Don (Route de).....	A5/B5-B6
D	Dubut (Rue Marquis).....	E7-E8
D	Duclos (Rue Jacques).....	F10-G10
E	Eglise (Rue de l').....	G9-G10
E	Enclos (Rue de l').....	E8-F8
F	Flessingue (Rue de).....	F9
F	Flessingue (Allée de).....	E9
F	Franche (Rue).....	F8-F9
G	Gare (Rue de la).....	F10-F11
G	Glycines (Lotissement des).....	H7
G	Grand Bois (Lieu dit le).....	C5-D5
G	Guesde (Rue Jules).....	F10-G10
H	Hameau du Bourg (Lieu dit).....	F9-G8
H	Hameau du Bourg (Rue du).....	G5-G6
H	Haut d'Herrin (Chemin du).....	H9
H	Haut d'Herrin (Lieu dit).....	H8-H9
H	Hugo (Rue Victor).....	F8-F9
H	Huit Mai 1945 (Place du).....	G9
J	Jaurès (Rue Jean).....	G7-H7
J	Marais (Chemin du).....	C8-D8/C9-D10
J	Marais (Rue du).....	B5/B6-D6/D7-D8
J	Mendès France (Rue Pierre).....	G7-G8
J	Mont de Regullion (Rue du).....	F10-G10
J	Montrais (Lotissement).....	G7-H7
J	Pastour (Rue).....	H9-H10
J	Paul (Square Marcel).....	F8
J	Péni (Rue Gabriel).....	F10
J	Petite Catherine (Impasse de la).....	E8
J	Petite Catherine (Lotissement de la).....	D7-D8
J	Petite Catherine (Rue de la).....	D6-E8
J	Petit Marais (Lieu dit).....	D6-D7/E6-E7
J	Petit Marais (Lotissement).....	E7
J	Pétunias (Lotissement les).....	E7
J	Plat Marais (Lieu dit).....	E5-F5
J	Quatorzème Zouave (Rue du).....	F7-G7
J	Quatre Bonniers (Chemin des).....	E5-G5
J	Rive (Rue de la).....	E8/E7-F7
J	Roseaux (Lotissement la).....	F10
J	Salengro (Rue Roger).....	F10
J	Schoelcher (Rue Victor).....	H7
J	Sommeville (Rue de).....	G8-H8/H9
J	Stade (Allée du).....	E9-F9
J	Tour (Lieu dit la).....	F3
J	Verdun (Rue de).....	F9
J	Verne (Rue Jules).....	F9
J	Vert Tilleul (Rue du).....	G7-G8
J	Warclave (Lieu dit).....	F13-G13
Z	Zola (Rue Emile).....	G9

**EQUIPEMENTS**

Agence postale communale.....	G8
Aire de Jeux.....	G9
Archives.....	G9
Centre Social.....	G9
Centre Technique Municipal.....	G9
Cimetière.....	H8
City Stade.....	F8
Ecole Maternelle Augustine Testelin.....	F9
Ecole Primaire Le Petit Prince.....	F9
Eglise Saint-Nicolas.....	G7
Espace Culturel Henri Delacroix.....	F9
Espace Jeunesse Allenois.....	F9
Espace Polyvalent 1.....	F9
Etang de Pêche.....	B4-B5
Etang de Pêche.....	D3
Hangar Technique Municipal.....	F9
Mairie.....	F9-G9
Maison Médicale Patrick Halluin.....	G9
PMI.....	G9
Police Municipale.....	F8
Restaurant Scolaire.....	F9
Salle Annexe Léo Lagrange.....	F9
Salle Bérengère Thomas.....	F9
Salle Coluche.....	G9
Salle Danièle Sicut-Coulon.....	F8
Salle des Mariages.....	G9
Salle Henri Bernard.....	F9
Salle Henri et Rémi Marchand.....	G10-H10
Salle Léo Lagrange.....	F9
Salle Pierre Marlier.....	F9
Salle Pierre Prévost.....	G9
Services Techniques Municipaux.....	F9
Talents et Passions.....	F9
Terrains de Football.....	F9
Terrain de Football Colette.....	G10-H10
Station d'Épuration.....	B8-C8
Terrain de Colette.....	G9
Terrain de Duclos.....	G10
Terrain de l'Enclos.....	E8
Terrain du Tilleul.....	G7

**LEGENDE**

- Mairie
- Espace culturel
- Ecole
- Parking
- Agence postale communale
- Police Municipale
- Salle/Terrain de sports
- Aire de jeux
- Point de vue
- Chémins piétons
- Défibrillateur intérieur
- Relais Information Service

CHERCHER CE SYMBOLE POUR VOUS SITUER SUR LE PLAN  
MÉTROPOLITAIN DE LILLE  
Direction des espaces publics - Voirie  
JALONNEMENT

0m 100m 200m 300m 400m 500m